



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 17 août 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la concertation des arrondissements - 1160587002

Exercer l'option de la première prolongation, soit du 1er novembre 2016 au 15 avril 2017 et une dépense de 68 113,03 \$, pour la location d'un tracteur-chargeur avec opérateur pour l'exploitation de la chute à neige Anbar dans le cadre du contrat à Excavation Vidolo ltée (CE15 1832), majorant ainsi le montant total de 66 777,48 \$ à 134 890,51 \$, taxes incluses

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements - 1164631006

Accorder sept contrats aux firmes Martin Lefèbre Transport inc., Gestion Gérard Boutin inc., Les Entreprises K.L. Mainville inc., 9124-4277 Québec inc. et Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe inc. pour des services de transport de neige pour une durée de deux ans - Dépense maximale totale de 5 097 130,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15062 - 9 soumissionnaires.

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1163542001

Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal - Dépenses maximales de 2 716 980,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15220 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports - 1165897004

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) ltée. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 707 453,87 \$, taxes incluses (contrat de 7 804 969,25 \$ et incidences de 3 902 484,62 \$) - Appel d'offres public 16 44002 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1167315003

Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (3 931 149,89 \$), des ententes-cadres pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 16-15141 (3 soumissionnaires) (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.007 Contrat de construction

CM Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1166446001

Octroi d'un contrat à Groupe TNT inc. pour de travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et de structures souterraines pour CSEM et Bell, dans la rue Notre-Dame Ouest, de l'avenue Atwater à la rue Saint-Augustin - Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 10 413 869,83 \$ (contrat: 9 846 560,24 \$ + incidences: 567 309,59 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211618 - 8 soumissionnaires.

20.008 Contrat de construction

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1167334002

Accorder un contrat à Systèmes Urbains inc., pour la réfection de trois puits d'accès électriques au parc La Fontaine - Dépense totale de 161 217,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6776 (3 soumissionnaires)

20.009 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231038

Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (Aménagement De Sousa), pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal (PMIR). Dépense totale de 362 432,79 \$ (contrat: 339 932,79 \$ + incidences: 22 500 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 287901 - 5 soumissionnaires.

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1167091003

Accorder un contrat à Entrepreneurs de Construction Concordia inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 2 (projet 16-05), pour une somme maximale de 404 424,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 330702 - 5 soumissionnaires.

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231040

Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc., pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la CSEM et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 544 682,72 \$ (contrat: 1 358 873,13 \$ + incidences: 185 809,58 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288703 - 3 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.012 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334018

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour les travaux électromécaniques et de télémétrie au bassin et à l'édicule Marc-Aurèle-Fortin pour une somme maximale de 263 772,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3285-AE-16 - 2 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.013 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1167248001

Octroyer un contrat à Groupe Axino inc. pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et travaux de décontamination du 200-300, rue Bellechasse - pour une dépense totale de 3 861 748,03 \$ - Appel d'offres public 5847 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.014 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1164021003

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux de réhabilitation des sols de certains lots dans le cadre du projet du campus Outremont dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 518 059,19 \$, taxes incluses (contrat : 2 461 365,19 \$ contingences incluses; incidences: 56 694,00 \$) - Appel d'offres public 221710 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.015 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1165891002

Accorder un contrat à la firme Saint-Denis Thompson inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph - Dépense totale de 5 323 663,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5853 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.016 Contrat de construction

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1164956014

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escaliers découvertes du mont Royal - Dépense totale de 993 754,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6874 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 10 août 2016, 8 h 30, à l'article 20.020

20.017 Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines, Direction dotation talents et développement organisationnel - 1166750002

Accorder un contrat de services professionnels à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion - Somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15149 (5 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.019 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.020 Entente

CE Direction générale, Cabinet du directeur général - 1166083002

Approuver la version anglaise de l'entente de subvention de Rockefeller Philanthropy Advisors, Inc. pour la mise en place d'une stratégie de résilience urbaine à Montréal

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.021 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.022 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition, une cession ou une vente d'immeuble concernant la Ville ou un organisme lié. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.023 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition, une cession ou une vente d'immeuble concernant la Ville ou un organisme lié. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.024 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1164407001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 328 220 \$ à 30 organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2016 de l'Entente MCC/Ville 2016-2017

20.025 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1167307002

Accorder un soutien financier total de 128 200 \$ à 17 organismes pour 21 événements, dans le cadre de la 2e date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.026 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1163220005

Accorder un soutien financier de 16 380 \$, pour l'année 2016, à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la réalisation de son plan d'action territorial en développement social, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017) - Ville liée de Pointe-Claire - Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.027 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1166344008

Accorder une aide financière de 5 000 \$ au Regroupement arts et culture de Rosemont-Petite-Patrie pour la réalisation du Parcours M, édition 2016 - Approuver un projet de convention à cet effet

20.028 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1165008004

Accorder une contribution non récurrente de 26 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 relatif à la promotion de l'entrepreneuriat lors du GSEF2016 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec - Approuver un projet de protocole à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.029 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.030 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service des infrastructures_voirie et transports - 1166708005

Autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) requis dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission de la présidence du conseil. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission de la présidence du conseil. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des communications - 1167286004

Autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications, afin de réaliser une campagne de recrutement de citoyens testeurs afin d'impliquer les Montréalais dans la conception et les tests des applications et des services publics numériques qui leur sont destinés afin d'en améliorer l'expérience utilisateur.

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la culture, Direction des bibliothèques - 1160003002

Autoriser un virement au montant de 244 300 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture destiné au financement de 3 postes permanents pour le programme RAC des bibliothèques

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1164107005

Autoriser, pour l'année 2016, un virement budgétaire de 254 500 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, destiné à la création de 5 postes dans le cadre du programme visant à supporter la lutte à l'agrile du frêne sur le domaine privé ainsi que celui des investissements visant à accroître de manière significative la présence d'arbres sur le domaine public

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur le développement social et de la diversité montréalaise. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.015 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission de la présidence du conseil. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1161179009

Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089)

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Service du greffe - 1163430014

Adopter le « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) »

40.003 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG Direction générale , Contrôleur général - 1165019001

Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.007 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.008 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.010 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la c
onduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1161079004

Prendre connaissance du rapport de la consultation publique de l'OCPM visant le développement futur des quartiers environnant l'échangeur Turcot

60.002 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1163496007

Prendre connaissance du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er juillet 2016 au 31 juillet 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	26
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	21

CE : 10.002
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160587002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense approximative de 68113,03 \$ taxes incluses, pour prolonger, du 1er novembre 2016 au 15 avril 2017, le contrat de location horaire d'un tracteur-chargeur avec opérateur octroyé à Excavation Vidolo Ltée, pour l'exploitation de la chute à neige Anbar. Appel d'offres 15-14613.

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense de 68113 \$ (taxes incluses) pour prolonger, du 1er novembre 2016 au 15 avril 2017, le contrat de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur octroyé à Excavation Vidolo Ltée, pour l'exploitation de la chute à neige Anbar, conformément à l'appel d'offres 15-14613;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-12 15:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160587002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense approximative de 68113,03 \$ taxes incluses, pour prolonger, du 1er novembre 2016 au 15 avril 2017, le contrat de location horaire d'un tracteur-chargeur avec opérateur octroyé à Excavation Vidolo Ltée, pour l'exploitation de la chute à neige Anbar. Appel d'offres 15-14613.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'entrée en vigueur de la Réforme du financement des arrondissements (RFA) le 1er janvier 2015, l'élimination de la neige relève de la ville centre, à l'exception de certaines activités spécifiques déléguées aux arrondissements pour favoriser l'efficacité dans les opérations d'élimination de la neige. Ainsi, la ville centre, de par le Service de la concertation des arrondissements, est maintenant responsable, entre autres choses, de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contre-partie, les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige sont déléguées aux arrondissements, comme la supervision et le contrôle des activités opérationnelles sur les lieux d'élimination.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1832 - 14 octobre 2015 - Octroyer neuf contrats de location de machinerie avec opérateur, pour un montant total de 1 640 467.64\$ (taxes incluses), pour trois ans avec deux années d'options aux plus bas soumissionnaires conformes suivants : 9154-6937 Québec Inc. (505 891.08\$ - 4 rétrocaveuses opérées), JMV Environnement Inc. (110 237.71\$ - 1 tracteur-chargeur opéré), Transport Camille Dionne (1991) Inc. (465 060.89\$ - 2 béliers mécaniques et 1 mini-pelle excavatrice opérés), 9082-8179 Québec Inc. (126 656.09\$ - 1 rétrocaveuse opérée), Gaston Contant Inc. (365 864.09\$ - 2 tracteurs-chargeurs opérés), et **pour 1 an avec quatre années d'options au montant total de 66 777.48\$ (taxes incluses, 1 tracteur-chargeur) à Excavation Vidolo Ltée**, plus bas soumissionnaire conforme – Appel d'offres public 15-14613.

DESCRIPTION

La compagnie Excavation Vidolo Ltée détient un contrat de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur pour l'exploitation de la chute à neige Anbar depuis l'hiver 2015-2016. Le contrat avait été octroyé pour un hiver, mais avec 4 hivers additionnels en option. La raison est que la chute doit être abolie, dans le cadre des travaux relatifs au développement de l'échangeur Turcot, mais à l'été 2015, nul ne savait quand elle devrait être fermée définitivement. Il était toutefois certain, à l'été 2015, qu'elle pouvait être exploitée encore pendant l'hiver 2015-2016.

JUSTIFICATION

À l'hiver prochain (2016-2017), les travaux relatifs à l'échangeur Turcot n'entraveront pas l'exploitation de la chute, ce qui nous permet de l'utiliser pour, vraisemblablement, un dernier hiver. Le prix unitaire de l'entrepreneur en question (Excavations Vidolo Ltée) est relativement bas, ce qui encourage à se prévaloir de l'option d'une année, d'autant plus qu'après vérification auprès de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, exploitant de la chute Anbar, la performance de l'entrepreneur répond bien aux exigences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat prévoit l'indexation annuelle du prix unitaire en fonction de l'indice des prix à la consommation, région de Montréal, établi par Statistiques Canada.

La dépense de 68113 \$ pour l'hiver prochain est une estimation puisque la donnée nécessaire au calcul du nouveau prix unitaire n'est pas encore disponible. De plus, le nombre d'heures d'utilisation de la machinerie varie d'un hiver à l'autre. La répartition des sommes est approximativement de 30% pour l'année 2016 (novembre et décembre) et de 70% pour les mois de janvier à avril 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat de location est nécessaire pour l'exploitation de la chute neige Anbar, afin de répondre adéquatement dès la première tempête de neige de l'hiver 2016-2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel FRENETTE
Ingénieur, chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-14

André HAMEL
C/d - proprete_ denoigement et concertation
des arrond

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2016-07-06



Dossier # : 1164631006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder sept contrats aux firmes Martin Lefèbvre Transport inc., Gestion Gérard Boutin inc., Les Entreprises K.L. Mainville inc., 9124-4277 Québec inc. et Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe inc. pour des services de transport de neige pour une durée de deux ans - Dépense maximale totale de 5 097 130,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15062 - 9 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder aux firmes ci-après nommées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une durée de deux ans pour des services de transport de neige pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15062 et aux tableaux des prix reçus joints à l'intervention du Service de l'approvisionnement:

Adjudicataire	Contrat	Montant (TTC)
9124-4277 Québec Inc.	VMA-202-1618	923 438,62 \$
Gestion Gérard Boutin Inc.	MHM-205-1618	868 183,18 \$
	VSP-205-1618	547 431,39 \$
Les Entreprises K.L. Mainville Inc.	MHM-206-1618	738 840,96 \$
	MHM-207-1618	527 305,24 \$
Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe Inc.	VSP-206-1618	531 702,03 \$
Martin Lefèbvre Transport Inc.	PMR-203-1618	960 228,66 \$
TOTAL		5 097 130,07 \$

TTC : Toutes taxes comprises

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164631006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder sept contrats aux firmes Martin Lefèbvre Transport inc., Gestion Gérard Boutin inc., Les Entreprises K.L. Mainville inc., 9124-4277 Québec inc. et Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe inc. pour des services de transport de neige pour une durée de deux ans - Dépense maximale totale de 5 097 130,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15062 - 9 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

À l'automne 2015, le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal déposait au conseil de la ville son rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal. Dans ce rapport, l'Inspecteur général conclut à la présence de différents stratagèmes de nature collusoire et à des tentatives de contrôle du marché. Ses recommandations au conseil de la ville étaient les suivantes :

- Compléter la Politique de déneigement en centralisant la détermination d'exigences techniques obligatoires communes à tous les arrondissements et les devis;
- Concevoir et rédiger un cahier de charges spécifiquement dédié à cette activité, et;
- Fixer les modalités de lancement d'un seul appel d'offres applicable à l'ensemble des secteurs dont les contrats viennent à échéance.

Pour répondre à ces recommandations, le conseil de la ville a autorisé la modification du Règlement 08-055 sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements afin de revoir le partage des rôles et des responsabilités des arrondissements en matière de déneigement, de façon à ce que le conseil de la ville détienne la compétence sur la planification intégrée des opérations, le lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats.

A la suite de cette modification réglementaire, le Service de la concertation des arrondissements a entrepris la révision complète des cahiers des charges en vue d'un appel d'offres pour le transport de la neige regroupant neuf secteurs (donc neuf contrats) répartis dans quatre arrondissements. Le lancement a eu lieu le 15 juin 2016. Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir. Deux addendas ont été publiés :

- Addenda #1: Modification de la mise en page des formulaires de soumission;
- Addenda #2: Rappel concernant l'attestation de l'Autorité des marchés financiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0148 - 28 janvier 2016 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de répondre aux principales recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

CM16 0770 - 21 juin 2016 - Accorder 18 contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des périodes variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 101 386 696,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15049 (24 soum.)

DESCRIPTION

Le renouvellement des contrats de transport de neige touche les arrondissements suivants:

- Le Plateau-Mont-Royal;
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- Ville-Marie;
- Villeray - St-Michel - Parc-Extension.

Les contrats de transport de la neige se déroulent dans les secteurs où les opérations de déneigement sont réalisées en régie.

Les normes contractuelles ont été harmonisées.

Les contrats débutent le 15 novembre 2016 et se terminent le 31 mars 2018 (durée de deux saisons hivernales).

Des neuf secteurs visés par l'appel d'offres de transport de la neige, sept secteurs sont présentés dans ce sommaire décisionnel en vue de l'octroi. La conformité des soumissions pour deux secteurs (PMR-204-1618 et VMA-201-1618) est toujours en cours d'analyse.

JUSTIFICATION

Au total, le cahier des charges a été acheté 18 fois sur le site de SEAO. La Ville a reçu 9 soumissions. 50 % des preneurs de cahiers des charges ont donc déposé une soumission. Comme tous les contrats ont une valeur inférieure à 1 million de dollars, les adjudicataires ne doivent pas détenir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Les entreprises suivantes ont remporté les contrats :

Adjudicataire	Contrat
9124-4277 Québec Inc.	VMA-202-1618
Gestion Gérard Boutin Inc.	MHM-205-1618
	VSP-205-1618
Les Entreprises K.L. Mainville Inc.	MHM-206-1618
	MHM-207-1618
Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe Inc.	VSP-206-1618
Martin Lefebvre Transport Inc.	PMR-203-1618
TOTAL	

Contrat PMR-203-1618

Soumission conforme	Coût de base annuel	Total (2 ans)
Martin Lefebvre Transport inc.	392 214,22 \$	784 428,44 \$
Dernière estimation réalisée	322 701,83 \$	645 403,65 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		n/a
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme- la plus basse conforme)</i>		n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/ la plus basse) X 100</i>		n/a
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		139 024,79 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation)/ estimation) X 100</i>		22%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		n/a

L'écart entre le prix soumis et la dernière estimation est de 22 %.

L'estimation est basée sur le prix de l'hiver 2015-2016. Il était très difficile de prévoir l'évolution des prix et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, les secteurs de déneigement de l'arrondissement ont été complètement modifiés en termes de nombre et d'emplacement. Deuxièmement, le lieu d'élimination de la neige (la carrière St-Michel) est relativement éloigné de l'arrondissement. Auparavant, ce lieu d'élimination de la neige était utilisé pour un secteur de l'arrondissement, mais comme le déneigement était réalisé en totalité par l'entreprise privée, la Ville ne détenait pas d'information sur le coût précis de cette opération. Finalement, le dépôt d'une soumission par plus d'une entreprise aurait peut-être permis à la Ville d'obtenir un prix plus bas.

Contrat MHM-205-1618

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (2 ans)
Gestion Gérard Boutin inc.	354 617,40 \$	709 234,79 \$
Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe inc.	359 756,78 \$	719 513,55 \$
Déneigement Moderne inc.	376 888,05 \$	753 776,10 \$
Dernière estimation réalisée	344 486,95 \$	688 973,89 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		727 508,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		44 541,31 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		6%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		20 260,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		10 278,76 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		1%

Contrat MHM-206-1618

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (2 ans)
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	301 786,38 \$	603 572,76 \$
Déneigement Moderne inc.	394 042,32 \$	788 084,64 \$
Dernière estimation réalisée	292 601,26 \$	585 202,51 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		695 828,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		15%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		184 511,88 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		31%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		18 370,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		184 511,88 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		31%

Contrat MHM-207-1618

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (2 ans)
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	215 382,67 \$	430 765,34 \$
Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe inc.	256 049,33 \$	512 098,66 \$
Déneigement Moderne inc.	259 061,67 \$	518 123,34 \$
Gestion Gérard Boutin inc.	266 592,54 \$	533 185,07 \$
Les Entreprises de Transport Charco Ltée	298 222,16 \$	596 444,31 \$
Transport Raynald Boulay et Fils nc	506 073,96 \$	1 012 147,92 \$
Dernière estimation réalisée	288 348,33 \$	576 696,66 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		600 460,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		39%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		581 382,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		135%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(145 931,32 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		-25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		81 333,31 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		19%

Pour ce secteur de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, la plus basse soumission est de 25 % inférieure à la dernière estimation. Comme l'estimation est basée sur le prix payé à l'hiver 2015-2016, ceci représente une économie appréciable. Le secteur MHM-207-1618 est celui qui a reçu le plus de soumissions (6 au total) ce qui a favorisé l'obtention d'un prix compétitif.

Contrat VMA-202-1618

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (2 ans)
9124-4277 Québec inc.	377 186,99 \$	754 373,97 \$
Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe inc.	378 267,75 \$	756 535,50 \$
Dernière estimation réalisée	332 869,41 \$	665 738,82 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		755 454,74 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		2 161,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		88 635,15 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		13%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		2 161,53 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		0%

Contrat VSP-205-1618

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (2 ans)
Gestion Gérard Boutin inc.	223 603,38 \$	447 206,76 \$
Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe inc.	225 875,29 \$	451 750,57 \$
9124-4277 Québec inc.	315 675,36 \$	631 350,72 \$
Dernière estimation réalisée	193 849,69 \$	387 699,38 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		510 102,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		14%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		184 143,96 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		41%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		59 507,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		15%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		4 543,81 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		1%

Contrat VSP-206-1618

Soumissions conformes	Coût de base annuel	Total (2 ans)
Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe inc.	217 178,58 \$	434 357,15 \$
Les Entreprises de Transport Charco Ltée	258 279,84 \$	516 559,68 \$
Transport Raynald Boulay et Fils nc	420 946,47 \$	841 892,94 \$
Dernière estimation réalisée	201 033,92 \$	402 067,83 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		597 603,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		38%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		407 535,79 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		94%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		32 289,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		82 202,53 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		19%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (1,5 % à partir de la deuxième année du contrat) et pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (majoration de 21,5 %). Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Adjudicataire	Contrat	Montant (TTC)
Martin Lefebvre Transport Inc.	PMR-203-1618	960 228,66 \$
Gestion Gérard Boulin Inc.	MHM-205-1618	868 183,18 \$
Les Entreprises K.L. Mainville Inc.	MHM-206-1618	738 840,96 \$
Les Entreprises K.L. Mainville Inc.	MHM-207-1618	527 305,24 \$
9124-4277 Québec Inc.	VMA-202-1618	923 438,62 \$
Gestion Gérard Boulin Inc.	VSP-205-1618	547 431,39 \$
Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe Inc.	VSP-206-1618	531 702,03 \$
TOTAL		5 097 130,07 \$

TTC : Toutes taxes comprises

Le Service de la concertation des arrondissements ne possède pas, pour l'instant, les fonds nécessaires à l'octroi des contrats. Lors du budget 2017, Il devra être doté des crédits

nécessaires afin d'assumer cette nouvelle responsabilité de gestion des contrats de déneigement. Également, un sommaire décisionnel devra être entériné par le conseil municipal afin d'obtenir la part du budget 2016 des arrondissements dédiée aux opérations de déneigement réalisées par l'entreprise privée pour les mois de novembre et décembre 2016.

À terme, tous les coûts reliés à ces contrats de déneigement seront assumés par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi des contrats avant l'automne permettra à la Ville d'effectuer l'inspection et l'enregistrement de tous les camions des entrepreneurs, de former les arrondissements sur les nouvelles normes du cahier des charges et d'accompagner ces derniers lors des réunions de démarrage.

Aussi, la période de temps entre l'octroi et le début des opérations est suffisante pour permettre aux entrepreneurs de planifier et d'organiser leurs activités. Ceci répond à une des recommandations du Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal du BIG.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des contrats : 15 novembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Simona RADULESCU TOMESCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Michel JOBIN, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie
Ruy Paulo FERREIRA, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Marie-Ève BOIVIN, 25 juillet 2016
Ruy Paulo FERREIRA, 18 juillet 2016
Michel JOBIN, 18 juillet 2016
Pierre MORISSETTE, 18 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Guylaine BRISSON
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2016-08-05

**Dossier # : 1163542001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Dépenses maximales de 2 716 980,85 \$ (taxes incluses) (4 soumissionnaires dont 3 sont conformes). Appel d'offres public numéro 16-15220

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Dépenses maximales de 2 716 980,85 \$ (taxes incluses) (4 soumissionnaires dont 3 sont conformes). Appel d'offres public numéro 16-15220.
2. D'autoriser les virements de crédits et l'imputation des dépenses pour les années 2016 à 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 15:39**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163542001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Dépenses maximales de 2 716 980,85 \$ (taxes incluses) (4 soumissionnaires dont 3 sont conformes). Appel d'offres public numéro 16-15220

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière a pour mission, entre autres, de fournir des services de gardiennage et de patrouille afin d'assurer la sécurité et la protection des personnes, des immeubles et des biens de la Ville.

En 2015, l'appel d'offres public 15-14710 prévoyait 3 lots distincts pour les services d'agence de sécurité (lot 1 – Jardin Botanique, lot 2 - Centre sportif Claude Robillard, Ateliers du MRA et autres installations, lot 3 – Cour Municipale).

Le premier contrat qui inclut les lots 1 et 2 de l'appel d'offres a été octroyé suite à la séance du comité exécutif du 18 novembre 2015 (Résolution : CE15 2052), de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2015 (Résolution : CM15 1314) ainsi qu'à la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 (Résolution : CG15 0697).

Au début 2016, le Service de la gestion et de la planification immobilière décidait de ne pas donner suite à l'octroi de contrat pour le gardiennage à la Cour Municipale, (lot 3) et de lancer un nouvel appel d'offres public (16-15220) visant l'octroi d'un contrat de gardiennage pour des installations du SPVM.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal "Le Devoir" et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 11 mai au 30 mai 2016, date d'ouverture des soumissions. La validité des soumissions est de 180 jours calendrier.

Un addenda a été publié le 17 mai 2016 suite à des questions par de potentiels soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CG15 0697 - 26 novembre 2015 - 1 - d'accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et tous les services connexes, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage, pour une période maximale de 28 mois plus une année d'option, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 472 721 \$, taxes incluses, pour le lot 1, et pour une somme maximale de 3 422 461,30 \$, taxes incluses, pour le lot 2, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14710 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel; 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, ainsi que les augmentations de budget de dépenses et de revenus pour les années 2016 à 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Résolution : CM15 1314 - 23 novembre 2015 - d'accorder un contrat à la firme Corps canadien des commissionnaires – Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 28 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage – Dépense totale de 4 895 183,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14710 (lot 1- 5 soum.) (lot 2 - 4 soum.)

Résolution : CE15 2052 - 18 novembre 2015 - Recommander au conseil d'agglomération : 1 - d'accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et tous les services connexes, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage, pour une période maximale de 28 mois plus une année d'option, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 472 721 \$, taxes incluses, pour le lot 1, et pour une somme maximale de 3 422 461,30 \$, taxes incluses, pour le lot 2, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14710 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel; 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, ainsi que les augmentations de budget de dépenses et de revenus pour les années 2016 à 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à octroyer un contrat d'une durée de 24 mois à Corps canadien des commissionnaires – Division du Québec, pour la fourniture des services d'agence de sécurité dans des installations du SPVM afin d'assurer l'intégralité du plan de protection estimé à environ 50,000 heures travaillées annuellement.

Si des besoins supplémentaires s'avéraient nécessaires, ils seront facturés selon le principe l'utilisateur payeur. Les économies générées par ce contrat après ristournes sont de l'ordre de 1,8 M \$. Le nombre de postes d'employés auxiliaires sera réduit graduellement et pourrait atteindre une vingtaine d'employés.

JUSTIFICATION

Le recours à l'entreprise privée permet de maintenir les niveaux de sécurité des installations, d'assurer l'intégralité des plans de protection en vigueur, de contribuer au plan quinquennal de la main-d'œuvre et ainsi, générer des économies.

À titre indicatif, le recours à l'entreprise privée permet de faire passer le coût moyen horaire pour la Ville d'environ 43 \$/h à 24 \$/h.

Soumissionnaires conformes	Offre (Hors taxes)	Taxes (TPS, TVQ)	Montant total (taxes incluses)
----------------------------	--------------------	------------------	--------------------------------

Corps canadien des commissionnaires (Division du Québec)	2 363 105,76 \$	353 875,09 \$	2 716 980,85 \$
Gardium sécurité inc.	2 419 110,31 \$	362 261,77 \$	2 781 372,08 \$
Solutions de sécurité G4S (Canada) Ltée	2 430 132,98 \$	363 912,41 \$	2 794 045,39 \$
Estimation interne	2 767 567,82 \$		
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			2 764 132,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)			1,74%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			77 064,54 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)			2,84%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)			(50 586,97) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation interne / estimation X 100)			-1,83%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total net du contrat est de 2 480 965,60 \$, en tenant compte des ristournes de TPS et TVQ. Il sera imputé au budget de fonctionnement du SGPI, suite à un virement de crédits en provenance de la rémunération vers les autres familles de dépenses.

Les économies générées par l'octroi de ce contrat permettront de résorber les déficits récurrents des activités de gardiennage.

Le budget de la Division de la sécurité du SGPI est de nature 100 % ville centre. Cependant, la compétence finale utilisée pour la dépense est 100 % de nature d'agglomération.

Firmes soumissionnaires 24 mois – 3 soumissionnaires conformes	Prix de base	Autres	Total
Corps canadien des commissionnaires – Division du Québec	2 716 980,85 \$		2 716 980,85 \$
Gardium sécurité inc.	2 781 372,08 \$		2 781 372,08 \$
Solution de sécurité G4S (Canada) Ltée	2 794 045,39 \$		2 794 045,39 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat permettra à la Ville de réaliser d'importantes économies annuelles récurrentes de l'ordre de 1,8 M \$ sur une période de 24 mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DESJARDINS
Chef de section - sécurité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-28

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-07-28

Approuvé le : 2016-07-29

**Dossier # : 1165897004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) Ltée. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 707 453,87 \$, taxes incluses (contrat de 7 804 969,25 \$ et incidences de 3 902 484,62 \$) . Appel d'offres public # 16-44002 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Pierre Brossard (1981) Ltée., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 804 969,25 \$, taxes et contingences incluses , conformément aux documents de l'appel d'offres public #16-44002;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 11 707 453,87 \$, taxes incluses, comprenant les incidences (50%) au montant de 3 902 484,62 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-07-06 10:54**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165897004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) Ltée. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 707 453,87 \$, taxes incluses (contrat de 7 804 969,25 \$ et incidences de 3 902 484,62 \$) . Appel d'offres public # 16-44002 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont, entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal à cette époque. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situés sur le territoire des neuf arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait des intersections du réseau artériel ainsi que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel (avant 2015) comprenait 1716 intersections munies de feux de circulation. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37 % des feux de circulation du réseau artériel de l'époque.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local (d'avant 2015) n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017.

Au premier janvier 2015, 552 des 1083 intersections visées dans le projet MAN2 étaient complétées, soit 51 % de ce programme.

Le contrat visé par le présent dossier est le deuxième d'une série de six qui seront octroyés en 2016.

L'appel d'offres a été lancé le 14 mars 2016 pour une période de 29 jours calendrier. Il a été publié dans SEAO et dans Le Devoir. Les soumissions sont valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 8 octobre 2016.

Trois addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés.

Addenda 1, publié le 5 avril 2016 : Report de date

Addenda 2, publié le 7 avril 2016 : Amendements

Addenda 3, publié le 7 avril 2016 : Questions / Réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0157 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44004 (7 soum.).

CM15 0319 - 24 mars 2015 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Système Urbain inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 336 646,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44005 (5 soum.).

CM14 1255 - 16 décembre 2014 - Accorder un contrat à Construction NRC Inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 312 357,71 \$ - Appel d'offres public 14-44003 (7 soum.).

CM14 1011 - 27 octobre 2014 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal -

Dépense totale de 1 720 719,90 \$ - Appel d'offres public 14-44002 (5 soum.).

CM14 1012 - 27 octobre 2014 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 752 696,38 \$ - Appel d'offres public 14-44001 (7 soum.).

CE13 1543 - 25 septembre 2013 - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

CE13 1389 - 11 septembre 2013 - Accorder un contrat, d'une durée de six mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011.

CE13 1002 - 03 juillet 2013 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010.

CE13 0745 - 29 mai 2013 - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010.

CE13 0744 - 29 mai 2013 - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001.

CE13 0746 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003.

CE13 0742 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004.

CE13 0743 - 29 mai 2013 - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de six mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les

arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008.

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.). Approuver un projet de convention à cette fin.

CG12 0076 - 22 mars 2012 - Approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation, et d'études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et pour assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes.

CM12 0286 - 16 mars 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation. Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Génivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - Approuver trois projets de convention avec les firmes Consortium Génivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Ce contrat vise l'installation d'équipement nécessaire à la mise aux normes ainsi que d'autres projets d'ajouts ou de modifications de feux, tels que le remplacement des contrôleurs, l'ajout de systèmes de feux sonores, l'ajout de signaux et de détection pour les cyclistes, etc., à 40 intersections du réseau artériel et local de la Ville équipées de feux de circulation.

Les travaux électriques et civils aux feux de circulation consistent essentiellement en :

- La fourniture et/ou l'installation de mobilier du système de feux de circulation;
- L'installation des têtes de feux, des montages, des visières longues, des boutons poussoirs et des plaques de signalisation;
- L'installation de contrôleurs fournis par la Ville;
- L'enlèvement et la réinstallation de contrôleurs;
- La fourniture de toute la quincaillerie pour les installations;
- La fourniture et l'installation des joints à compression, ainsi que les capuchons de protection;
- La fourniture et/ou l'installation des caissons de service électrique en acier;
- La fourniture et/ou l'installation du décontacteur;
- La fourniture et/ou l'installation du coffret de branchement;
- La fourniture, l'installation et le raccordement du câblage et filerie pour réaliser les travaux, incluant la remontée dans les fûts;

- L'enlèvement et la récupération des équipements existants : contrôleur, fûts, montages, têtes de feux, câbles;
 - Le maintien des feux de circulation en opération;
 - La mise à la terre des installations électriques;
 - Les essais et la mise en opération;
 - L'enlèvement et la réinstallation des signalisations écrites temporaires;
 - La livraison en bon état de tous les équipements récupérés, incluant les câbles existants enlevés et non réutilisés à l'arrondissement;
 - La prise de photos dans les puits d'accès pour la surveillance.
-
- La fourniture et l'installation de puits d'accès de type Ville de Montréal;
 - La fourniture et l'installation de boîtes de tirage;
 - La fourniture et l'installation de conduits 100mm bétonnés;
 - La fourniture et l'installation de raccords de conduits;
 - La fourniture et l'installation de bases en béton;
 - L'excavation de tranchées;
 - La réfection de chaussées, de fondations en béton, de bordures, de mails et de trottoirs;
 - Le bétonnage du raccordement aéro-souterrain;
 - Le remblayage et la mise en état des lieux;
 - L'enlèvement de bases;
 - Le rattrapage de conduits.

Les intersections touchées par le présent contrat sont énumérées en pièce jointe.

La quantité ainsi que la sélection des intersections à traiter peuvent changer en fonction de l'envergure des travaux et elles seront déterminées en fonction de l'avancement de la réalisation des plans de construction.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes doit être réalisée pour répondre aux exigences imposées par le Gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes, entre autres, des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter que le choix de recourir à une série de contrats de petites tailles plutôt qu'à un seul gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences de 20 % (avec taxes)	Total (avec taxes)
Pierre Brossard (1981) Ltée.	6 504 141,04 \$	1 300 828,21 \$	7 804 969,25 \$
Néolect Inc.	7 181 861,87 \$	1 436 372,37 \$	8 618 234,24 \$
Girard & Girard Inc.	9 641 551,70 \$	1 928 310,34 \$	11 569 862,05 \$

Dernière estimation réalisée	5 199 152,25 \$	1 039 830,45 \$	6 238 982,70 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			9 331 021,84 \$ 19,55 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			3 764 892,79 \$ 48,24 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			1 565 986,54 \$ 25,10 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			813 265,00 \$ 10,42 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

En raison d'erreur de décimale aux quantités du fichier d'estimation, l'estimation initiale était de 5 199 147.65 \$. Suite à la correction du 13 juin 2016, la plus récente estimation se chiffre à 5 199 152.25 \$. (voir fichier *SP-2016-02 Estimation 11 avril 2016 corrigé 2016-06-13 .pdf* en pièce jointes)

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de 25,10 %. L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents pour les activités comparables. Cet écart est dû essentiellement à la fourniture et à l'installation des puits d'accès, ainsi qu'à l'enlèvement de bases et de socles de béton, de nouvelles activités. Les coûts de réalisation ont été sous-estimés, représentant à eux seuls 8,65 % d'écart sur le montant total.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrats (biens et services)

Appel d'offres public : # 16-44002

Titre : Travaux électrique et civil de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (40 intersections) – Arrondissement : tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

Date de lancement : 14 mars 2016

Date d'ouverture : 11 avril 2016

Soumissionnaires : (3)

Sur un total de huit (8) preneurs de cahier de charge, trois (3) firmes ont déposé une offre :

- Pierre Brossard (1981) Ltée.
- Néolect Inc.

- Girard & Girard Inc.

Adjudicataire recommandé :

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Pierre Brossard (1981) Ltée. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Pierre Brossard (1981) Ltée.

Montant de l'offre :

5 657 004,60 \$ + TPS (5 %) 282 850,23 \$ + TVQ (9,975 %) 564 286,21 \$ = 6 504 141,04 \$

6 504 141,04 \$ + contingences (20%) 1 300 828,21 \$ = 7 804 969,25 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Pierre Brossard (1981) Ltée. possède une autorisation de l'AMF valide obtenue le 1er mai 2014 (voir pièce jointe) qui viendra à échéance le 30 avril 2017.

Le présent sommaire est assujéti à un examen de conformité du processus par la Commission permanente sur l'examen des contrats puisqu'il se qualifie selon deux critères:

- Un contrat dont la dépense totale est supérieure à 10M\$;
- Un contrat supérieur à 2 M\$ dont l'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation est supérieur à 20 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Pierre Brossard (1981) Ltée. est de 7 804 969,25 \$ (incluant taxes et contingences de 20 %). Les frais de contingence sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements. Des incidences (50 %) de 3 902 484,62 \$ doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèvera donc à 7 804 969,25 \$ + 3 902 484,62 \$ = 11 707 453,87 \$.

Les frais incidents demandés permettront de couvrir: l'achat de matériaux (potences, fûts, montage, lanternes, etc.), les frais de transport interne, le service du laboratoire, le service de la géomatique, l'achat de mobilier d'éclairage ainsi que les frais reliés aux branchements électriques sur le réseau d'Hydro-Québec.

La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre, étant donné que ces 40 intersections sont situées en dehors du périmètre délimité du centre-ville.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense a été prévu au programme triennal d'immobilisation 2016-2018 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Cette dépense sera financée par les règlements d'emprunt 16-019 Feux de circulation et équipement de gestion du trafic et 13-046 Achat de feux de circulation, signalisation et lampadaires.

Les montants, taxes, contingences et incidences incluses, des dépenses liées à ce contrat seront engagés en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du Gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du Gouvernement du Québec d'ici l'année 2017, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Comité exécutif pour mandat à la Commission : 3 août 2016
- Séance à la Commission: 10 août 2016
- Retour au Comité exécutif: 17 août 2016
- Conseil municipal : 22 août 2016
- Octroi de contrats : août 2016
- Réalisation des travaux : août 2016 à janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-31

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-06-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-06-21

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 août 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE165897004**

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) Ltée pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 707 453,87 \$, taxes incluses (contrat de 7 804 969,25 \$ et incidences de 3 902 484,62 \$). Appel d'offres public # 16-44002 (3 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE165897004

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) Ltée pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 707 453,87 \$, taxes incluses (contrat de 7 804 969,25 \$ et incidences de 3 902 484,62 \$). Appel d'offres public # 16-44002 (3 soumissionnaires).

À sa séance du 3 août 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 10 août 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien saisi la nature et la portée des travaux de mise aux normes des feux de circulation prévus au présent contrat. Ils ont bien compris que les travaux civils nécessaires aux feux de circulation (installation de mobilier du systèmes des feux de circulation et de contrôleurs, installation et raccordement de câblage, fourniture et installation de caissons de service électrique en acier, etc.) représentaient une part substantielle des coûts.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE165897004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1167315003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 931 149,89 \$), des ententes-cadres pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public # 16-15141 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$)

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, à compter de la date d'adoption de la résolution, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15141 et au tableau de prix reçus ci-joint;

FIRMES	PARTICIPANTS	
	SEL RÉGULIER	SEL TRAITÉ
Compass Minerals	ANJOU - LACHINE - LASALLE -LE PLATEAU MONT ROYAL - LE SUD OUEST - L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE - MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE - MONTREAL NORD - PIERREFONDS ROXBORO - RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES - ROSEMONT LA PETITE PATRIE -SAINT LAURENT - SAINT LEONARD - VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION - VILLAGE DE SENNEVILLE - VILLE DE CÔTE ST LUC - VILLE DE DOLLARD DES ORMEAUX - VILLE DE DORVAL ET VILLE DE L'ILE DE DORVAL - VILLE DE HAMPSTEAD -	VILLE DE WESTMOUNT - VILLE DE POINTE CLAIRE - VILLE DE BEACONSFIELD

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	VILLE DE MONTREAL EST - VILLE DE KIRKLAND - VILLE DE MONTREAL OUEST - VILLE DE ST ANNE DE BELLEVUE - VILLE DE WESTMOUNT
	AHUNTSIC - CARTIERVILLE - CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE - OUTREMONT - VERDUN - VILLE MARIE - VILLE DE BAIE D'URFE - VILLE DE MONT ROYAL - SOCIETE DE TRANSPORT MONTREAL

3. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:06

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167315003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (3 931 149,89 \$), des ententes-cadres pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public # 16-15141 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Conclure des ententes-cadres collectives pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour la période hivernale 2016-2017. Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

Les ententes-cadres précédentes, d'une valeur totale estimée à 18 444 742,96 \$, ont été en vigueur du 25 septembre 2015 au 30 avril 2016 (ententes 1069290, 1069323 et 1069247). Selon les données disponibles, les consommations réelles sur ces trois ententes-cadres s'élèvent à 13 572 938,16 \$ (environ 74% par rapport à la quantité estimée.) Cette faible consommation s'explique par un hiver doux en 2015-2016.

Ce regroupement d'achats est composé de dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, toutes les Villes liées de l'agglomération (15) ainsi que la Société de transport de Montréal (STM) ont signifié leur participation à ce dossier.

L'appel d'offres public (16-15141) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de dix sept (17) jours calendriers, soit du 6 juin 2016 au 22 juin 2016. Un addenda a été publié le 10 juin 2016. Les soumissions reçues sont valides pour cent-quatre-vingts (180) jours calendrier, soit jusqu'au 19 décembre 2016.

Ces ententes-cadres font partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. L'octroi est effectué par participant en prenant en compte la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique du regroupement. Chacun de ces derniers confirme individuellement ses bons de commande auprès de son adjudicataire respectif. Le Service

de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle des ententes-cadres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0559 - 20 août 2015 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (2 073 418,91 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016, suite à l'appel d'offres public # 15-14422 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 18 444 742,96 \$)

CG14 0468 - 30 octobre 2014 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 349 483,46 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (5 382 904,15 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (4 644 927,91 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 14-13521 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 377 315,52 \$)

CG13 0335 - 29 août 2013 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 13-12670 (3 soum.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$)

CG12 0304 - 23 août 2012 - Conclure des ententes-cadres, d'une durée approximative de 8 mois, avec Sifto Canada Corp. (8 881 347,24 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 454 063,33 \$), pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 12-12176 (3 soum.) (Montant total estimé: 14 335 410,57 \$)

CG11 0309 - 28 septembre 2011 - Conclure des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois avec Technologie de dégivrage Cargill (8 123 403,33 \$), Sifto Canada Corp. (6 286 404,29 \$) et Mines Seleine, une division de La Société canadienne de Sel, Limitée (520 301,17 \$) pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 11-11666 (4 soum.) (Montant total estimé: 14 930 109,79 \$)

CG10 0326 - 23 septembre 2010 - Conclure des ententes-cadres avec Sifto Canada Corp. (9 087 707,34 \$), Mines Seleine, une division de la Société canadienne de Sel, Itée (4 378 150,35 \$) et Technologie de dégivrage Cargill (2 032 587,08 \$), pour une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées. (Montant total estimé: 15 498 444,77 \$)

DESCRIPTION

Afin de respecter la matrice décisionnelle qui a été mis en place par le Service de l'approvisionnement pour les garanties de soumissions et d'exécutions, une garantie de soumission égale à deux pour cent (2%) du montant total de la soumission, toutes taxes comprises a été demandée au moment de la soumission. L'adjudicataire devra également remettre à la Ville une garantie d'exécution équivalente à 50 % du montant total de la soumission.

Ce dossier décisionnel vise la conclusion de deux (2) ententes-cadres pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage des chaussées.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville, de la Société de transport de Montréal (STM) , ainsi que des

quinze (15) villes liées de l'agglomération (Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des-Ormeaux, Dorval et L'Île Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount).

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs, et ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour l'hiver 2016-17, un potentiel d'approvisionnement de 185 700 tonnes métriques de sel de déglacage, mais n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des conditions météorologiques de la prochaine saison hivernale.

JUSTIFICATION

Les ententes-cadres permettent d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables. En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit de contrats supérieurs à deux millions de dollars et accordés à des adjudicataires qui en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Afin d'assurer à la Ville de Montréal un approvisionnement constant selon les quantités requises tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet à la Ville d'associer l'octroi à un fournisseur en fonction de sa capacité maximale de fourniture. Il est ainsi possible de profiter des quantités disponibles auprès d'un fournisseur lorsqu'il est avantageux de le faire. Les soumissionnaires ont indiqué leur capacité maximale de fourniture dans leur soumission.

Sur les 178 200 tonnes métriques de sel régulier (groupe A) requises cette année, le plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, se voit octroyer 53 950 t.m. sur une capacité de 54 000 tonnes métriques. Le deuxième plus bas soumissionnaire, Compass Minerals, se voit octroyer 124 250 t.m. sur une capacité de 125 000 tonnes métriques. Finalement, le troisième plus bas soumissionnaire conforme, Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, ne se voit octroyer aucun tonnage sur une capacité de 50 000 tonnes métriques puisque la capacité des deux plus bas soumissionnaires conformes comble la demande totale pour le sel régulier.

Sur les 7 500 tonnes métriques de sel traité (groupe B) requises cette année, le plus bas soumissionnaire, Compass Minerals, se voit octroyer 7 500 t.m. sur une capacité de 7 500 tonnes métriques. Le deuxième et le troisième plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, ne se voient octroyer aucun tonnage.

Pour le groupe A (sel régulier), le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 64,91 \$ la tonne métrique incluant la livraison, pour une quantité estimée de 178 200 t.m. c'est une variation à la baisse de 13,62 % par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier 75,15 \$ la tonne, pour une quantité estimée de 142 640 t.m.

Quant au groupe B (sel traité), le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 83,38 \$ la tonne métrique, incluant la livraison, pour une quantité estimée de 7 500 t.m. c'est une variation à la baisse de 12,44 % par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier 95,23 \$ la tonne, pour une quantité estimée de 55 900 t.m.

Globalement et comparativement aux ententes précédentes conclues en 2015-2016, le regroupement de la Ville de Montréal connaît une diminution de sa demande en tonnage de sel de 6,47 % en 2016-2017, le tonnage passant en 2015-2016 de 198 540 t.m. à 185 700 t.m. en 2016-2017.

Le sel traité qui est inclus dans cet appel d'offres (groupe B) faisait l'objet d'une demande grandissante depuis plusieurs années. Pour justifier l'utilisation grandissante de ce type de sel le service de concertation des arrondissements a commandé une étude sur les fondants et abrasifs (voir Développement durable) afin de valider si la différence de prix entre le sel traité et le sel ordinaire (environ 30%) est justifiable. Dans l'attente de ces résultats, le Service de Concertation des Arrondissements a fait la demande au Service de l'Approvisionnement de limiter l'accès au sel traité aux villes liées. C'est ce qui explique une baisse de la demande passant en 2015-2016 de 55 900 t.m. à 7500 t.m en 2016-2017, une baisse de 48 400 t.m.

À titre comparatif avec les autres municipalités du Québec et de la région de Toronto (voir la section Aspects financiers), nous pouvons conclure que nous avons obtenu un très bon prix pour le sel ordinaire cette année. Le regroupement de Montréal continue de bénéficier du plus bas niveau de prix parmi les municipalités du Québec; à 64,91 \$, il est inférieur de près de 29 % du prix moyen des autres municipalités du Québec (UMQ, 83,92 \$) et de près de 26 % de celui de la région de Toronto (81,75 \$).

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour le groupe A (sel régulier) s'élevant à 15 951 031,35 \$, incluant les taxes, ainsi que pour le groupe B (sel traité) s'élevant à 801 323,99 \$ incluant également les taxes, pour un grand total de 16 752 355,34 \$ pour la période hivernale 2016-2017 (environ 8 mois). Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, de quinze (15) villes liées de l'agglomération et de la Société de transport de Montréal (STM), en fonction des prix moyens obtenus par le regroupement de la Ville de Montréal pour ces produits lors du précédent appel d'offres, avec une majoration de 1,21 %. Cette majoration représente l'évolution de l'indice des prix industriels pour la catégorie des produits des minéraux non métalliques (Minéraux non métalliques [291]), tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de mars 2016, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2016.

- Sel régulier (groupe A)

Soumissionnaires	Groupe A sel régulier (tx inc.) pour une demande de 178200 t.m. (taxes incluses)
Mines seleine, une division de K+S Sel Windsor	13 088 675,82 \$
Compass Minerals	13 482 776,20 \$
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	16 191 687,80 \$
Estimation des professionnels	15 951 031,35 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)	14 254 379,94 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse (%)	9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	3 103 011,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	24 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (\$)	-2 862 355,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (%)	-18 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	394 100,38 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	3 %

- Sel traité (groupe B)

Soumissionnaires	Groupe B sel traité (tx inc.)
Compass Minerals	718 996,16 \$
Mines seleine, une division de K+S Sel Windsor	745 497,90 \$
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	840 064,84 \$
Estimation des professionnels	801 323,99 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)	768 186,30 \$
Écart entre la moyenne et de la plus basse (%)	7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	121 068,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	17 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (\$)	-82 327,83 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (%)	-10 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	26 501,74 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	4 %

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public numéro : **16-15141**

Titre : **Sel de déglacage des chaussées**

Date de lancement : **6 juin 2016**

Date d'ouverture : **22 juin 2016**

Preneurs du cahier des charges : (5)

- Compass Minerals
- Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée
- Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée
- Éco-Forma inc.
- Acklands-Grainger Inc.

Soumissionnaires : (3)

- Compass Minerals
- Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée
- Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée

Désistements: (2)

Les raisons invoquées sont liées aux quantités et au type de sel demandés.

Tableau de prix : (voir pièces jointes)

Remarques et informations complémentaires :

En date du 20 juillet 2016, aucune des entreprises recommandées dans le présent sommaire décisionnel n'est inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF. Le secteur d'activités visé par cet appel d'offres ne fait l'objet d'aucun décret de la part de la Ville de Montréal ni du Gouvernement du Québec quant à la nécessité pour ses fournisseurs d'obtenir une autorisation de l'AMF.

Globalement, trois principaux fournisseurs se partagent le marché du sel de déglacage des chaussées au Québec. Il arrive parfois, en raison de leurs autres engagements contractuels, qu'aucun de ces fournisseurs ne puisse garantir la quantité complète requise par la Ville, ou qu'un seul le puisse, mais à un coût plus élevé.

L'appel d'offres prévoyait que l'octroi serait effectué au plus bas soumissionnaire conforme de chaque groupe (A et B) à l'appel d'offres tout en tenant compte de la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique du regroupement.

Afin de déterminer la répartition optimale des quantités offertes par les soumissionnaires aux participants à l'appel d'offres, nous avons appliqué la méthode Vogel, qui est une méthode scientifique de répartition économique des quantités reconnue dans le domaine de la logistique et du transport, et permettant au regroupement de l'appel d'offres de la Ville de Montréal d'obtenir la facture globale la moins élevée.

Le prix de revient du sel étant constitué du prix du produit combiné aux frais de livraison, la différence des prix observée est directement liée à la distance entre le dépôt de sel du soumissionnaire et le lieu de livraison pour chacun des arrondissements ou des villes liées participantes. Puisque chacun des soumissionnaires a proposé des prix pour tous les arrondissements et les villes liées de l'agglomération ainsi que pour la STM, le mode d'attribution a été déterminé en fonction du meilleur prix proposé et selon la capacité maximale disponible de chacun des soumissionnaires.

Enfin, selon les clauses de l'appel d'offres, tous les participants à l'appel d'offres se réservent le droit de commander une quantité supérieure à 20% à celle indiquée aux documents d'appel d'offres afin de se prémunir contre des conditions climatiques exceptionnelles.

Montant total estimé des ententes (sel régulier et sel traité combinés) :

Compass Minerals (131 750 t.m. octroyées) :

8 773 720,00 \$ + TPS (5%) 438 686,00 \$ + TVQ (9,975%) 875 178,57 \$ = 10 087 584,57 \$

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (53 950 t.m. octroyées) :

3 419 134,50 \$ + TPS (5%) 170 956,73 \$ + TVQ (9,975%) 341 058,67 \$ = 3 931 149,90 \$

Adjudicataires recommandés

Il est recommandé de conclure avec chacune des firmes ci-après désignées, suite à l'appel d'offres public 16-15141, des ententes-cadres pour l'hiver 2016-17 pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées.

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité

Compass Minerals	Anjou - Lachine - Lasalle - Le Plateau Mont Royal - Le Sud Ouest - L'Ile Bizard Sainte Geneviève - Mercier Hochelaga Maisonneuve - Montréal Nord - Pierrefonds Roxboro - Rivière Des Prairies Pointe aux Trembles - Rosemont la Petite Patrie - Saint Laurent - Saint Léonard - Villeray St Michel Parc Extension - Village de Senneville - Ville de Côte St Luc - Ville de Dollard des Ormeaux - Ville de Dorval - Ville de Hampstead - Ville de Montréal Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal Ouest - Ville de St Anne de Bellevue - Ville de Wesmount	Ville de Westmount - Ville de Pointe Claire - Ville de Beaconsfield
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	Ahuntsic-Cartierville - Côte des neige Notre Dame de Grâce - Outremont - Verdun - Ville Marie - Ville de Baie d'Urfe - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit. Les arrondissements, les villes liées ainsi que la Société de transport de Montréal pourront faire appel à ces ententes. Ces ententes pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

À titre comparatif, voici un tableau comparant les prix unitaire moyen à la tonne de sel régulier de Montréal avec l'UMQ et Toronto.

Territoires	Prix unitaire moyen t.m. obtenu pour l'hiver 2015-16	Prix unitaire moyen t.m. obtenu pour l'hiver 2016-17	Variation du prix unitaire hiver 2015-16 vs hiver 2016-17
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE C - CAPITALE NATIONALE	90,31 \$	93,47 \$	3,50%
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE E - LAURENTIDES	87,76 \$	89,05 \$	1,47%
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE F LANAUDIÈRE	80,13 \$	82,29 \$	2,70%
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE G-1 - MONTÉRÉGIE NORD	89,57 \$	84,54 \$	-5,62%
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE G-2 - MONTÉRÉGIE SUD + ESTRIE	83,86 \$	75,64 \$	-9,80%
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE H - OUTAOUAIS	82,84 \$	78,54 \$	-5,19%
UMQ MOYENNE	85,75 \$	83,92 \$	-2,13%
PRIX MOYEN PONDÉRÉ RÉGION TORONTO	82,24 \$	81,75 \$	-0,59%
MOYENNE DE TOUS LES TERRITOIRES	85,31 \$	83,65 \$	-1,94%
REGROUPEMENT VILLE DE MONTRÉAL	75,15 \$	64,91 \$	-13,63%
DIFFÉRENCE ENTRE MONTRÉAL ET LES AUTRES TERRITOIRES EN \$	(10,16 \$)	(18,74 \$)	
DIFFÉRENCE ENTRE MONTRÉAL ET LES AUTRES TERRITOIRES EN %	-12 %	-22 %	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suite à la nouvelle Politique de déneigement de la ville de Montréal adoptée en août 2015, une recommandation de revoir les pratiques de gestion des sels de voirie a été émise. C'est dans cet objectif et suite à la demande du service de concertation des arrondissements que l'utilisation du sel traité a été limitée aux villes liées cette année. Cette décision a été prise afin de valider par l'entremise d'une Étude sur les fondants et abrasifs qui a été commandé par Michel Frenette au Service de la concertation des arrondissements d'évaluer l'impact que ce type de produit peut avoir sur l'environnement, les infrastructures, les eaux de ruissellement et l'aspect financier. Les résultats devront être disponibles suite à différents tests et analyses au plus tard le 30 avril 2017.

L'étude portera également sur l'élaboration d'un nouveau guide d'épandage pour chaussées et trottoirs (la dernière politique d'épandage révisée datant de la fin des années 1990).

Nos fournisseurs travaillent également depuis plusieurs années afin d'améliorer leur empreinte écologique. Depuis 2013, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée a réalisé une réduction de 17% de sa consommation d'énergie, une réduction de 22% de sa consommation d'eau et vise une réduction de 50% de ses déchets d'ici 2020.

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée travaille également pour réaliser d'ici 2017-2018 un plan d'évaluation de ses fournisseurs sur des questions environnementales. Enfin, un plan de réduction pour les émissions de CO2 est actuellement en train d'être évalué pour être mis en place prochainement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville son potentiel d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution, émission des ententes pour la saison hivernale 2016-17 avec les entreprises retenues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien BIGUET
agent d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LAZURE
Chef de section

Le : 2016-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise CHARTRAND
Chef de division

Tél : 514-872-1082
Approuvé le : 2016-07-27

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achatsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 25 août 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE167315003**

Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (3 931 149,89 \$), des ententes-cadres pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public # 16-15141 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE167315003

Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 931 149,89 \$), des ententes-cadres pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglçage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public # 16-15141 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$).

À sa séance du 3 août 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels les adjudicataires en sont au moins à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 10 août 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que l'application de la méthode d'approvisionnement mise en place il y a déjà de nombreuses années continue d'être profitable à la Ville et à l'agglomération. «en effet, le prix unitaire moyen par tonne métrique obtenu dans le présent contrat est inférieur de 13,6 % à celui de l'an dernier et demeure sous les prix obtenus par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et le ministère des Transports du Québec (MTQ).

Par ailleurs, les membres ont pris bonne note qu'une étude sur les fondants et les abrasifs sera conduite au cours des prochains mois pour faire le point sur les quantités,

les types et les techniques d'épandage à Montréal. Il sera intéressant de mesurer l'impact de cette étude sur les besoins futurs en matière de sel de déglacage. D'ailleurs, les membres souhaitent avoir une brève présentation des résultats de cette étude lorsque ce dossier reviendra devant la Commission en 2017.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels les adjudicataires en sont au moins à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE167315003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1166446001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Groupe TNT inc. pour de travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et de structures souterraines pour CSEM et Bell, dans la rue Notre-Dame Ouest, de l'avenue Atwater à la rue Saint-Augustin - Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 10 413 869,83 \$ (contrat: 9 846 560,24 \$ + incidences: 567 309,59 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211618 - 8 soumissionnaires.

Attendu que les travaux sur le réseau de Bell Canada, évalués à 46 639,77 \$, seront facturés directement à Bell Canada par l'entrepreneur, conformément à l'entente signée et présentée en pièce jointe au sommaire décisionnel;

D'autoriser une dépense de 10 571 560,24 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et de structures souterraines pour la Commission des services électriques de Montréal, dans la rue Notre-Dame Ouest, de l'avenue Atwater à la rue Saint-Augustin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 846 560,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211618;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-11 14:05

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166446001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Groupe TNT inc. pour de travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et de structures souterraines pour CSEM et Bell, dans la rue Notre-Dame Ouest, de l'avenue Atwater à la rue Saint-Augustin - Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 10 413 869,83 \$ (contrat: 9 846 560,24 \$ + incidences: 567 309,59 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211618 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2015, le comité exécutif entérinait l'octroi d'un contrat de services professionnels de conception, plans et devis pour le projet de reconstruction d'égout, d'aqueduc et de voirie sur les rues Notre-Dame, Rose-de-Lima et Sainte-Émilie dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est question d'un peu plus d'un kilomètre de rues. En effet, l'arrondissement a pris en charge le projet de la Direction stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) de renouvellement des réseaux d'eau et d'égout. Il a aussi obtenu l'accord de la Direction des transports de prendre en charge le projet de voirie puisque certains tronçons font partie du « réseau artériel administratif » depuis le 1er janvier 2015.

Le projet concerné par ce dossier constitue un premier lot de travaux sur la rue Notre-Dame Ouest, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Augustin, soit sur près de 500 mètres. Cette rue étant l'artère commerciale principale de l'arrondissement, une démarche de consultation a été réalisée à l'été et l'automne 2015 pour identifier les priorités des citoyens.

Les plans et devis ont été préparés en 2015 et 2016.

Le chantier du lot 1 devrait se dérouler sur 2 années avec une interruption pour la période hivernale 2016-2017.

Étape à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Reconstruction de la rue Notre-Dame, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Augustin	septembre 2016	décembre 2017

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Reconstruction de la rue Rose-de-Lima, entre les rues Saint-Jacques et Sainte Émilie	printemps 2018	décembre 2018
Reconstruction de la rue Sainte-Émilie, entre les rues Bourget et Bérard.	printemps 2018	décembre 2018

Les réseaux d'eau sur la rue Notre-Dame datent de 1891-1900 pour l'aqueduc et de 1888 pour l'égout. Leur état de détérioration se traduit dans des problématiques d'entretien pour l'arrondissement, tant pour les infrastructures souterraines que de surface. C'est pourquoi ce tronçon fait partie des projets PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

Conduite d'égout combiné

Diamètre et longueur de la conduite d'égout proposée : variable de 375 mm à 600 mm, 439 mètres linéaires.

La conduite d'égout existante est en grès de 300 mm et 375 mm de diamètre et date de 1888. La reconstruction de cette conduite est recommandée car elle est en mauvaise condition structurale (CIS=4) et sa capacité hydraulique est insuffisante

Note: La portion du réseau d'égout situé entre l'avenue Atwater et la rue Bérard a fait l'objet de travaux de réhabilitation par chemisage en 2012 et est exclue du projet de reconstruction (environ 140 mètres).

Conduite d'aqueduc

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : variable de 150 mm à 350 mm, 725 mètres linéaires.

La conduite d'aqueduc existante est en fonte grise de 250 mm de diamètre et date de 1891. La reconstruction de cette conduite est recommandée car elle est située dans la même tranchée que la conduite d'égout et risque d'être fragilisée par les travaux de reconstruction de la chaussée. De plus, elle est d'un âge avancé, a des joints en plomb et présente une probabilité d'avoir des entrées de service en plomb.

Chaussée

Étant donné la fragilité des réseaux d'eau, aucune réfection de la chaussée n'a pu être réalisée dans les dernières années.

Utilités publiques

Les compagnies d'utilités publiques ont été interpellées pour profiter de l'opportunité des travaux majeurs entrepris par la Ville.

Appel d'offres

Un avis d'appel d'offres pour les travaux de construction a été publié dans le journal « Le Devoir » le 18 juin 2016. L'appel d'offres public a été publié sur le site internet SEAO le 2016-06-17 à 21:24:25.

Les soumissions ont été ouvertes le 20 juillet 2015 à 11 h. Les soumissionnaires ont donc

disposé de 29 jours pour préparer leur soumission.

Un premier addenda reportant la date d'ouverture des soumissions du 13 ou 20 juillet a été publié sur SEAO le 2016-07-07 à 09:46:00. Un second addenda donnant des précisions techniques aux plans et devis et incluant une formule de soumission révisée est paru sur SEAO le 2016-07-11 à 14:34:55. Un troisième a été publié le 2016-07-14 15:00:50 pour clarifier un article du devis.

Validité des soumissions

Le soumissionnaire ne peut modifier ou retirer sa soumission durant la période de 120 jours qui suit la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA 166446001 - 16 juin 2016 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et de structures souterraines pour la CSÉM et Bell sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Atwater et Saint-Augustin à l'arrondissement du Sud-Ouest (2166446001).

CE 15 2061 - 18 novembre 2015 - Accorder un contrat à Services Exp Inc., pour la fourniture de services professionnels de conception, plans et devis pour le projet de reconstruction d'égout, d'aqueduc et de voirie sur les rues Notre-Dame, Rose-de-Lima et Sainte-Émilie (dossier 1156446010).

CA 15 22 0307 - 10 août 2015 - Proposition au Conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projets de voirie sur les rues Notre-Dame et Rose-de-Lima (dossier 1156446009).

DESCRIPTION

Le projet consiste à remplacer les conduites d'égout et d'aqueduc, les branchements de services, les puisards et drains, les bornes d'incendie, les trottoirs, la chaussée, le système d'éclairage de rue et les feux de circulation. Il intègre aussi des interventions sur les réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) et de Bell. Il comporte un réaménagement géométrique, des travaux d'aménagement paysager et l'installation de mobilier urbain.

Le tout en répondant aux préoccupations des citoyens formulées lors d'une démarche participative de co-création réalisée par l'arrondissement à l'été et l'automne 2015, en particulier, la sécurité des piétons, l'accès universel, le verdissement et la bonification du mobilier urbain.

Réseau d'eau

Conformément à la directive intitulée "Utilisation des conduites en PVC dans les réseaux d'eau secondaires", les documents d'appel d'offres prévoient une option pour le matériau des conduites d'égout de 450 mm de diamètre et moins (PVC ou béton armé). L'adjudicataire a choisi l'option béton armé.

Commission des services électrique de Montréal (CSÉM)

Les travaux qui seront réalisés sur le réseau de la CSÉM visent deux objectifs. D'abord la mise en place de bases et conduits pour un nouveau système d'éclairage. Et ensuite, la réfection et mise aux normes de leur réseau.

Contingences et incidences

Les contingences incluses au bordereau de soumission sont de 10 % du coût des travaux avant taxes sauf pour les travaux de feux de circulation où les contingences sont de 15 %. Ce budget représente 899 506,35 \$ (taxes incluses).

Un budget d'incidences, se chiffrant à 567 309,59 \$ est inclus en pièce jointe. Les travaux incidents prévus au projet sont:

- services professionnels de contrôle des matériaux et analyses chimiques;
- communication (détail des dépenses à la section "Opérations de communication");
- services professionnels liés aux travaux sur réseau CSÉM pour éclairage (surveillance et laboratoire);
- achat de bancs au Service du matériel roulant et des ateliers (Demande d'achat interne);
- achat d'équipements de feux de circulation (Demande d'achat interne);
- mobilier pour Parc Bonheur d'Occasion;
- marquage de chaussée.

Appel d'offres

Le processus d'appel d'offres public 211618 a été mené par l'arrondissement et s'est terminé le 20 juillet 2016. La liste des preneurs du cahier des charges (SÉAO) ainsi que le procès verbal de l'ouverture des soumissions sont en pièce jointe.

Parmi les 24 preneurs du cahier des charges, il y a:

- 13 Entrepreneurs généraux;
- 7 sous-traitants;
- 4 fournisseurs.

Sur les treize (13) Entrepreneurs généraux ayant commandé le cahier des charge, huit (8) ont déposé une soumission, soit 62 %.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires conformes et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues, l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder:

Tableau: Résultat de soumission

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base incluant contingences	TPS	TVQ	Total
Groupe TNT inc.	8 604 653,39	430 232,66	858 314,16	9 893 200,01
Les Entreprises Michaudville inc.	8 837 573,39	441 878,67	881 547,95	10 161 000,00
C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.	9 451 171,41	472 558,57	942 754,35	10 866 484,33
Excavation Loiselle inc.	9 714 260,85	485 713,04	968 997,52	11 168 971,41
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	9 871 508,82	493 575,44	984 683,00	11 349 767,27
Roxboro Excavation inc.	9 900 046,49	495 022,32	987 529,64	11 382 578,45

SADE CANADA inc.	10 441 855,20	522 092,76	1 041 575,06	12 005 523,02
Dernière estimation réalisée	8 821 831,70	441 091,59	879 977,71	10 142 900,99
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>				10 975 360,64
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				10,9
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>				2 112 323,01
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>				21,4
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				- 249 700,98
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>				- 2,5
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>				267 799,99
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				2,7

Conformité des soumissions

Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation relative aux conflits d'intérêts, etc.).

La plus basse soumission a été déclarée non conforme en raison d'un accusé de réception d'addenda manquant. Le soumissionnaire ayant refusé de pallier au défaut de sa soumission, nous avons rejeté celle-ci. Elle n'est donc pas listée dans le tableau de résultat de soumission.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi 1 sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe TNT inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de l'autorisation de l'AMF ainsi que l'accusé de réception de la demande de renouvellement de l'autorisation de contracter daté du 4 mars 2016 sont en pièce jointe.

Note: L'autorisation de l'AMF est valide pour une durée de 3 ans. Mais le législateur a prévu une disposition dans la *Loi sur les contrats des organismes publics* concernant le renouvellement d'une autorisation. En effet l'article 24.41 de la Loi indique qu'une autorisation demeure valide, sous réserve d'une révocation durant ce délai, si la demande de renouvellement est présentée à l'Autorité au moins 90 jours avant le terme de la durée de cette autorisation, et ce, jusqu'à ce que l'Autorité statue sur cette demande.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera valide jusqu'au 31 août 2016.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville.

Estimation des coûts

L'estimation du coût des travaux a été réalisée par la firme Services Exp inc., mandatée pour la préparation des plans et devis. L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de 2,5 % et est favorable à la Ville de Montréal. Nous pouvons conclure que la sollicitation du marché a suscité de l'intérêt et a permis d'obtenir des prix concurrentiels. Nous recommandons l'octroi du contrat.

Importance d'octroyer

L'état des infrastructures de la rue Notre-Dame, tant souterraines que de chaussée, requiert une intervention urgente. Les démarches faites auprès des citoyens et commerçants nous assurent l'assentiment des premiers concernés.

Commentaires de la DGSRE (partie prenante)

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Il fait partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au comité municipal la dépense et de voter les crédits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une partie du contrat de 9 893 200,01 \$ est assumée par Bell Canada, d'une valeur de 46 639,77 \$ taxes incluses. Pour ces travaux, l'Entrepreneur facturera Bell Canada directement. L'Entente intervenue entre la Ville et Bell Canada, pour confirmer l'engagement financier et pour la surveillance de ces travaux, est en pièce jointe. La valeur du contrat assumée par la Ville est donc de 9 846 560,24 \$.

Les coûts des travaux sur le réseau de la CSÉM sont partagés. La Direction des transports assume les coûts des ouvrages requis pour le nouveau système d'éclairage. Les autres travaux sur le réseau, soient la réfection et la mise aux normes, sont payés par la CSÉM. Mais une entente est intervenue entre la Direction des infrastructures et la CSÉM à l'effet que, lors de projets intégrés, le coût assumé par la CSÉM est limité à 115 % de leur estimation et le montant excédent doit être pris en charge par la Direction des infrastructures. Dans notre cas, ces coûts seront ajoutés aux dépenses de la DGAV. Ce partage est indiqué dans le tableau 2 en pièce jointe.

La dépense totale maximale pour la Ville relative à ce contrat est de 10 413 869,83 \$ taxes incluses et comprend :

- un contrat à la compagnie Groupe TNT inc. pour un montant de 9 893 200,01 \$ taxes incluses;
- moins les travaux de Bell Canada pour un montant de 46 639,77 \$ taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus des incidences de 567 309,59 \$ taxes incluses (voir la section « Description »).

Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centrale. Elle est prévue et est répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 59,91 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 6 238 498,63 \$ taxes incluses;

- 31,79 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 3 310 732,53 \$ taxes incluses;
- 8,30 % au budget triennal de la CSEM pour un montant de 864 638,66 \$ taxes incluses;

La dépense nette, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, est financée par les règlements d'emprunt suivants :

- # 16-006 « Programme de réfection d'artères » pour un montant de 5 696 580,78 \$;
- # 16-026 « Arrondissement du Sud-Ouest - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout » pour un montant de 3 023 140,09 \$;
- Règlement d'emprunt de la CSÉM - voir l'intervention de la CSÉM.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Le projet est entièrement admissible au programme de subvention de la TECQ (Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des incidences sont présentés en pièces jointes dans les documents suivants:

- Tableau 1 - Budget de dépenses incidentes
- Tableau 2 - Partage des coûts du contrat
- Tableau 3 - Prévion des coûts de travaux 2016-2017
- Tableau 4 - Dépense totale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet prépare le terrain à l'implantation d'un axe cyclable nord-sud sur la rue Rose-de-Lima en aménageant l'intersection Notre-Dame / Rose-de-Lima. Les feux de circulation qui seront mis en place tiennent compte de la future piste cyclable. De plus, l'offre de mobilier sera grandement bonifiée sur la rue Notre-Dame par l'installation de bancs et de supports à vélos, rendant cette destination plus intéressante pour les piétons et les cyclistes. Finalement, les principes d'accessibilité universelle ont été appliqués au projet. Tous ces aspects sont en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

L'apaisement de la circulation est un objectif de notre projet pour améliorer la qualité de vie du quartier Saint-Henri, favoriser les déplacements actifs et dynamiser l'activité commerciale. En effet, le projet inclut la construction de saillies pour améliorer la sécurité des piétons. Le tout en conformité avec l'action 14 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Le projet inclut également la construction de fosses d'arbres agrandies et la plantation d'arbres. Les mesures qui seront mises en place permettront une croissance optimale des arbres et ainsi un verdissement et la réduction des îlots de chaleur dans un secteur densément peuplé. Le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Finalement, la reconstruction des conduites d'eau potable dans un secteur sujet à de multiples bris est conséquent avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Nous souhaitons compléter les travaux de construction de la rue Notre-Dame en 2017, il en va de l'acceptabilité de ce chantier qui se déroulera sur une rue commerciale. Étant donné l'ampleur des travaux à réaliser, dont la durée estimée est de 11 mois, nous devons débiter

en septembre 2016. L'automne est propice aux travaux de construction d'égout et d'aqueduc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La gestion et la surveillance du chantier seront réalisées par l'arrondissement. De même, la Division communications et relations avec les citoyens de l'arrondissement prendra en charge les aspects de communication, avec la collaboration du Commissaire au développement économique.

Le chantier sera situé sur la principale artère commerciale de l'arrondissement et affectera une centaine de commerces et de chantiers privés qui sont situés sur le tronçon en question, environ 1750 ménages qui vivent dans le quadrilatère élargi, l'école primaire et le centre de la petite enfance qui se trouvent aussi à proximité.

Notre grande préoccupation de réduire les impacts du chantier se traduira par la mise en place d'outils de communication et de mesures de mitigation, tant pour le maintien de l'économie locale que pour des raisons de sécurité aux abords du chantier. Un budget de communication a été prévu pour réaliser nos objectifs (voir en pièce jointe le tableau 4 - Budget de communication).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: suite à l'adoption du présent dossier par le conseil municipal.

Début des travaux: septembre 2016.

Fin des travaux: décembre 2017.

L'arrondissement du Sud-Ouest agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement du Sud-Ouest devra également transmettre à la DGSRE les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans « tels que construits » devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DGSRE.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Sarah ELARABY, Service de l'eau
Normand VANDAL, Le Sud-Ouest
Viorica ZAUER, Le Sud-Ouest

Lecture :

Normand VANDAL, 8 août 2016
Viorica ZAUER, 29 juillet 2016
Jean CARRIER, 29 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BOUTIN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-28

Stéphane CARON
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sébastien LÉVESQUE
Directeur



Dossier # : 1167334002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Systèmes Urbains inc., pour la réfection de trois puits d'accès électriques au parc La Fontaine - Dépense totale de 161 217,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15 -6776) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 161 217,49 \$, taxes incluses, pour la réfection de trois puits d'accès électriques au parc La Fontaine, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Systèmes Urbains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 570,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6776;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense locale sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-03 17:01

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167334002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Systèmes Urbains inc., pour la réfection de trois puits d'accès électriques au parc La Fontaine - Dépense totale de 161 217,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15 -6776) - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Pour assurer le maintien des installations électriques du parc La Fontaine et la sécurité des citoyens qui le visitent, trois puits d'accès électriques doivent être réparés. Ainsi, le présent projet vise des travaux de réfection sur ces puits d'accès électriques pour assurer la continuité des activités dans le parc et la sécurité des usagers.

Le 11 août 2014, un avis de correction (no. intervention 007) a été déposé par le maître électricien de la Ville de Montréal, concernant le parc La Fontaine. Selon l'avis de correction, certains puits d'accès électriques nécessitaient une réparation en raison d'un état de dégradation très avancé pouvant causer un risque d'effondrement. Dans cette optique, des travaux de réfection sont requis.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres a débuté le 11 avril 2016 et s'est terminé 21 jours plus tard, soit le 2 mai 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 2 mai 2016 à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Deux addendas ont été émis. L'addenda no 1, émis le 20 avril 2016, visait principalement à enlever deux fascicules 02-514 et apporter des précisions concernant certains éléments du formulaire de soumission. L'addenda no. 2, émis le 28 avril 2016, visait principalement à apporter des précisions concernant le formulaire de soumission. Les informations transmises dans le cadre de ces deux addenda ont eu un impact sur les prix. Les deux addenda ont été

envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 150 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 29 septembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le projet comprend les travaux de réfection des puits d'accès électriques pour assurer la continuité des activités dans le parc et la sécurité de ses utilisateurs.

Les travaux de réfection des puits d'accès électriques sont les suivants :

- nettoyage de trois puits d'accès;
- démolition de trois puits d'accès, incluant le maintien de l'alimentation électrique;
- reconstruction de trois puits d'accès.

Le projet comprend également d'autres travaux connexes, tels que:

- protection des végétaux;
- démolition d'ouvrages existants;
- enlèvement et récupération de pavés de béton préfabriqués;
- réhabilitation des sols;
- terrassement, excavation et remblayage;
- réfection des sentiers en poussière de pierre, en pavés de béton et en béton bitumineux.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 20 % en raison des facteurs de risque associés à la présence potentielle d'infrastructures souterraines (électricité, eau et égout) datant de plus de 40 ans, répertoriées ou non.

Les frais incidents représentent 7,8 % du total du contrat, soit 12 647,25 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais pour le contrôle qualité des matériaux et pour diverses expertises techniques, dont l'évaluation de la réhabilitation des sols et le raccordement électrique.

Les documents ont été pris par un total de 12 entrepreneurs généraux et trois ont déposé une soumission conforme.

Les preneurs du cahier des charges sont :

- Systèmes Urbains inc.;
- Environnement Routier NRJ inc.;
- Construction NRC inc.;
- G-Tek (3427951 Canada inc.);
- Les Constructions et Pavage Jeskar inc.;
- Les Constructions Hydrospec inc.;
- Les Constructions P.R.V inc.;
- Les Entreprises Ventec inc.;
- LV Construction;
- Terrassement Ahuntsic inc.;
- Terrassement Multi-Paysages;
- Urbex constructions inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des 12 entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission conforme, soit une proportion de 25 % et neuf n'ont pas déposé de soumission, soit une proportion de 75 %.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Systèmes Urbains inc.	123 808,53 \$	24 761,71 \$	148 570,24 \$
Environnement Routier NRJ inc.	169 496,15 \$	33 899,23 \$	203 395,37 \$
Construction NRC inc.	437 939,78 \$	87 587,96 \$	525 527,73 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	61 017,23 \$	12 203,45 \$	73 220,68 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			292 497,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			96,88 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			376 957,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			253,72 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			75 349,56 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			102,91 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			130 174,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			177,78 %

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur de 102,91 % à la dernière estimation réalisée à l'interne.

Les facteurs qui peuvent expliquer cet écart important sont les suivants :

- Comme ce type de travail ne relève généralement pas de notre expertise en électricité, mais bien celle de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), le SGPVMR communiqué avec cette organisation afin d'obtenir les données d'un projet de référence pour constituer notre estimation des coûts. Le projet de référence soumis par la CSEM visait des modifications et des additions au réseau municipal de conduits souterrains dans l'emprise de la rue Ontario, côté sud, entre les rues Parthenais et Dufresne. Le contexte d'intervention sur rue, de même que les caractéristiques électriques et les dimensions des puits d'accès présentaient des différences significatives avec les travaux projetés au parc La Fontaine. Dans cette perspective, les coûts de référence ont été ajustés en fonction des différences observées, mais sans constituer des comparables identiques;
- Un écart important est observé pour le coût de la reconstruction des puits d'accès entre le prix du plus bas soumissionnaire (45 460 \$) et la dernière estimation réalisée à l'interne (20 000 \$), soit un écart de 25 460 \$, avant taxes. Les autres soumissions présentaient

également un montant significativement plus élevé pour cet item. Cet écart peut s'expliquer par les dimensions supérieures des puits d'accès électriques du parc La Fontaine, par une plus grande complexité de reconstruction, puisque le projet requiert le maintien en opération des conduits existants et de l'alimentation électrique et par la diversité et les petites quantités des aménagements à ragréer après le travail (pavage, pavés de béton, poussière de pierre, gazonnement, etc.) qui feront appel à plusieurs sous-traitants à coordonner.

- Le projet présente un risque élevé pour l'entrepreneur au niveau de la responsabilité et des imprévus, puisque les travaux à prix forfaitaire doivent être réalisés sur des installations souterraines âgées de plus de 40 ans.

Les prix soumis par le plus bas soumissionnaires conformes ont à nouveau été validés par la CSEM et ces derniers les ont considérés justifiés et représentatifs des travaux à réaliser.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. L'adjudicataire n'a pas à obtenir d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. De plus, l'adjudicataire ne détient pas de telle autorisation dans d'autres contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 161 217,49 \$, taxes, contingences et incidences incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 147 213,06 \$, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # RCM 15-028 - « Réaménagement du réseau des grands parcs », du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de travaux de réfection des puits d'accès électriques permettra aux citoyens montréalais de poursuivre l'utilisation des divers équipements de loisirs du parc La Fontaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour maintenir les activités au parc La Fontaine, trois puits d'accès électrique doivent être réparés. En effet, ces puits d'accès représentent actuellement un grand risque d'effondrement qui pourrait mettre en péril la sécurité des citoyens et engendrer des interruptions de services électriques dans le parc. Ainsi, sans l'octroi du présent dossier, le risque d'un bris d'alimentation électrique dans le parc augmentera, ce qui pourrait entraîner une perte d'accès aux équipements et compromettre la sécurité des usagers, ainsi que les différentes activités programmées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat - Comité exécutif : 17 août 2016

Début du contrat : 22 août 2016

Fin des travaux : novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc GOSSELIN, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Luc GOSSELIN, 19 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Seyhar SOK
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Mathieu DRAPEAU
Chef de section

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne monsieur Mathieu Drapeau – chef de section, gestion des projets, pour me remplacer du 18 au 31 juillet 2016 inclusivement, dans mes fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-08-02

**Dossier # : 1167231038**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (Aménagement De Sousa), pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal (PMIR). Dépense totale de 362 432,79 \$ (contrat: 339 932,79 \$ + incidences: 22 500 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 287901 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 362 432,79 \$, taxes incluses, pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à 4042077 Canada inc. (Aménagement De Sousa), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 339 932,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 287901 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-26 11:17

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231038

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (Aménagement De Sousa), pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal (PMIR). Dépense totale de 362 432,79 \$ (contrat: 339 932,79 \$ + incidences: 22 500 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 287901 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Tous les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

En plus de son programme de réfection routière (PRR) et de son programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), la Direction des transports – via son *Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR)* – vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention. Le PMIR comporte des interventions pour l'entretien préventif, le maintien de la condition et des mesures palliatives. Il constitue un effort additionnel à ceux déployés par les arrondissements. Ce programme implique des dépenses autant capitalisables que payées au budget de fonctionnement du Service.

Tous ces programmes viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, en atténuant le problème de dégradation des infrastructures routières et en améliorant l'état global des chaussées.

Le présent dossier vise une des activités du PMIR, soit le scellement des fissures dans les chaussées en enrobé bitumineux.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La Division de l'expertise et du soutien technique est mandatée pour instaurer un contrôle qualitatif de l'opération de scellement de fissures. En plus des vérifications pour l'approbation des matériaux, un suivi sera fait pour la validation de la planche d'essai. Ce contrôle vise à faire respecter les exigences du devis et les recommandations du fabricant du produit de scellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal, sur une distance totalisant environ 40 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 30 902,98 (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté en annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux (2) plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Un total de cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission. Compte tenu du nombre élevé d'hypothèses à considérer dans l'évaluation de ces travaux, il est habituel d'obtenir un étalement de prix important entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut. De plus, l'estimation des professionnels est très près de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte et en prenant en considération un écart favorable de 27%, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 362 432,79 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 22 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. La dépense totale représente un coût net de 330 949,45 \$ lorsque diminuée

des ristournes fédérale et provinciale.

Étant donné que l'objectif du présent contrat des travaux vise à conserver un bon confort de roulement, de ralentir la dégradation et de retarder des travaux plus coûteux, le requérant confirme que la dépense n'est pas de nature capitalisable et sera payée par le budget de fonctionnement.

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu au SIVT, plus précisément à la Division de la gestion des actifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 10 novembre 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2016

Fin des travaux : Octobre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 20 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-20

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Luc LÉVESQUE
Chef de division Géomatique, en remplacement
de la Directrice de direction

Approuvé le : 2016-07-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-07-25

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	287901
No du GDD :	1167231038
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la Ville de Montréal.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	20 - 6 - 2016	Ouverture originalement prévue le :	13 - 7 - 2016
Ouverture faite le :	13 - 7 - 2016	Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	0	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
JJ - MM - AAAA			

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs	8	Nbre de soumissions reçues	5
		% de réponses	63
		Nbre de soumissions rejetées	0
		% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	10 - 11 - 2016
Prolongation de la validité de la soumission de :	jrs	Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
4042077 CANADA INC. (AMÉNAGEMENT DE SOUSA)	309 029.81	30 902.98	339 932.79
CIMOTA INC.	343 752.26	34 375.22	378 127.48
LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.	409 724.91	40 972.49	450 697.40
LES PAVAGES CHENAIL INC.	531 253.49	53 125.34	584 378.83
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	602 434.51	60 243.45	662 677.96
Estimation interne ou externe	externe	423 613.89	42 361.39
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-27.0%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			11.2%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)				
	N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>				

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	4042077 CANADA INC. (AMÉNAGEMENT DE SOUSA)
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :	339 932.79
Montant des incidences (\$) :	22 500.00
Date prévue de début des travaux :	19 - 9 - 2016
Date prévue de fin des travaux :	28 - 10 - 2016



Dossier # : 1167091003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entrepreneurs de Construction Concordia inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 2 (projet 16-05), pour une somme maximale de 404 424,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 330702 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Entrepreneurs de Construction Concordia inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 2 (projet 16-05), au prix de sa soumission, pour une somme maximale de 404 424,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 330702;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-08 09:28

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167091003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entrepreneurs de Construction Concordia inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 2 (projet 16-05), pour une somme maximale de 404 424,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 330702 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la réalisation des inspections annuelles ou générales des structures (ponts, tunnels, murs anti-bruit, etc.), il arrive que des travaux de sécurisation, d'entretien ou de réparations mineures soient requis. Il s'agit de situations pouvant affecter la sécurité des usagers ou l'intégrité de l'ouvrage et il est essentiel de pouvoir intervenir à court terme. Également, la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures, de la voie et des transports (SIVT) reçoit diverses demandes d'intervenants internes et externes concernant des situations problématiques qui nécessitent une intervention.

L'ampleur des travaux et les sommes nécessaires pour effectuer ces travaux varient d'une année à l'autre. Il est difficile de prévoir en début d'année toutes les interventions qui seront requises durant l'année, d'où la nécessité d'accorder des contrats au fur et à mesure de l'identification des besoins.

En 2015, afin que la Division puisse répondre adéquatement à la demande, deux (2) contrats pour la réalisation de travaux de réparation ont été accordés. Le premier contrat a été octroyé à l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. (CE15 1144) et, à ce jour, plus de 60 % de l'enveloppe est engagée. Le 23 décembre 2015, la Ville de Montréal a reçu une lettre de la firme Raymond Chabot inc. l'informant qu'un « Avis d'une ordonnance visant un arrangement ou compromis avec les créanciers » a été rendu le 21 décembre 2015 à l'égard de l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. Depuis cette date, celui-ci n'offre plus de service.

Le deuxième contrat a été octroyé à l'entrepreneur Eurovia Québec Grands Projets Inc. (CE15 2054) et, à ce jour, près de 85 % de l'enveloppe est engagée.

En 2016, un contrat pour la réalisation de travaux de réparation a été octroyé à l'entrepreneur MGB Associés Inc. (CE16 0654) et, à ce jour, plus de 60 % de l'enveloppe est engagée.

La liste de ces derniers contrats accordés est en pièce jointe.

Dans ce contexte, un nouvel appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures a été publié du 13 Juin 2016 au 11 Juillet 2016. La

soumission est valide pendant les cent vingts (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 08 novembre 2016. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 28 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis lors de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0654 - 27 avril 2016 - Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 1 (projet 16-03) pour une somme maximale de 408 199,19\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 330701 - 7 soumissionnaires conformes (1167091001).

CE15 2054 - 18 novembre 2015 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 15-13) à diverses structures 2015 - Lot 2 pour une somme maximale de 415 671,42\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 323303 - 6 soumissionnaires conformes (1157091001).

CE15 1144 - 10 juin 2015 - Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 15-01) à diverses structures 2015 - Lot 1 pour une somme maximale de 421 641,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-15011 - 4 soumissionnaires conformes (1150541018).

DESCRIPTION

Accorder un contrat à Entrepreneurs de Construction Concordia inc. pour des travaux consistant à réaliser des réparations, de l'entretien et de la sécurisation sur diverses structures de la Ville, là où requis. Il peut s'agir d'un pont, d'un muret de dénivellation, d'un mur de soutènement, d'une balustrade, d'un trottoir structural, d'un parapet ou tout autre type de structure routière.

À titre d'exemple, les travaux peuvent consister à :

- effectuer une réparation d'une section de garde-corps;
- effectuer des travaux de réparation de dalles;
- faire tomber de façon sécuritaire des fragments de béton;
- tout autre travail similaire.

La recommandation de l'adjudication du contrat fait suite à un appel d'offres public, du 13 juin au 11 juillet 2016, pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures.

JUSTIFICATION

La réalisation de travaux de réparation sur diverses structures permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal.

Aussi, de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide apparaissent de façon régulière, et ce, sans préavis. Il est alors essentiel de pouvoir disposer des services d'un entrepreneur spécialisé pour traiter les cas prioritaires dans les meilleurs délais.

Cette pratique permet d'agir avec diligence, ce qui serait difficile à réaliser considérant les délais associés à l'octroi de contrats spécifiques. Dans cette optique, quelques contrats similaires sont accordés chaque année afin de se donner la capacité d'intervenir rapidement sur les structures de la Ville de Montréal. Ces contrats se chevauchent de façon à s'assurer de la disponibilité de l'un ou l'autre des entrepreneurs et ce, en tout temps.

Les derniers contrats accordés en 2015 et 2016 ont permis de répondre aux différentes demandes d'interventions formulées à ce jour. Voir le tableau « Derniers contrats accordés » en pièce jointe.

Le présent dossier permettra à la Division gestion d'actifs de disposer des services d'un entrepreneur lorsque de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide se présenteront. Le contrat de l'entrepreneur est valide pour une période maximale de 600 jours.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes au prix de base de la soumission (taxes incluses). Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

<u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</u>		PRIX DE BASE (taxes incluses)	HONORAIRES DU MARCHÉ (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
1	Entrepreneurs de Construction Concordia Inc.	385 166,26 \$	19 258,30 \$	404 424,56 \$
2	Eurovia Québec Inc.	385 166,26 \$	23 109,97 \$	408 276,23 \$
3	Construction ConCreate Ltée.	385 166,26 \$	49 185,73 \$	434 351,99 \$
4	Les Entreprises de Construction Ventec Inc.	385 166,26 \$	52 767,77 \$	437 934,03 \$
5	Les Entreprises Michaudville Inc.	385 166,26 \$	53 538,10 \$	438 704,36 \$
Estimation des professionnels internes		385 166,26 \$	41 482,40 \$	426 648,66 \$
Coût moyen des soumissions conformes				424 738,23 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				5,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	34 279,80 \$
			(%)	8,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-22 224,10 \$
			(%)	-5,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	3 851,67 \$
			(%)	1,0%

Lors de l'appel d'offres public 330702, cinq (5) preneurs du cahier des charges sur un total de neuf (9) ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 56 % alors que quatre (4) preneurs du cahier des charges sur un total de neuf (9) n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 44 %. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation du Registraire des entreprises, autorisation de l'AMF, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat est basé sur un montant pour les travaux fixé par la Ville, en l'occurrence, 335 000 \$ auquel on ajoute un pourcentage pour les honoraires du marché (frais généraux et les profits) de l'entrepreneur et les taxes. Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sont des travaux à temps et matériel payés selon la convention collective 2013-2017 de la commission de la construction du Québec, secteur génie civil et voirie, et selon le prix du marché pour l'outillage et les matériaux. Les honoraires du marché du plus bas soumissionnaire sont de 5 %, soit 19 258,30 \$ pour un total (travaux et honoraires) de 404 424,56 \$ taxes incluses. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc inférieure à l'estimation de soumission effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 22 224,10 \$, écart favorable à la Ville, soit 5,2 %. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le contrat comprend différents mandats de travaux. Le coût total de chacune des demandes de travaux est calculé comme suit :

Main-d'oeuvre :	le coût de la main-d'œuvre lié directement à l'exécution des travaux, à l'intérieur des plages horaires autorisées par le chargé de projet, est calculé selon les taux des salaires indiqués à la « Convention collective – Secteur génie civil et voirie » en vigueur au moment des travaux, en plus des frais accessoires connexes imposés par les lois et décrets.
Matériaux :	le coût des matériaux mis en place dans le cadre des travaux est remboursé sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Outils et équipement :	le coût des outils et équipements utilisés dans le cadre des travaux est remboursé selon les prix officiels inscrits à l'Annexe 2 du Cahier des clauses administratives spéciales de la Ville de Montréal. Si un prix spécifique n'est pas compris dans cette liste, le coût remboursable par la Ville pour ces équipements est déterminé à partir du prix de location de l'un des fournisseurs suivants : Simplex, Arco, Dickie Moore ou United Rentals.
Autres dépenses :	les autres dépenses liées directement à la réalisation des travaux (signalisation, permis, etc.) sont remboursées sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Honoraires du marché :	les honoraires du marché sont calculés selon le pourcentage soumis dans l'offre de l'adjudicataire.
Taxes :	les taxes sont calculées en fonction des taux applicables au moment de l'exécution des travaux.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Entrepreneurs de Construction Concordia inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 30 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été effectuées. Une attestation valide délivrée le 25 Mai 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 5628-0779-01.

L'analyse des soumissions démontre que Entrepreneurs de Construction Concordia inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 404 424,56 \$ taxes incluses. Ce qui représente un coût net de 369 293,53 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Les mandats seront donnés à l'entrepreneur selon les besoins et les travaux seront payés, après vérification, sur réception des factures. Il est prévu que les travaux soient effectués sur deux ans, soit 50 % pour chaque année. Toutefois, cette prévision pourra être ajustée en fonction des besoins réels, au fur et à mesure que des situations requérant une intervention rapide se présenteront.

Pour l'année 2016, le montant requis pour financer les travaux de réparation est prévu au budget de fonctionnement de la Division gestion d'actifs de la Direction des transports; il s'élève à 202 212,28 \$ taxes incluses (184 646,76 \$ net de ristournes). La portion restante sera priorisée lors de la confection du budget de fonctionnement de 2017 de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, les situations problématiques qui nécessitent une intervention rapide ne pourront être traitées à court terme. Ce qui, pour assurer la sécurité des usagers, pourrait entraîner la fermeture partielle ou complète de liens routiers, cyclables ou piétons durant une plus longue période. En outre, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 08 novembre 2016, soit la date de fin de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et en défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : août 2016

Fin du contrat : août 2017

La réalisation des travaux se fera en fonction des besoins.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamza JABER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2016-07-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean CARRIER
Chef de division

Approuvé le : 2016-08-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-08-05



Dossier # : 1167231040

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc., pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la CSEM et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 544 682,72 \$ (contrat: 1 358 873,13 \$ + incidences: 185 809,58 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288703 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 544 682,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la CSEM et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Roxboro Excavation Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 358 873,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288703 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 15,3 % par l'agglomération, pour un montant de 236 505,12 \$.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231040

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc., pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la CSEM et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 544 682,72 \$ (contrat: 1 358 873,13 \$ + incidences: 185 809,58 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288703 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau intègre les travaux de la reconstruction d'une conduite d'eau existante dans la rue Sherbrooke qui est actuellement suspendue à même le toit de l'ancien tunnel à désaffecter et dont la reconstruction est requise pour permettre cette désaffectation.

De plus, des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et de

Bell ont été intégrés dans le même contrat afin de limiter les interventions subséquentes et de permettre la désaffectation du tunnel.

La Direction des transports et la DEP ont mandaté la Direction des infrastructures (DI) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la CSEM et de Bell, permettant la reconstruction d'une chaussée sécuritaire dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sur une distance totalisant environ 16 mètres. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que le plan clé. À noter que des travaux intégrés de reconstruction de conduits de Bell Canada, identifiés distinctement dans la soumission dans le sous-projet intitulé "Reconstruction de conduits de Bell Canada", doivent être réalisés pour permettre la désaffectation du tunnel. Le coût de ces travaux est assumés entièrement par la Ville.

De plus, des travaux intégrés de reconstruction de bases et conduits de la CSEM doivent être réalisés pour permettre la désaffectation du tunnel. Le coût de ces travaux est assumés entièrement par la Ville. D'autres travaux d'amélioration sur les actifs sont également requis au réseau de la CSEM et ces travaux sont payés par celle-ci. Les travaux de construction reliés au réseau de la CSEM, sont prévus au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé "Reconstruction de bases, conduits et puits d'accès de la CSEM".

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et à l'arrondissement lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 185 557,40 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 13,66 % du coût des travaux tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de désaffectation du tunnel (sous-projet 1655845100), qui est de 20 % en raison des risques inhérents reliés à ces travaux.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques et CSEM, de marquage de chaussée et de signalisation, de chloration des conduites d'eau existantes, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document "Incidences et ristournes" en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 288702, visant des travaux de conduite d'eau principale, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sherbrooke et le boulevard Langelier, publié du 11 avril au 4 mai 2016 a été annulé en raison d'un prix trop élevé de l'unique soumissionnaire, soit 3 963 726,06\$.

Vue l'importance d'intervenir rapidement pour désaffecter le tunnel, lequel implique un risque pour la sécurité des usagers étant donné qu'il y a déjà eu des affaissements de la

chaussée dans ce secteur, un nouvel appel d'offre a été lancé afin de réaliser uniquement les travaux reliés à cette désaffectation.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté en annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder. L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'œuvre, etc.

L'équipe de la DGPEC a procédé à l'analyse des soumissions. Un total de trois (3) entrepreneurs a déposé une soumission avec des écarts élevés entre tous les soumissionnaires.

L'équipe de la DGPEC est de l'opinion que le facteur de risque pour ce contrat est élevé compte tenu de la nature spécifique du travail et la localisation de ce contrat. Dans ce contexte, il est normal d'avoir reçu des soumissions supérieures à l'estimation de soumission. Considérant un écart défavorable de seulement 10,1%, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal pour la Ville relatif à ce contrat est de 1 544 682,72 \$, taxes incluses et comprend:

- un contrat à la compagnie Roxboro Excavation inc. pour un montant de 1 358 873,13 \$ taxes incluses;
- plus des incidences de 185 809,58 \$ taxes incluses.

La dépense à faire autoriser par les différentes instances est répartie de la façon suivante entre les différents PTI des unités d'affaires:

- 70,9 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 1 095 877,72 \$, taxes incluses;
- 15,3 % au PTI de la DEP du Service de l'eau pour un montant de 236 505,12 \$, taxes incluses;
- 13,8 % au budget triennal de la CSEM (contrat 1406) pour un montant de 212 299,88 \$, taxes incluses.

Le coût net pour la DEP de 215 960,70 \$ sera financé par la réserve de l'eau d'agglomération. La réserve de l'eau sera affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées.

Le coût net pour la Direction des transports du SIVT de 1 000 682,43\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, sera assumée par la Ville centrale et financé par le règlement d'emprunt # 16-006 « Trav. réfection routière réseau artériel ».

Le coût net pour la CSEM de 190 337,16 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, sera assumée par la Ville centrale et financé par le règlement d'emprunt # 15-045 « Conduits souterrains/enfouis, fils aériens ».

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la Direction des transports nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux de désaffectation du tunnel dans un délai relativement rapproché implique un risque pour la sécurité des usagers étant donné qu'il y a déjà eu des affaissements de la chaussée dans ce secteur.

De plus, les travaux de désaffectation du tunnel doivent être réalisés en 2016 étant donné qu'ils se trouvent dans l'emprise du chantier majeur "Autoroute 25 - Optimisation du corridor, des accès au port et de l'échangeur Sherbrooke" du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports et qu'à compter du printemps 2017, la phase de travaux de ce chantier dans cette zone débutera.

Si la réalisation des travaux est retardée, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 novembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Octobre 2016

Fin des travaux : Décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A
BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Marc RICARD, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 29 juillet 2016
Marc RICARD, 28 juillet 2016
Jean-François DUBUC, 28 juillet 2016
Eric FAUTEUX, 28 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-27

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc LÉVESQUE
Chef de division Géomatique

Approuvé le : 2016-08-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-08-04

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	288703
No du GDD :	1167231040
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, de reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, conduits et puits d'accès de la CSEM et de Bell dans la rue Sherbrooke à l'est de l'accès à la Place Versailles.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	27 - 6 - 2016	Ouverture originalement prévue le :	20 - 7 - 2016
Ouverture faite le :	20 - 7 - 2016	Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
13 - 7 - 2016	Correction de quantités et d'articles dans le bordereau de soumission	(21 483.88)	

Analyse des soumissions					
Nbre de preneurs	14	Nbre de soumissions reçues	3	% de réponses	21
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0.0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>			
n/a		n/a			
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	17 - 11 - 2016		
Prolongation de la validité de la soumission de :	jrs	Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA		

Résultats de l'appel d'offres					
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin				
	Avant contingences	Contingences	Total		
ROXBORO EXCAVATION INC.	1 173 315.73	185 557.40	1 358 873.13		
9045-6823 QUEBEC INC. (GROUPE DAMIANO)	1 537 262.89	251 327.99	1 788 590.88		
EXCAVATION LOISELLE INC.	1 696 718.95	288 019.18	1 984 738.13		
Estimation interne ou externe	interne	1 062 320.70	172 164.99	1 234 485.69	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			10.1%		
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			31.6%		
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>		

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>					

Recommandation			
Nom du soumissionnaire :	ROXBORO EXCAVATION INC.		
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :	1 358 873.13		
Montant des incidences (\$) :	185 809.58		
Date prévue de début des travaux :	3 - 10 - 2016	Date prévue de fin des travaux :	2 - 12 - 2016



Dossier # : 1163334018

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour les travaux électromécaniques et de télémétrie au bassin et à l'édicule Marc-Aurèle-Fortin pour une somme maximale de 263 772,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3285-AE-16 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux électromécaniques et de télémétrie au bassin et à l'édicule Marc-Aurèle-Fortin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 263 772,14 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 3285-AE-16;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-08 09:08

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334018

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour les travaux électromécaniques et de télémétrie au bassin et à l'édicule Marc-Aurèle-Fortin pour une somme maximale de 263 772,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3285-AE-16 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'agglomération a octroyé en mars 2014 le contrat de construction du bassin de rétention Marc-Aurèle-Fortin (1143334005) et de la chambre de vannes ainsi que les conduits souterrains requis pour les travaux futurs en alimentation électrique, contrôle et télémétrie ainsi que la ventilation de la chambre de vannes faisant partie du présent projet. Ce contrat est sur le point d'être complété.

Le projet de construction des ouvrages de contrôle des eaux unitaires permettra la rétention d'un volume approximatif global de 4000 m³. En plus de réduire le nombre de déversements d'eaux usées vers la rivière des Prairies, le volume de 4000 m³ compensera pour le volume additionnel d'eaux usées que produira le développement ultime du secteur y incluant le projet Valencia. En effet, l'analyse du développement ultime du bassin de drainage Marc-Aurèle-Fortin a permis d'établir à environ 650 m³ le volume additionnel d'eaux usées acheminées vers le réseau d'égouts.

Le présent contrat consiste à rendre le bassin de rétention Marc-Aurèle-Fortin complètement opérationnel et automatisé en l'intégrant au système de contrôle intégré des intercepteurs (CIDI) de la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU).

Un appel d'offres public a été lancé le 15 juin 2016 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 juillet 2016. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 15 %. Un addenda a été émis le 7 juillet 2016 comportant un report de date d'ouverture et clarifications au devis technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0151 - 27 mars 2014 - Accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 775 603,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5017-EC-117-13.

DESCRIPTION

Les travaux du projet incluent et sans s'y limiter:

- le remplacement du câblage principal à 600V de l'édicule entre l'entrée électrique et le panneau principal;
- le remplacement de l'interrupteur à fusibles de l'entrée électrique de l'édicule par un disjoncteur d'entrée avec commande de déclenchement sur alerte de haut niveau de gaz;
- le remplacement des aérothermes existant à 208 V par de nouveaux alimentés à 600V;
- l'installation d'un panneau d'automatisation dans l'édicule pour le contrôle et la télémétrie des actuateurs électriques des vannes du bassin ainsi que des services de la chambre de vannes;
- l'installation d'un système de ventilation pour la chambre de vannes pour assurer une aération qui respecte les normes en vigueur;
- l'installation des services électromécaniques dans la chambre de vannes alimentés à partir de l'édicule;
- l'installation des instruments de mesure de niveau dans le bassin de rétention et dans la chambre d'égout et raccordement au panneau d'automatisation situé dans l'édicule.

JUSTIFICATION

Les travaux qui seront réalisés dans le cadre de ce contrat permettront de rendre opérationnel le bassin de rétention Marc-Aurèle-Fortin. Le contrôle des vannes de régulation sera effectué à partir de nouveaux équipements de contrôle et télémétrie installés dans l'édicule Marc-Aurèle-Fortin situé à proximité de la chambre de vannes souterraine.

Trois entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux ont présenté une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Gastier M.P. inc.	229 367.08 \$	34 405.06 \$	263 772.14 \$
2. Filtrum inc.	327 448.80 \$	49 117.32 \$	376 566.12 \$
Estimation interne des professionnels	262 024.58 \$	39 303.00 \$	301 327.58 \$
Coût moyen des soumissions reçues			320 169.13 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			21.38%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			112 793.98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			42.76%

Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)	(37 555.44 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)	-12.46%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	112 793.98 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	42.76%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée est favorable de 12,46 %. Les principaux écarts se trouvent aux articles relatifs à la ventilation du bâtiment, l'automatisation et l'électricité.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Gastier M.P. inc., pour la somme de sa soumission, soit 263 772,14 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Gastier M.P. inc., 10 400 boul. du Golf, Anjou, (Québec) - no de licence 5682-8221-01. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 30 septembre 2016 avec sa soumission.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014 et Gastier M.P. inc. détient une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les travaux de télémétrie au bassin et à l'édicule Marc-Aurèle Fortin sont de 263 772,14 \$ taxes incluses, incluant 34 405,06 \$ pour les contingences, ou 240 859,12\$ net de ristournes de taxes. Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 128 458,20 \$ au programme Chantiers Canada - Volet Grandes Villes. La portion non subventionnée de 112 400,92 \$ sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources en diminuant les débordements à la rivière des Prairies.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non réalisation de ce projet empêchera la mise en opération du bassin de rétention Marc-Aurèle-Fortin.

La protection des citoyens contre les refoulements lors de pluie intense ne pourra être assurée.

De plus, l'engagement de la Ville de Montréal d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière des Prairies envers le MDDELCC lors de la construction de cet ouvrage sera compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: septembre 2016

Fin des travaux: février 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-29

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2016-07-29

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-08-05



Dossier # : 1167248001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe Axino inc. pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et travaux de décontamination du 200-300, rue Bellechasse - pour une dépense totale de 3 861 748,03 \$ - Appel d'offres public 5847 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 861 748,03 \$, taxes incluses, pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et travaux de décontamination du 200-300, rue Bellechasse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 510 680,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **5847**;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 42,80 % par l'agglomération.



Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-05 11:48

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167248001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe Axino inc. pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et travaux de décontamination du 200-300, rue Bellechasse - pour une dépense totale de 3 861 748,03 \$ - Appel d'offres public 5847 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination aux 200-300, rue Bellechasse sont prévus pour l'été 2016. Ce bâtiment, logeant le Centre de services de l'expertise et du développement de la prévention du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) requiert des travaux majeurs et urgents de maçonnerie et le remplacement de fenêtres. Effectivement, des échafaudages et une clôture de sécurité sont en place depuis 2010 afin d'éviter que des pièces se détachant des façades du bâtiment ne causent des dommages aux passants. Ces travaux majeurs prévoient le rejointoiement et le remplacement de certains éléments de maçonnerie ainsi que le remplacement complet des parties du bâtiment construites entre 1929 et 1938.

Un énoncé d'intérêt patrimonial, commandé par la section Gestion

Immobilière/Agglomération fut déposé le 1^{er} juin 2016. L'énoncé d'intérêt patrimonial de "l'ancienne usine Coca-Cola" fait état d'une valeur historique et sociale, architecturale et urbaine significative. Parmi ces caractéristiques, le bâtiment du 200, rue Bellechasse, conçu par l'architecte de renom Kenneth Guscott Rea, témoigne d'une qualité de composition et de détails architecturaux de qualité qui s'apparente à celle des immeubles commerciaux classiques et d'inspiration art déco de l'époque, bien qu'il s'agisse d'un bâtiment industriel. L'entrepôt du 200, rue Bellechasse fut un des premiers entrepôts couverts à Montréal et éclairés naturellement à l'aide de nombreux puits de lumière et lanterneaux. Ce bâtiment fait aussi état d'une subvention du ministère de la Culture et des communications, gérée par le Service de la mise en valeur du patrimoine.

Les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés par les firmes Cardin, Ramirez, Julien architectes, Synthèse consultants en électromécanique, ainsi que le groupe Gesfor en décontamination. Les documents incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le processus normal d'appel d'offres public a été suivi. Cet appel d'offres public, publié dans Le Devoir du 26 avril 2016, a laissé aux soumissionnaires un délai de 20 jours afin d'obtenir

les documents nécessaires sur le site de SÉAO et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 16 mai 2016. Quatre addenda ont été émis :

- Addenda 1, 29 avril 2016 : Précision aux clauses techniques d'architecture.

- Addenda 2, 10 mai 2016 : Précision aux clauses techniques d'architecture, réponses aux questions des soumissionnaires.

- Addenda 3, 11 mai 2016 : Modification du cahier des charges : précisions et modification des dates de début des travaux en maçonnerie. La séquence des travaux est précisée de sorte que les travaux de maçonnerie peuvent débuter à la signature du contrat, mais que les travaux de la section bureaux (200 Bellechasse) ne doivent pas débuter avant le 1er septembre (date prévue du déménagement du SIM). Précisions aux clauses techniques en architecture, à l'aménagement du chantier, réponses aux questions des soumissionnaires.

- Addenda 4, 12 mai 2016 : Ajout d'un item dans le bordereau détaillé du formulaire de soumission. Ajout aux clauses particulières au contrat des clauses d'accès au bâtiment et d'enquête de sécurité.

Un délai entre le lancement de l'appel d'offres et son approbation a été nécessaire pour la vérification de la capacité structurale des fondations. Cette vérification fut rendue nécessaire lorsque des fissures structurales et des infiltrations d'eau dégradant ponctuellement le mur intérieur des fondations furent aperçues pendant le présent appel d'offres. Un ingénieur en structure a été mandaté par les professionnels, et des échantillonnages, tests en laboratoire et un rapport furent rendus au SGPI le 21 juillet 2016. Les conclusions du rapport mentionnent : *"En dépit des apparences, le béton des murs de fondation semble d'une qualité bien acceptable... des recommandations visant à préserver le mur d'une présence d'eau ont été formulées"*. Ces conclusions, recommandant l'étanchéisation de la face externe de tous les murs de fondation, seront à planifier lors d'un projet de protection ou de transformation ultérieur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0405 (1133482001) du 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien, architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs électromécanique et SDK et associés, ingénieurs structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 128 312,34 \$ - Appel d'offres public 12-12558 (6 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour des travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination aux 200-300, rue Bellechasse. Les travaux comprennent les éléments suivants, sans s'y restreindre :

- Restauration complète de la maçonnerie sur la façade du 200, rue Bellechasse et sur la façade sur l'avenue de Gaspé;
- Le rejointoiement et la réparation ponctuelle de maçonnerie sur les façades du 300, rue Bellechasse - section Bellechasse et Henri-Julien de même que la façade Ouest;
- Le remplacement complet des portes et fenêtres du 200 et du 300, rue Bellechasse, incluant les portes de garage;
- La décontamination ponctuelle au pourtour des fenêtres.

Il y a eu 17 preneurs du cahier de charges qui se sont manifestés, 7 preneurs de cahier de charges ont fourni une soumission.

Les preneurs du cahier de charges ont été :

- 1 - 8919470 canada inc
- 2 - ACQ Métropolitaine
- 3 - Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)
- 4 - Construction MB (2014) inc.
- 5 - Construction PDN
- 6 - Construction Sojo Inc.
- 7 - Développement Atrium inc.
- 8 - Englobe
- 9 - Groupe Axino inc.
- 10 - Le Groupe St-Lambert
- 11 - M.C. Rainville inc.
- 12 - Merlain Canada inc.
- 13 - MGB Associés
- 14 - Norgereq Ltée
- 15 - Saint-Denis Thompson Inc
- 16 - Savite Construction inc
- 17 - Société générale de construction BPF inc.

Les sept preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- 1 - Développement Atrium inc.
- 2 - Groupe Axino inc.
- 3 - Le Groupe St-Lambert
- 4 - MGB Associés
- 5 - Saint-Denis Thompson Inc
- 6 - Savite Construction inc
- 7 - Société générale de construction BPF inc.

JUSTIFICATION

Les raisons évoquées par les autres entrepreneurs pour ne pas avoir déposé de soumissions sont :

ACQ Métropolitaine est une association patronale à cotisation volontaire qui fournit les cahiers de charges à ses membres. Elle ne soumissionne pas.

APECQ est une association offrant un service de salle de plan à ses membres pour la préparation des soumissions de sous-traitant. Elle ne soumissionne pas.

Les entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission ont invoqué diverses raisons liées à la surcharge de projets dans leurs entreprises respectives ou à l'échéancier limité de la réalisation des travaux ou sont des sous-traitants.

Le plus bas soumissionnaire avait une dérogation mineure concernant une erreur de calcul en faveur de la Ville d'environ 16 000 \$. Après vérification, il maintient le montant de 3 510 680,02 \$ tel qu'il est indiqué à sa soumission. De plus, les formulaires de preuves de compétences du maçon ont été remis à la suite de l'ouverture des soumissions, cet oubli fut également considéré comme une dérogation mineure.

Le Groupe St-Lambert a été déclaré non-conforme étant donné l'addenda 4 manquant.

Programme de protection du 200-300 Bellechasse
 Résultat de l'appel d'offres public 5847

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Groupe Axino inc.	2 925 566,68 \$	585 113,34 \$	3 510 680,02 \$
Savite construction inc.	3 159 513,00 \$	631 902,60 \$	3 791 415,60 \$
SGC BPF inc.	3 215 850,75 \$	643 170,15 \$	3 859 020,90 \$
St-Denis Thompson inc.	3 218 782,61 \$	643 756,52 \$	3 862 539,13 \$
Développement Atrium inc.	3 272 261,54 \$	654 452,31 \$	3 926 713,85 \$
MGB Associés inc.	3 306 184,83 \$	661 236,97 \$	3 967 421,80 \$
Dernière estimation réalisée	2 638 636,24 \$	527 727,25 \$	3 166 363,49 \$
Coût moyen des soumissions conformes			3 819 631,88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			8,80%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			456 741,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			11,51%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			344 316,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			10,87%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			280 735,58 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			8,00%

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2016. L'estimation finale avait été réalisée par les professionnels externes ayant préparé les documents d'appel d'offres.

Les prix de l'ensemble des soumissions se tiennent pour chacun des postes budgétaires.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Groupe Axino. inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels du projet recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et l'analyse présentées en pièces jointes).

La différence de 11,51 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par les consultants externes est de 456 741,78 \$

Il est estimé que l'addenda #3 modifiant le début des travaux sur la partie du 200, rue Bellechasse (section bureaux) a eu une incidence sur le prix des soumissions. Effectivement, la période de travaux a été comprimée sur la partie bureaux pour empêcher les désagréments du bruit et de la poussière pour les occupants du SSIM. Cette répercussion se traduit par une augmentation de la section 04 - Ouvrages de maçonnerie et de la section 08 - Portes et fenêtres dans toutes les soumissions et explique l'écart de 11 % entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la plus haute soumission conforme

s'explique par le nombre significatif des soumissions reçues (7 soumissionnaires - 17 preneurs du cahier de charges).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 3 861 748,03 \$, taxes incluses, avant ristourne. Le budget pour travaux contingents de 508 904,84 \$, correspondant à 20 % de la valeur des travaux, servira à couvrir les imprévus qui pourraient subvenir en cours de chantier. Parmi ceux-ci, la possibilité de rencontrer des problèmes de décontamination accrus, la mobilisation et la démobilisation si les conditions climatiques et le déménagement prévu des occupants sur place ne permettent pas de compléter les travaux de maçonnerie dans les 120 jours calendrier avant la tombée de l'hiver ou pour des obstacles non détectés lors de percées exploratoires dans la maçonnerie. Un total de 196 jours calendriers sont prévus pour l'ensemble des travaux.

Le budget d'incidences de 305 342,90 \$, correspondant à 10 % de la valeur des travaux après contingences, servira à couvrir les frais de laboratoires, les expertises ou des travaux à exécuter par des tiers. Ce pourcentage est justifié par la découverte de la dégradation accrue de la fondation et des signes inquiétants de fissures dans la structure, révélées lors des percées exploratoires du 5 mai 2016. Étant donné la superficie du bâtiment et l'indice du vétusté très élevé de son enveloppe, d'autres travaux incidents pourraient être à prévoir.

La dépense sera assumée selon la répartition actuelle des espaces, soit à 57,2 % par la ville-centre et à 42,8 % par l'agglomération.

Un montant maximal de 3 861 748,03 \$ taxes incluses sera financé par les règlements d'emprunts corporatifs 15-082 «Travaux de rénovation et de protection d'immeubles» et 14-032 «Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par le loi sur le patrimoine culturel » et d'agglomération RCG 15-005 «Travaux de rénovation et de protection d'immeubles ».

Ces travaux sont prévus au programme de protection du PTI 2016-2018 du Service de la gestion et de la planification immobilière, 50 % des travaux seront fait en 2016 pour être complétés en 2017.

Une confirmation de l'engagement Subvention à la restauration FPCQ - Bâtiments municipaux, Volet 1 (2013-2015) a été obtenue, et l'engagement total est à confirmer. L'engagement maximal pour ce type de subvention est de 1 000 000 \$. Voir lettre d'engagement en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se conforme à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra d'assurer la protection de l'édifice d'intérêt patrimonial du 200-300, rue Bellechasse. Il permettra le retrait des échafaudages et de la clôture de protection installés au pourtour du bâtiment depuis 2010 suite au détachement de pièces de maçonnerie et d'assurer une protection convenable du public, ce qui forçait la fermeture du trottoir à ces endroits.

L'occupation du 200-300, rue Bellechasse est en cours d'évaluation et fait l'objet de discussions entre le SSIM et le SGPI. Plusieurs occupants et fonctions se sont manifestés afin d'occuper et de transformer les lieux une fois les problèmes d'enveloppe réglés.

Les 120 jours calendrier prévus pour les travaux de maçonnerie au cahier des charges de l'appel d'offres 248001 (196 jours de travaux au total) avaient été spécifiquement précisés de manière à terminer les travaux avant l'arrivée du gel, en prévision d'un octroi de contrat prévu en août 2015. Les 120 jours calendrier sont maintenus malgré l'octroi visé en septembre, afin que l'entrepreneur procède par phases et termine, referme et sécurise une section complète du bâtiment avant l'hiver. Tout retard dans l'octroi de ce contrat retardera la réalisation du projet et une dégradation accentuée de ce bâtiment. Ceci aurait comme conséquence d'augmenter les ordres de changement demandés par l'entrepreneur général et augmenter le délai du présent contrat, pourrait empêcher la reconstruction de certains murs de maçonnerie, encourager le graffiti si des échafaudages sont laissés sur place, etc.

Des activités de formation du SSIM, le centre de relais d'urgence du SSIM, de l'entreposage pour les camions anciens et du matériel roulant du SSIM, de l'entreposage pour les Grands Parcs et arrondissements ainsi que pour la cour municipale de Montréal se poursuivront tout au long des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'a été prévue, en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée maximale des travaux sera de 196 jours calendrier
Octroi au CG : août 2016
Démarrage : septembre 2016
Chantier : septembre 2016 à mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lise ROUSSEL, Service des finances
Benoît FAUCHER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Lise ROUSSEL, 29 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien ROZON
Gestionnaire Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-29

Normand GIRARD
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice - gestion de projets immobiliers

Approuvé le : 2016-08-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-08-04



Dossier # : 1164021003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395 dans le cadre du projet du campus Outremont dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 518 059,19 \$, taxes incluses (contrat : 2 461 365,19 \$ contingences incluses; incidences: 56 694,00 \$- Appel d'offres public 221710 (7 soumissions.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 2 518 059,19 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395 dans le cadre du projet du Campus Outremont dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 461 365,19 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221710 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:53

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1164021003**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselte inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395 dans le cadre du projet du campus Outremont dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 518 059,19 \$, taxes incluses (contrat : 2 461 365,19 \$ contingences incluses; incidences: 56 694,00 \$- Appel d'offres public 221710 (7 soumissions.)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du site Outremont de l'Université de Montréal (UdM) est situé sur une ancienne cour de triage du Canadien Pacifique (CP). Ce projet comprendra à terme un nouveau campus pouvant compter jusqu'à neuf pavillons universitaires (300 000 m²), intégré dans un nouveau quartier de 1 300 logements, dont 30 % à des fins sociales et abordables, 4 ha de places et parcs et une esplanade de 1,5 ha sur une superficie totale de 38 ha. Le projet représente des investissements publics et privés de 1,6 G\$ et des investissements municipaux de 152,5 M\$. Pour la réalisation de ce grand projet et en complément aux outils réglementaires, une entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont (l'Entente) est intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal le 23 mars 2011.

En vertu de l'Entente et dans le cadre de son PTI 2016-2018, la Ville de Montréal a prévu des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface qui desserviront le futur site du Campus Outremont de l'Université de Montréal. Les travaux, les études et certaines autres dépenses effectués dans le cadre de la réalisation du site Outremont avant la fin 2018 sont admissibles à un remboursement de 50 % en vertu de l'entente avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), jusqu'à un montant maximum de 38 300 000 \$.

Tous les travaux municipaux prévus à l'Entente ont été découpés en lots de construction. Le présent dossier vise à octroyer un contrat de travaux de réhabilitation des sols pour les lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395 dans l'arrondissement d'Outremont (voir plan de localisation en pièce jointe). Les travaux de réhabilitation des sols sont préalables à la réalisation des travaux d'infrastructures municipales prévus en 2017 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Étapes terminées :

	Date de début	Date de fin

Lot 3 - Construction de la rue d'accès à la future cour de service.	juillet 2014	octobre 2015
Lot 2a - Réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher.	mai 2015	août 2015
Lot 2b - Construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue Outremont.	avril 2015	avril 2016

Étape en cours de réalisation :

	Date de début	Date de fin
Lot 4 - Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman et dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau et dans l'avenue Manseau, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont.	avril 2016	décembre 2016

Étape faisant l'objet du présent dossier :

	Date de début	Date de fin
Lot 5a - Terrains situés au nord de la cour de services d'Outremont : réhabilitation des sols.	septembre 2016	décembre 2016

Étapes à venir :

	Début des travaux	Fin des travaux
Lot 5b - Cour de services d'Outremont: réhabilitation des sols.	septembre 2018	décembre 2018
Lot 6a - Axe central ouest, avenue Outremont et Wiseman partie nord: réalisation des infrastructures, construction du bassin P2 et construction d'une chaussée temporaire.	juillet 2017	novembre 2018
Lot 6b - Axe central, place publique et bande verte: réalisation de l'aménagement de surface, finalisation de l'ensemble de l'axe central et de la bande verte.	mai 2018	septembre 2019
Lot 7 - Secteur délimité par l'avenue Dollard et l'avenue Wiseman et par l'avenue Ducharme et la ruelle de l'axe central Ouest: construction du bassin de rétention P3 et du parc P3.	mai 2019	octobre 2019
Lot 8a - Avenue McEachran vers le nord: prolongement de l'avenue McEachran vers le nord, construction des infrastructures souterraines, réalisation de travaux de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2018	novembre 2018
Lot 8b - Avenue Bates: construction des infrastructures souterraines, réalisation de travaux de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2019	octobre 2019
Lot 9 - Avenues Dollard, Stuart et ruelles: prolongement des avenues vers l'axe central Ouest, construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	juillet 2019	décembre 2019

Lot 10a - Avenue Champagneur: construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2017	septembre 2017
Lot 10b - Avenues Querbes et de l'Épée: construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2019	octobre 2019
Lot 11 - Secteur délimité par les avenues Champagneur et Querbes: réalisation des travaux de construction du bassin P4 et du parc P4.	mai 2019	octobre 2019
Lot 12 - Secteur délimité par les avenues Bates à McEachran: réalisation des travaux de construction du bassin P1 et du parc P1.	mai 2019	octobre 2019

L'appel d'offres 221710 a été publié du 20 juin 2016 au 11 juillet 2016. L'annonce a été publiée dans le journal Le Devoir le 20 juin 2016 et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de vingt (20) jours de calendrier. Les soumissions sont valides durant cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 8 novembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 16 0342 – 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'avenue Manseau, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont et dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 4 350 747,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221707 (16 soum.) (1164021002);

CM 15 0781 – 16 juin 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont pour une somme maximale de 5 503 508,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14135 (6 soum.) (1154021004);

CM15 0644 - 25 mai 2015 - Accorder un contrat à Excavation Patrice Couture inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 567 001,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221706 (13 soum.) (1156310002);

CM15 0501 - 25 avril 2015 - Approuver deux ententes entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique en vue de la construction d'un viaduc ferroviaire au-dessus de la future rue dans l'axe central du Campus Outremont dans l'arrondissement Outremont. La première entente porte sur la construction du pont et la seconde sur son entretien. Autoriser une dépense maximale de 55 000 \$ conformément aux termes de l'entente de construction (1154021003);

CM15 0312 - 24 mars 2015 - Octroyer à la firme Stantec Experts-Conseils un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de construction du pont ferroviaire et d'une nouvelle rue sur le Site Outremont. Dépense totale de 868 348,69 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-14071 - 6 soumissionnaires dont 3 conformes (1154021003);

CM15 0162 - 23 février 2015 - Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale de 10 163 457,85 \$, taxes incluses (travaux et

contingences: 9 508 457,85 \$ + incidences 655 000 \$). Appel d'offres public 221704 - 14 soumissionnaires (1154021001);

CM14 0293 - 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128) (1130890006);

CE13 0110 - 6 février 2013 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal, 1) pour la construction du nouveau pont ferroviaire, incluant les infrastructures souterraines et la chaussée de la nouvelle rue entre les avenues Durocher et d'Outremont et 2) pour la construction de la nouvelle rue donnant accès à la future cour de services d'Outremont (1120890010);

CM12 0306 - 17 avril 2012 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec à des fins de réserve foncière et des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec à des fins de rue;

CM11 0173 - 24 mars 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE11 0186 - 17 février 2011 - Approuver les recommandations du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords, incluant la structure de financement.

DESCRIPTION

Les travaux prévus au contrat s'intègrent dans l'ensemble des actions à entreprendre par la Ville pour la réalisation du projet du site Outremont.

Le présent contrat prévoit la réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395. Les travaux visent trois objectifs :

1 : permettre le prolongement futur de la nouvelle rue centrale vers l'ouest jusqu'à l'avenue McEachran.

2 : permettre de compléter et mettre en service le réseau d'égout face au premier pavillon de l'Université dont la construction débutera à l'automne 2016.

3 : permettre à la Ville de vendre à l'Université un terrain permettant la construction de pavillons universitaires en conformité avec l'Entente.

Contingences et incidences

Le bordereau de soumission prévoit 15% de travaux contingents.

Des dépenses incidentes sont également prévues pour un total de 56 694,00 \$ (taxes incluses). Celles-ci comprennent des dépenses relatives aux réseaux techniques urbains (RTU), à la communication ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés. Aucun boni ou prime d'accélération n'est prévu au contrat.

JUSTIFICATION

Les travaux de réhabilitation des sols sont nécessaires afin de respecter l'Entente signée entre la Ville et l'Université de Montréal (CM11 0128 et CM14 0293). Sur dix-neuf (19) preneurs de cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission et douze (12) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 37 % et 63 %. La liste des preneurs des cahiers de charges est jointe en annexe.

Le tableau ci-après présente le résultat de l'appel d'offres, soit le nom des soumissionnaires conformes, le prix proposé, l'estimation de contrôle, le tout incluant les taxes. Il présente également le coût moyen, l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle ainsi que l'écart entre les deux plus basses soumissions.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Excavation Loiselle inc. (Licence RBQ # 1211-9046-37) (Attestation Revenu Québec délivrée le 20-06-2016)	2 140 317,55 \$	321 047,64 \$	2 461 365,19 \$
2 Roxboro Excavation inc.	2 363 794,20 \$	354 569,13 \$	2 718 363,33 \$
3 Les Pavages Chenail inc.	2 371 416,39 \$	355 712,46 \$	2 727 128,85 \$
4 Construction Morival Ltée	2 474 613,02 \$	371 191,96 \$	2 845 804,98 \$
5 L.A. Hébert Ltée	2 706 828,16 \$	406 024,22 \$	3 112 852,38 \$
6 Terrapex Environnement Ltée	2 748 852,76 \$	412 327,92 \$	3 161 180,68 \$
7 Les Excavations Payette Ltée.	2 765 114,26 \$	414 767,14 \$	3 179 881,40 \$
Estimation des professionnels préparée par EXP	2 751 236,77 \$	412 685,52 \$	3 163 922,29 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			2 886 653,83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			17,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	718 516,21 \$ 29,2%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-702 557,10 \$ -22,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	256 998,14 \$ 10,4%

Les prix de soumission et l'attestation de l'AMF furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, attestation Revenu Québec, licence RBQ, etc.).

L'estimation de soumission pour l'appel d'offres 221710 a été effectuée par une firme externe, Les Services EXP inc. Après analyse des soumissions, nous estimons que l'entrepreneur Excavation Loiselle inc. réussit à fournir des prix inférieurs aux estimations puisqu'il exécute actuellement des travaux sur le site visé par ce sommaire décisionnel.

Conséquemment, une partie de ses frais fixes peut être répartie sur plusieurs contrats.

Le présent dossier est assujéti à un examen de la conformité du processus par la Commission permanente sur l'examen des contrats puisque le montant du contrat est supérieur à 2 M\$ et que l'écart absolu entre la dernière estimation et le prix soumis par l'adjudicataire est de plus de 20%.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers délivrée le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 20 juin 2016 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 2 518 059,19 \$ taxes incluses, incluant le prix de base des travaux, les contingences et les incidences:

Description	Montant (taxes incluses)
Prix de base des travaux	2 140 317,55 \$
Contingences (15 %)	321 047,64 \$
Incidences	56 694,00 \$
Total	2 518 059,19 \$

Le coût des travaux sera assumé entièrement par la ville centrale. La dépense totale est assumée par le budget PTI du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT). Ces travaux seront financés par le règlement d'emprunt de compétence locale 11-006 - «Règlement municipal pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal». Ces travaux sont subventionnés à 50 % par le programme Fonds Chantiers Canada-Québec.

Le coût net à la charge des contribuables, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, est de 1 149 661,84 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal et l'Université de Montréal se sont engagées, dans l'Entente sur les conditions de réalisation entre l'Université de Montréal et la Ville relatif à la réalisation du projet du campus Outremont (CM11 0128 et CM14 0293) à obtenir les certifications LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour l'aménagement de quartiers (LEED-

AQ) et les nouvelles constructions (LEED-NC). Ce projet permettra la consolidation, la densification et le verdissement d'un secteur stratégique du cœur de l'île de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le chantier se déroule essentiellement en dehors du réseau routier. Les travaux se dérouleront du lundi au vendredi selon les horaires permis par la réglementation de l'arrondissement.

Il importe de rappeler que l'ensemble des travaux municipaux du projet du site Outremont fait l'objet d'une subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) par le Programme Fonds Chantiers Canada-Québec, qui vient à échéance en décembre 2018. Les travaux devront donc être terminés avant cette date afin de pouvoir bénéficier de la subvention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et approuvée par la Direction des communications pour l'ensemble du projet ainsi que pour les travaux prévus dans le contrat faisant l'objet de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le conseil municipal : 22 août 2016.

- Début des travaux sur le site: septembre 2016.
- Fin des travaux : décembre 2016

Il est important de noter que le début des travaux de réhabilitation est conditionnel à l'approbation du plan de réhabilitation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie LABERGE, Outremont
Marieke CLOUTIER, Service de l'environnement
Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Monique TESSIER, 20 juillet 2016
Marieke CLOUTIER, 18 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent DEFEIJT
Ingénieur et
Sébastien Deshaies
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-15

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-07-22

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 22 août 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE164021003**

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395 dans le cadre du projet du campus Outremont dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 518 059,19 \$, taxes incluses (contrat : 2 461 365,19 \$ contingences incluses; incidences: 56 694,00 \$ - Appel d'offres public 221710 (7 soumissions).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE164021003

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395 dans le cadre du projet du campus Outremont dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 518 059,19 \$, taxes incluses (contrat : 2 461 365,19 \$ contingences incluses; incidences: 56 694,00 \$- Appel d'offres public 221710 (7 soumissions).

À sa séance du 3 août 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 10 août 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont reçu des explications claires quant à l'écart de prix entre la dernière estimation réalisée et le prix soumis par l'adjudicataire proposé. Ce dernier, réalisant déjà des travaux de réhabilitation des sols pour le compte de l'Université de Montréal sur le site du Campus Outremont, a déjà une bonne connaissance des conditions des sols et des travaux requis dans ce secteur. Il a pu ainsi tenir compte des économies d'échelle possibles dans l'établissement de sa soumission.

Les membres ont aussi bien compris que le nombre élevé de désistements chez les preneurs du cahier des charges pouvait s'expliquer par le grand nombre d'appel d'offres concurrents durant la même période.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE164021003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1165891002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la firme Saint-Denis Thompson Inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5853 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 323 663,86 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Saint-Denis Thompson Inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 070 156,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5853;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:41

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165891002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la firme Saint-Denis Thompson Inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5853 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable Atwater est l'une des plus importantes en Amérique du Nord. Conjointement, avec l'usine Des Bailleys, elles assurent ensemble plus de 80 % des besoins de l'agglomération de Montréal.

Des investissements importants sont actuellement mis en œuvre pour modifier l'ingénierie du procédé de l'usine de production d'eau potable Atwater et pour mener à bien des projets de protection et de mise aux normes. Ainsi, faisant suite aux travaux de protection déjà entrepris, les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791) sont rendus nécessaires.

Les travaux consistent à restaurer les murs en maçonnerie, l'entrée principale, une partie de la toiture en cuivre et aussi remplacer l'ensemble des portes et fenêtres. Afin de maintenir les activités d'opération dans l'usine, les travaux sont répartis de la manière suivante :

Phase 1 : La réfection des galeries 1, 4, et la tour d'eau, prévue entre juillet 2015 et décembre 2016.

Phase 2 : La réfection du secteur administratif et de la galerie 7, prévue entre mai et décembre 2016.

Phase 3 : La réfection des galeries 2, 3, 5 et 6, prévue entre septembre 2016 et décembre 2017.

Afin de réaliser les travaux de la phase 3, un appel d'offres public a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) pendant 30 jours du 30 mai au 29 juin 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Quatre (4) addendas ont été émis le 10, 16, 20 et 23 juin 2016 et concernaient essentiellement des questions techniques et bien que des nouveaux éléments ont été ajoutés avec l'émission des addendas 2 et 4, l'impact sur le prix soumis n'est pas significatif.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
01	2016-06-10	Précisions plans et devis	Aucun
02	2016-06-16	Précisions plans et devis	Aucun
03	2016-06-20	Report de la date d'ouverture	Aucun
02	2016-06-23	Précisions plans et devis	Aucun

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0258 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Trempro construction inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, situé au 3161 rue Joseph, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 2 242 509,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5826 (9 soum.)

CG15 0414 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, situé au 3161 rue Joseph - Dépense totale de 2 245 722,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5772 (4 soum.)

CG14 0076 - 27 février 2014 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés, comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et environnement) pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour d'eau du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 784 045,56 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12970 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 1538 - 25 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de réfection d'enveloppe du bâtiment de filtration et de la tour d'eau à l'usine de production d'eau potable Atwater.

CG11 0050 - 24 février 2011 - Octroyer un contrat de services professionnels à Réal Paul architecte et Génivar inc. pour réaliser les expertises, plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre de projets de protection et de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable - Usines Atwater et Station de pompage Lambert -Closse - Dépense totale de 1 058 053,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11455 - (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres, il y a eu treize (13) preneurs des documents d'appel d'offres sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et quatre (4) ont déposé leur soumission. Parmi ceux qui se sont désistés, il y a des sous-traitants, des associations de construction ou des entrepreneurs avec des carnets de commandes chargés.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Saint-Denis Thompson Inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour un ensemble de travaux visant la réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, secteur 2, 3, 5 et 6 du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, notamment :

- Le remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres.
- L'imperméabilisation des fondations.
- Les travaux de réparations du béton et de la maçonnerie.
- Les travaux d'électricité.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat pour faire face aux imprévues de chantier.

Il est à noter que la surveillance se fera en résidence par les firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK.

JUSTIFICATION

Les quatre (4) soumissions reçues sont conformes. Veuillez, vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe ainsi que le tableau ci-dessous :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
St-Denis Thompson	4 408 831,35 \$	661 324,70 \$	5 070 156,05 \$
Trempro construction inc.	4 535 075,11 \$	680 261,27 \$	5 215 336,38 \$
Norgéreq ltée	5 145 736,13 \$	771 860,42 \$	5 917 596,55 \$
Hulix construction	6 509 324,57 \$	976 398,69 \$	7 485 723,26 \$
Estimation des professionnels (\$)	6 783 080,73 \$	1 017 462,11 \$	7 800 542,84 \$
Coût moyen des soumissions reçues <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			5 922 203,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (\$) <i>(la moyenne - la plus basse)</i>			852 047,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			16,81%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			2 415 567,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			47,64 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation des professionnels)</i>			-2 730 386,79 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%) <i>((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation) x 100</i>			-35,00 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			145 180,33 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)	2,86 %
---	--------

Note 1 : tous les prix incluent les taxes.

Note 2 : l'estimation est effectuée par la firme GCBD architectes inc.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 7 800 542,84 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à -2 730 386,79 \$ (-35,00 %). Le coût moyen des soumissions reçues est de 5 922 203,06 \$, ce qui représente un écart de 16,81 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 2 415 567,21 \$, soit à 47,64 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur des travaux de réfection d'enveloppe du même édifice, phase 1 et 2, qui sont en cours de réalisation.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé notamment par une baisse des coûts par l'entrepreneur dans le chapitre 0 – charges administratives, le chapitre 01 - Charges générales, le chapitre 2 - Aménagement de l'emplacement, le chapitre 3 – Ouvrages en béton, le chapitre 4 – Ouvrages en maçonnerie, le chapitre 9 – Produits de finition, le chapitre 15 – Mécanique et le chapitre 16 – Électricité.

Les professionnels ont réajusté les coûts unitaires selon la moyenne des soumissions des phases précédentes. Ces derniers se sont avérés au-dessus des prix soumis lors de la phase 3.

Afin de s'assurer que l'entreprise a bien compris les différentes exigences du présent contrat, une rencontre avec ses responsables a été tenue le jeudi 14 juillet 2016. Ces derniers ont démontré une bonne compréhension des différentes interventions à réaliser et ils ont aussi validé les prix soumis. Notons aussi que cette entreprise a déjà exécuté des travaux sur le même site à la satisfaction de la Ville.

La présentation à la commission permanente sur l'examen des contrats est nécessaire puisque l'écart de prix est de plus de 20 % et le contrat dépasse 2 M\$.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Saint-Denis Thompson Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de réfection d'enveloppe du bâtiment de filtration (0396), phase 3, de l'usine de production d'eau potable Atwater à cette firme.

La compagnie Saint-Denis Thompson Inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). La compagnie Saint-Denis Thompson Inc. a soumis l'autorisation de l'AMF qu'elle détient depuis le 1er avril 2014 puisque ledit contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 5 070 156,05 \$ incluant les taxes. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 661 324,70 \$. De plus, un montant de 253 507,80 \$ (5 %) taxes incluses est prévu pour les incidences.

Les travaux prévus aux incidences concernent principalement l'aménagement du site, les travaux temporaires d'accès et éventuellement des études de laboratoires ou expertises supplémentaires. Le montant à autoriser totalise 5 323 663,86 \$, incluant contingences, incidences et taxes; et il est détaillé en pièce jointe.

Les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau

(0761) sont prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 de la Direction de l'eau potable (DEP). La phase 3, objet du présent contrat, sera réalisée en 2016 et 2017.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable applicables seront exigés, notamment l'utilisation des matériaux les moins dommageables, les équipements les plus écoénergétiques et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à la firme Saint-Denis Thompson Inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin que les travaux soient terminés avant l'hiver 2017 et que la surveillance en résidence, qui est limitée à 15 mois, l'englobe aussi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14940 - Mandat : 16553-2-023

Octroi du contrat au CG :	août 2016
Réalisation des travaux :	Septembre 2016 à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Babak HERISCHI, Service de l'eau
Alain DUBUC, Service de l'eau

Lecture :

Babak HERISCHI, 21 juillet 2016

Alain DUBUC, 20 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anis GASMI
GEST.IMMOB.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-19

Marie-Hélène LESSARD
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-07-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2016-07-22

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 25 août 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE165891002**

Accorder un contrat à la firme Saint-Denis Thompson Inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5853 (4 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE165891002

Accorder un contrat à la firme Saint-Denis Thompson Inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5853 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 3 août 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 10 août 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont salué la décision du Service de tenir une rencontre avec l'adjudicataire proposé dans le but de vérifier sa bonne compréhension des exigences et des travaux du présent contrat. Quand on considère que le prix soumis est inférieur de 35 % à la dernière estimation réalisée, on comprend l'utilité d'un tel exercice.

Comme il s'agit de la troisième phase du projet de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, les membres ont invité le Service à inclure au sommaire décisionnel un tableau montrant les coûts de chacune des trois phases, permettant ainsi de bien mesurer le coût total du projet, ainsi qu'un tableau montrant l'utilisation des contingences depuis le début du projet.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE165891002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation d'amélioration des processus

Considérant l'importance d'avoir un portrait complet des projets comprenant plusieurs phases et pour lesquels la Commission permanente sur l'examen des contrats est appelée à étudier certains contrats;

La Commission recommande que les services municipaux présentent, dans les sommaires décisionnels de contrats s'inscrivant dans un projet plus large, l'estimation budgétaire totale des diverses phases du projet.



Dossier # : 1164956014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal. - Dépense totale de 993 754,06 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-6874). - Deux soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 993 754,06 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 968 754,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6874 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 15:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164956014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal. - Dépense totale de 993 754,06 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-6874). - Deux soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet des Escales découvertes, désigné comme un legs du 375^e anniversaire de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité au Site patrimonial du Mont-Royal et aux différents lieux publics et institutionnels qui le composent, ainsi qu'à favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles de ce vaste territoire. Découlant du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, le but principal de ce projet est effectivement d'offrir aux promeneurs une découverte intuitive, sensorielle, singulière et renouvelée de l'ensemble du Site patrimonial du Mont-Royal et de ses multiples joyaux, à partir d'une diversité de cheminements existants parcourant les trois sommets de la montagne et son entre-monts. Les interventions prévues pour l'anniversaire de 2017 se divisent en trois volets complémentaires, eux-mêmes découpés en différents lots de travaux :

- Volet 1 : Découvertes sur la montagne (trois lots prévus : 1A, 1B et 1C).
- Volet 2 : Marquage du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur (deux lots prévus : 2A et 2B, en plus de l'oeuvre d'art mural).
- Volet 3 : Aménagement d'aires spécifiques (un lot prévu : 3A).

Le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat pour l'exécution des travaux du lot 2A, lequel regroupe la majorité des interventions prévues le long du chemin de la Côte-des-Neiges, dans le cadre du volet 2 du projet.

Il est à noter qu'en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, tous les travaux à l'intérieur du Site patrimonial du Mont-Royal doivent faire l'objet d'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), avant le début de ceux-ci. Dans le cas du présent lot de travaux, cette demande d'autorisation est en cours.

Le projet des Escales découvertes est inscrit dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal pour 2016-2017, liant la Ville et le MCCQ. Il devrait normalement l'être également dans l'Entente à venir pour 2017-2018.

Le processus de sollicitation utilisé pour le lot 2A a été un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Cet appel d'offres a débuté le 25 mai 2016 et s'est terminé 28 jours plus tard. Les soumissions ont été ouvertes le 22 juin 2016 à 14h00. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir la première journée, ainsi que sur le site internet de la Ville et celui du SEAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Aucun addenda n'a été émis au cours de la période de l'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 19 décembre 2016.

Le tableau ci-après résume les étapes importantes passées, présentes et à venir dans le cadre de ce projet :

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Contrat de services professionnels pour la planification, la conception et la réalisation du projet des Escales découvertes	670 850 \$	Octobre 2014	Septembre 2017
Contrat d'exécution de l'oeuvre d'art mural (liée au volet 2)	315 000 \$	Avril 2016	Mai 2017
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 1A (lié au volet 1)	3 523 368 \$	Juin 2016	Mai 2017
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 3A (lié au volet 3)	970 653 \$	Août 2016	Mai 2017

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 2A (lié au volet 2)	Septembre 2016	Mai 2017

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 1B (lié au volet 1)	Janvier 2017	Juin 2017

Contrat d'exécution de travaux pour le lot 2B (lié au volet 2)	Février 2017	Mai 2017
Ententes entre la Ville et les quatre partenaires	Janvier 2016	Octobre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0400 - 22 juin 2016 - Autoriser une dépense de 970 653,35 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 931 653,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6865.

CG16 0333 - 19 mai 2016 - Autoriser une dépense de 3 523 368,11 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 1A du projet des Escales découvertes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 446 368,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6864.

CG16 0190 - 24 mars 2016 - Approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art mural par lequel M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels sélectionné par un jury au terme d'un concours par avis public, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser et installer une œuvre dont le titre provisoire est « Tranche de vie », dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal, qui sera intégrée à un mur de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 315 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG14 0462 - 30 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des Parcours découverte du mont Royal (legs du 375^e); approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM13 0899 - 23 septembre 2013 - Déclaration pour faire du chemin de la Côte-des-Neiges un chemin patrimonial reconnu à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

DESCRIPTION

Le lot de travaux visé par le présent octroi de contrat, soit le lot 2A, rassemble la plupart des interventions prévues dans le cadre du volet 2 du projet. Faisant suite à une déclaration du conseil municipal, en septembre 2013, à l'effet de reconnaître le caractère patrimonial du chemin de la Côte-des-Neiges à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal, un volet visant la mise en valeur de ce chemin a été incorporé au projet des Escales découvertes. Le chemin de la Côte-des-Neiges est identifié comme un des tracés fondateurs de Montréal dans le Plan d'urbanisme de 2004; il constitue, de plus, la seule artère qui traverse complètement le Site patrimonial du Mont-Royal et son tracé offre de multiples découvertes potentielles aux promeneurs intéressés et aux automobilistes attentifs. Pour ces raisons, il est apparu naturel et pertinent d'inclure aux Escales découvertes une forme de célébration et de marquage du chemin de la Côte-des-Neiges, dans le respect du budget alloué à l'ensemble du projet.

Le concept ainsi développé pour ce volet 2 revêt trois grands objectifs: marquer le tracé

originel du chemin de la Côte-des-Neiges, évoquer l'évolution de ses paysages et mettre en valeur des vues significatives le long de celui-ci. Le tronçon concerné par les interventions s'étend de la rue Sherbrooke à la rue Ellendale (située au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine). Les diverses interventions projetées, qui sont de petite envergure, mettent à profit le mobilier existant dans l'emprise du chemin. Bien que permanentes, elles ont été conçues afin de pouvoir s'adapter à un réaménagement éventuel de cette artère. Plus précisément, le lot 2A inclut les travaux suivants :

- Fabrication et installation de pavoisements sur les lampadaires existants (38 enseignes lumineuses et 48 enseignes non lumineuses dans la portion montagne, avec pictogrammes associés aux cinq thèmes historiques retenus).
- Fabrication et installation de panneaux d'interprétation sur les lampadaires existants (81 éléments historiques ou patrimoniaux révélés le long du parcours).
- Fabrication et installation de mobilier incitatif (5 sièges orientés vers des vues particulières sur le paysage).
- Fabrication et installation de marqueurs de niveaux discrets sur la paroi rocheuse (pour identifier les élévations successives du chemin de la Côte-des-Neiges dans le temps).
- Travaux préparatoires sur les lampadaires existants, dont des ouvrages de peinture (tous les lampadaires seront repeints en noir).
- Remplacement d'une dizaine de lampadaires existants en mauvais état.
- Ajout de prises de courant sur certains lampadaires existants.
- Travaux reliés à l'éclairage de la future oeuvre d'art mural.
- Autres travaux électriques connexes.

Tous ces travaux sont situés à l'intérieur de l'emprise publique du chemin de la Côte-des-Neiges.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 %, soit une valeur usuelle pour ce type de travaux.

Le montant prévu pour les incidences est de 25 000 \$, taxes incluses, ceci représentant environ 2,6 % du montant total du contrat. Ce montant sera affecté au contrôle qualitatif des matériaux et aux opérations de communication durant le chantier.

Les documents d'appel d'offres ont été pris par un total de huit entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs et autres firmes, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, deux entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. Malgré quelques défauts mineurs, les deux soumissions sont considérées conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont les suivants :

Entrepreneurs généraux :

- Aménagement Côté Jardin inc.
- Construction NRC inc.
- Les Entreprises Ventec inc.
- Michel Guimont Entrepreneur électricien Itée
- Neolect inc.

Sous-traitants et fournisseurs :

- Les Services d'enseignes Lumi-Vert inc.
- Signalisation SAIC inc.

Autres (firmes de services professionnels) :

- Services intégrés Lemay et associés inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des cinq entrepreneurs généraux, deux ont déposé une soumission conforme. Ainsi, 40 % des preneurs des documents d'appel d'offres ont déposé une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Aménagement Côté Jardin inc.	880 685,51 \$	88 068,55 \$	968 754,06 \$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée	1 049 795,18 \$	104 979,52 \$	1 154 774,70 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	841 809,58 \$	84 180,96 \$	925 990,54 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 061 764,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			186 020,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			19,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			42 763,52 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			4,6 %

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur de 4,6 % à la dernière estimation réalisée par la firme externe conceptrice, ce qui est très acceptable dans le cas d'un projet et d'un contexte comme ceux-ci.

Le numéro d'identification du plus bas soumissionnaire conforme, émis par l'Autorité des marchés financiers, est le suivant : 2700029858.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de base du contrat est de 880 685,51 \$, taxes incluses. Les contingences sont de 88 068,55 \$, taxes incluses, et les incidences sont de 25 000 \$, taxes incluses. Le coût total maximal de ce lot 2A, soit 993 754,06 \$, contingences, incidences et taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 907 429,91 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG15-019 - Parcours découverte Mont-Royal, soit 884 601,58 \$ pour le contrat et 22 828,33 \$ pour les incidences.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Elle devrait normalement être

subventionnée à 50 % par le MCCQ, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Le projet global des Escales découvertes est effectivement inscrit dans cette entente pour 2016-2017, mais la recommandation de crédit n'a pas encore été produite.

Il est à noter que l'enveloppe budgétaire globale pour le projet des Escales découvertes est de 8,26 millions de dollars.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En favorisant l'accessibilité et la découverte du mont Royal, en sensibilisant les citoyens et les touristes à ses richesses naturelles et culturelles, le projet global des Escales découvertes contribue à la protection et à la mise en valeur de ce site patrimonial exceptionnel.

Les pavoisements, les panneaux d'interprétation et le mobilier incitatif compris dans ce lot 2A ont été conçus avec le souci de la pérennité, mais aussi avec l'objectif de faciliter leur déplacement et leur réutilisation dans le cas d'un futur réaménagement plus substantiel de cette artère.

De plus, les pavoisements lumineux et l'oeuvre d'art mural sont dotés d'un éclairage au DEL, qui est moins énergivore et plus durable que les éclairages traditionnels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet des Escales découvertes du mont Royal, bien qu'il soit constitué d'interventions discrètes, représente néanmoins un legs significatif pour le 375^e anniversaire de la ville, car il invite les Montréalais et les touristes à parcourir les trois sommets de la montagne et son entre-monts, dont le chemin de la Côte-des-Neiges qui en fait partie. Ce volet 2 du projet, à la fois ludique et instructif, révélera beaucoup sur l'histoire et le patrimoine associés à ce tracé fondateur, tout en le célébrant d'une façon tangible.

Si la décision d'octroyer ce contrat n'avait pas lieu à la réunion du conseil d'agglomération du 25 août 2016, le calendrier du lot 2A serait reporté d'autant et les travaux ne pourraient être terminés en mai 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en collaboration avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour le lot 2A uniquement, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Octroi du contrat, par résolution du conseil d'agglomération : 25 août 2016
- Demande d'autorisation au MCCQ : mai à août 2016
- Début du contrat de l'entrepreneur : 6 septembre 2016
- Fin des travaux : 19 mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BRUNET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Driss EZZAHER, Ville-Marie
Stéphanie TURCOTTE, Ville-Marie
Isabelle LESSARD, Service des infrastructures_voirie et transports
Nike LANGEVIN, Service des communications

Lecture :

Driss EZZAHER, 27 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VILLENEUVE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-25

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Pierre-Paul Savignac, chef de division, pour me remplacer pour la période du 22 au 31 juillet 2016 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Et j'ai signé, Carole Paquette.

Tél : 514 872-4046
Approuvé le : 2016-07-27

**Dossier # : 1166750002**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15149 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel SPB Psychologie organisationnelle, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 16-15149 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-27 09:06

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166750002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15149 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Les gestionnaires exercent une influence directe sur la performance et la mobilisation des équipes de travail et, par le fait même, sur la qualité des services rendus aux citoyens. C'est pourquoi la sélection des gestionnaires et leur développement sont des activités cruciales et stratégiques pour l'organisation.

Dans ce contexte, le Service des ressources humaines (SRH) prévoit une étape d'évaluation des compétences de gestion à son processus de dotation, en plus des autres étapes d'évaluation réalisées à l'interne par les équipes de spécialistes en dotation. Cette étape d'évaluation des compétences de gestion permet de s'assurer que les candidats finalistes maîtrisent les compétences de gestion jugées essentielles à l'exercice du rôle de gestionnaire avant d'être nommés en poste.

Ainsi, au moment du regroupement des activités de dotation au SRH au 1er janvier 2012, la Ville de Montréal mandatait l'École nationale d'administration publique (ENAP) pour réaliser les évaluations des compétences génériques de gestion du personnel d'encadrement à des fins de sélection. Cette étape d'évaluation est maintenant reconnue comme étant utile à la prise de décision en contexte de sélection et fait consensus parmi les gestionnaires quant à sa valeur ajoutée.

En processus constant d'amélioration continue, le SRH a opté pour procéder à un appel d'offres publique afin de s'assurer d'obtenir des services à la fine pointe de la connaissance en matière d'évaluation des compétences, et ce, au meilleur coût possible.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0540 -24 septembre 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 245 000 \$, taxes incluses, ainsi que le virement du même montant en provenance des dépenses

contingentes imprévues d'administration, dans le cadre de la convention de services professionnels intervenue entre l'École nationale d'administration publique et la Ville de Montréal (CG14 0370), pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, majorant ainsi le montant total du contrat de 743 000 \$ à 988 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant 1 à cet effet

CG14 0370 - 21 août 2014 - Octroyer un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, pour une somme maximale de 743 000 \$, exempte de taxes – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0166 – 30 mai 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 764 475 \$, taxes incluses – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE12 0254 – 29 février 2012 - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion des finalistes aux concours de postes cadres, pour une somme maximale de 394 550 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 10 février 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

La convention est d'une durée d'une année à compter de sa date d'entrée en vigueur. La firme spécialisée en psychologie organisationnelle devra proposer un processus d'évaluation distinct pour les deux niveaux de gestion suivants :

- Gestionnaires (les sept compétences des niveaux 1 et 2 du profil de compétences des cadres de la Ville)
- Cadres de direction (les neuf compétences des niveaux 1, 2 et 3 du profil de compétences des cadres de la Ville)

La firme devra également, de manière plus ponctuelle, analyser les résultats d'un candidat ayant déjà été évalué, puis formuler une rétroaction organisationnelle en fonction des exigences d'un emploi spécifique. Cette analyse de résultats existants évitera des évaluations à répétition lorsque, par exemple, un candidat postulera sur deux emplois à l'intérieur d'une même année.

Les outils d'évaluation devront être choisis, adaptés ou développés par le fournisseur et être arrimés sur le profil de compétences de la Ville de Montréal. Ces outils devront aussi être approuvés par les experts de la Ville. Chacun des deux processus d'évaluation devra minimalement inclure les outils suivants :

- Entrevue structurée d'au moins une heure comprenant des questions comportementales;
- Panier de gestion (qui inclut l'exercice d'un budget pour les cadres de direction);
- Tests de personnalité (au nombre de 2 à 4) qui pourraient être différents pour chaque niveau de gestion;
- Test d'habileté cognitive.

Plus spécifiquement, la firme retenue devra :

- Bien comprendre le contexte du poste et ses enjeux à court et long terme;

- Convoquer les candidats identifiés par la Ville;
- Évaluer les candidats lors d'une journée d'évaluation dans ses propres bureaux;
- Rédiger un rapport d'évaluation;
- Donner une rétroaction au SRH et aux gestionnaires recruteurs;
- Offrir une rétroaction individuelle aux candidats.

À l'issue de l'évaluation, le SRH s'attend à ce que le fournisseur émette des avis professionnels relativement à chacun des aspects suivants :

1. la maîtrise des compétences génériques de gestion;
2. le potentiel de développement;
3. des suggestions de pistes de développement;
4. les chances de succès en emploi.

L'évaluation des candidats devra être réalisée par des experts qui sont soit des psychologues industriels, membres de l'ordre des psychologues du Québec, soit des conseillers en orientation, membres de l'ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Ultimement, l'objectif visé est de d'identifier les personnes les plus susceptibles d'exercer un rôle de gestionnaire avec aisance et efficacité.

JUSTIFICATION

Sur les 14 preneurs de cahiers des charges :

- 8 n'ont pas soumissionné et n'ont pas fourni de justification;
- 1 s'est désisté, sans fournir de justification;
- 3 ont été jugés non conforme par le comité de sélection;
- 2 ont obtenu la note de passage accordée par le comité de sélection. Ils sont présentés dans le tableau suivant :

Soumissions conformes	Pointage intermédiaire	Prix	Pointage final
André Filion et associés inc.	81,7 %	795 109,61 \$	16,56
SPB Psychologie organisationnelle inc.	80,7 %	527 332,84 \$	24,78
Montant estimé par le SRH avant de lancer l'appel d'offres		482 895,00 \$	
Écart entre l'adjudicataire et l'estimé du SRH		44 437,82 \$	
Écart exprimé en pourcentage		8,42 %	

C'est la firme "SPB Psychologie organisationnelle inc." qui a obtenu le meilleur pointage final.

Les soumissions ont été évaluées selon les critères du système prévu à cet objet dans la Loi sur les cités et villes (art. 573 et 573.1.0.1.1).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix de "SPB Psychologie organisationnelle" présentés dans la section précédentes reposent sur les estimés suivants :

Services	Quantité	Prix unitaire	Total
Évaluation des compétences – Niveau gestionnaire (sept compétences)	200	1475 \$	295 000,00 \$
Évaluation des compétences – Niveau cadre de direction (9 compétences)	90	1735 \$	156 150,00 \$
Analyse de résultats déjà existants, puis formulation d'une rétroaction organisationnelle en fonction d'un poste spécifique	15	500 \$	7 500,00 \$
Total avant taxes :			458 650,00 \$
Total taxes incluses :			527 332,84 \$

Cependant, un volume additionnel d'évaluations est à prévoir. En effet, le SRH implante actuellement deux projets pilotes visant à identifier, puis préparer la relève à occuper des postes clés. Des évaluations du potentiel et des compétences sont requises dans le cadres de ces deux Programmes de gestion des talents (SPVM et SIM).

Services (en contexte de gestion des talents)	Quantité	Prix unitaire	Total
Évaluation des compétences – Niveau gestionnaire (7 compétences)	30	1475 \$	44 250,00 \$
Évaluation des compétences – Niveau cadre de direction (9 compétences)	10	1735 \$	17 350,00 \$
Total avant taxes :			61 600,00 \$
Total taxes incluses :			70 824,60 \$

Enfin, le SRH est d'avis qu'une banque d'heures de service-conseil est à prévoir dans ce type de mandat.

Services	Quantité	Tarif horaire	Total
Service-conseil d'accompagnement (banque d'heures)	10 h	250 \$	2500,00 \$
Total avant taxes :			2500,00 \$
Total taxes incluses :			2874,38 \$

Ainsi, le contrat qui sera octroyé à la firme SPB psychologie organisationnelle inc. s'élève à

une somme maximale de **601 031,82 \$** taxes incluses représentant 548 822 \$, net des ristournes.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

La dépense de 548 822 \$ nette des ristournes est prévue à la base budgétaire du SRH pour 2016 et sera priorisée lors de la confection du budget de fonctionnement 2017 du Service des ressources humaines. La répartition de la dépense nette de ristournes est comme suit :

Septembre à décembre 2016 : 182 940 \$

Janvier à août 2017 : 365 882 \$

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Aucun frais récurrents ne seront engendrés suite à cette entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, les processus de dotation de postes cadres ne seraient pas optimaux. Cela aurait pour impact d'augmenter le risque de commettre des erreurs de nomination, lesquelles entraînent des coûts directs et indirects pour l'organisation. Les compétences de gestion étant parmi les plus complexes, il serait plus difficile d'identifier les candidats ayant une bonne maîtrise de celles-ci ou un fort potentiel pour les développer. Enfin, les gestionnaires ne pourraient bénéficier de cette activité significative pour leur développement professionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet permettra de faciliter le respect des valeurs précisées à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal, approuvée par le comité exécutif le 28 septembre 2011 (CE11 1565).

Monsieur Alain Marcoux est remplacé par monsieur Alain Dufort comme signataire de ce dossier :

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne monsieur Alain Dufort, directeur général adjoint à la Direction générale adjointe à l'arrondissement de Ville-Marie et à la concertation des arrondissements, pour me remplacer du 8 juillet 2016 au 7 août inclusivement dans l'exercice de mes fonctions de directeur général et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Madame Diane Bouchard est remplacée par madame Sophie Grégoire comme directrice du

Service des ressources humaines :

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Mme Sophie Grégoire, directrice de la Rémunération globale et des systèmes d'information RH, pour me remplacer dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des ressources humaines et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés, du 6 au 31 juillet 2016 inclusivement.

Madame Magalie Jacob est remplacée par monsieur Danny St-Laurent comme endosseur de ce dossier :

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Danny St-Laurent, conseiller principal, pour me remplacer dans mes fonctions de chef de division - gestion des compétences et formation, et ce, du 18 au 29 juillet 2016 inclusivement, et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves BELLEVILLE, Service de l'approvisionnement

Cathy GADBOIS, Service des finances

Lecture :

Yves BELLEVILLE, 18 juillet 2016

Cathy GADBOIS, 18 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélissa CORMIER
Conseillère principale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Danny ST-LAURENT
Conseiller principal en remplacement de la
Chef de division Gestion des compétences et
formation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Josée LAPOINTE
Directrice Dotation, talents et développement
organisationnel

Approuvé le : 2016-07-26

Sophie GRÉGOIRE
Directeur(trice) remuneration globale et
systèmes d'information RH en remplacement
de la Directrice des ressources humaine

Approuvé le : 2016-07-26

CE : 20.018
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.019
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166083002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de subvention de "Rockefeller Philanthropy Advisors, Inc" pour la mise en place d'une stratégie de résilience urbaine à Montréal, approuver la création du Bureau de la résilience à la Direction générale, autoriser un virement de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau de la résilience ainsi qu'autoriser un ajustement récurrent du même montant à la base budgétaire du Bureau de la résilience pour 2017 et les années subséquentes, et édicter en vertu de l'article 3 du Règlement 14-012 « Règlement sur les services » une ordonnance afin de modifier le 1er paragraphe de l'article 1 du règlement pour créer le Bureau de la résilience.

Il est recommandé au comité exécutif :
D'approuver la version anglaise de l'entente de subvention octroyée par "Rockefeller Philanthropy Advisors, Inc" pour la mise en place d'une stratégie de résilience urbaine à Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-10 09:29

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1166083002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de subvention de "Rockefeller Philanthropy Advisors, Inc" pour la mise en place d'une stratégie de résilience urbaine à Montréal, approuver la création du Bureau de la résilience à la Direction générale, autoriser un virement de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau de la résilience ainsi qu'autoriser un ajustement récurrent du même montant à la base budgétaire du Bureau de la résilience pour 2017 et les années subséquentes, et édicter en vertu de l'article 3 du Règlement 14-012 « Règlement sur les services » une ordonnance afin de modifier le 1er paragraphe de l'article 1 du règlement pour créer le Bureau de la résilience.

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite du refus par la Fondation Rockefeller de signer l'entente en langue française précédemment visée par le Service des affaires juridiques, une version anglaise conforme à la version française, à l'exception de l'article 4, est soumise aux instances pour approbation par cet addenda.

L'article 4 permet à la Fondation un droit de regard pour la nomination du CRO (Chief Resilience Officer).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise BRADETTE
directeur(trice)-securite civile et resilience

IDENTIFICATION

Dossier # :1166083002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de subvention de "Rockefeller Philanthropy Advisors, Inc" pour la mise en place d'une stratégie de résilience urbaine à Montréal, approuver la création du Bureau de la résilience à la Direction générale, autoriser un virement de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau de la résilience ainsi qu'autoriser un ajustement récurrent du même montant à la base budgétaire du Bureau de la résilience pour 2017 et les années subséquentes, et édicter en vertu de l'article 3 du Règlement 14-012 « Règlement sur les services » une ordonnance afin de modifier le 1er paragraphe de l'article 1 du règlement pour créer le Bureau de la résilience.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a été sélectionnée en décembre 2014 pour participer au mouvement international des 100 Villes résilientes: *100 Resilient Cities (100RC)* . Ce projet est supporté par la Fondation Rockefeller. Cette reconnaissance permet à la Ville de se positionner comme un leader dans le domaine de la sécurité publique et de la résilience au Canada, voire à travers le monde.

La résilience urbaine est définie comme étant la capacité des personnes, communautés, institutions, entreprises et systèmes au sein d'une ville à résister, s'adapter et se développer, quels que soient les types de stress chroniques et de chocs aigus qu'ils subissent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Créer une unité administrative qui sera dédiée à la résilience pour la Ville de Montréal, en créant le Bureau de la résilience.

Approuver l'entente de subvention entre la Ville de Montréal et la Fondation Rockefeller. Le montant servira à financer, sur une période de deux (2) ans, le salaire et les charges sociales de la personne responsable de la résilience à la Ville, soit madame Louise Bradette qui est la directrice de la sécurité civile et de la résilience. La subvention permettra aussi notamment à la Ville de Montréal de bénéficier d'une plate-forme de services pour supporter l'implantation de la stratégie avec un réseau de partenaires stratégiques externes.

La structure fonctionnelle du Bureau de la résilience prévoit cinq (5) postes et crédits budgétaires correspondants qui proviendront tous de la Direction de la sécurité civile et de la résilience, du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), incluant le poste de directeur, occupé par Louise Bradette.

JUSTIFICATION

En tant que ville résiliente, nous nous engageons à développer et mettre en œuvre une stratégie de résilience afin de limiter l'apparition de nouveaux risques, la réduction de risques existants et le renforcement de la résilience économique, sociale et environnementale.

Ce projet donne également l'opportunité à la Ville de Montréal de consolider sa capacité à réagir lors de mesures d'urgence et d'augmenter son état de préparation face à un sinistre majeur.

Le programme des 100RC est prévu sur un horizon de deux ans. Cependant, la Ville de Montréal souhaite assurer la pérennité des travaux et la continuité du mandat au-delà de cette période. L'intégration des éléments de résilience dans une planification durable, notamment en faisant cheminer la Politique de sécurité civile vers une politique de résilience, permettra d'atteindre cet objectif.

Ce Bureau de la résilience sera créé au sein de la Direction générale. Une des conditions émises par 100 Resilient cities - Fondation Rockefeller, qui octroi la subvention, est que la personne responsable de la résilience à la Ville relève de la plus haute instance hiérarchique.

La subvention soutiendra la Ville de Montréal de 4 façons :

1. Les fonds nécessaires à l'embauche d'un Chief Resilience Officer pour 2 ans (salaire et charges sociales), soit l'équivalent d'un montant de 327 032 \$.
2. Une plate-forme de services pour supporter l'implantation de la stratégie avec un réseau de partenaires stratégiques externes.
3. Le support nécessaire au développement de la stratégie de résilience de la Ville de Montréal.
4. L'accès au réseau des 100 villes résilientes dans le monde.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget de 50 000 \$ est requis pour la mise en place du Bureau de la résilience en 2016 et sera assumé à même les dépenses contingentes imprévues d'administration. Pour les années 2017 et subséquentes, un ajustement récurrent du même montant sera requis à la base budgétaire du Bureau de la résilience.

Bien que ce dossier, soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact récurrent sur le cadre financier de la ville pour les années 2017 et subséquentes.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Les 5 postes et crédits budgétaires correspondants qui seront transférés à la Direction générale et qui formeront le Bureau de la résilience proviendront tous de la Direction de la sécurité civile et de la résilience, du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de ce projet, la Ville a organisé un atelier de travail (Workshop). Cet atelier a réuni une centaine de personnes dans le but de déterminer les orientations et les objectifs de la Ville dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de résilience. Par cet événement d'envergure, la ville de Montréal a obtenu un engagement des partenaires. Une approche intégrant l'ensemble des acteurs permettra d'établir une stratégie de résilience efficace et durable.

Tous les services et les arrondissements sont interpellés pour ce projet. La stratégie de résilience de la Ville de Montréal demandera la collaboration de tous les acteurs municipaux et de partenaires externes.

La prochaine étape est la signature de la convention de subvention (grant agreement).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera émis afin d'annoncer la création du Bureau de la résilience.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signature de la convention de subvention devrait se faire suite à l'adoption de l'entente de subvention par le comité exécutif.

Une fois la subvention signée, le développement de la stratégie de résilience de la Ville de Montréal, sous la direction de Louise Bradette, sera entamé.

Les transferts des postes et des budgets seront faits par dossier décisionnel délégué au directeur général.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves TARDIVEL, Service des ressources humaines

Catherine BÉRUBÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

Catherine BÉRUBÉ, 6 avril 2016
Yves TARDIVEL, 5 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise BRADETTE
Directrice - Sécurité civile et résilience

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-04

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général

CE : 20.021
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.022
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.023
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164407001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 328 220 \$ à 30 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2016 de l'Entente MCC/Ville 2016-2017.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 328 220 \$ à 30 organismes, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2016 de l'Entente MCC/Ville 2016-2017.

Organismes	Montants
Association des libraires du Québec	10 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustique du Québec	15 000 \$
Bouge de là inc.	12 500 \$
Casteliers	10 000 \$
Centre d'art et de diffusion Clark	10 000 \$
Centre Turbine (Le)	13 000 \$
Circuit-Est	13 000 \$
Conscience urbaine	12 000 \$
Danse Danse	12 000 \$
Danse Imédia O.S.B.L.	10 000 \$
Des mots d'la dynamite	15 000 \$
DIASOL	10 000 \$
Espace Libre	12 000 \$
Festival international de musique POP Montréal	7 320 \$
Fondation Metropolis Bleu	3 000 \$
Galerie & Atelier La Centrale électrique	5 000 \$
Groupe d'intervention vidéo de Montréal inc.	12 000 \$
Jamais Lu	6 400 \$
La Otra Orilla	13 000 \$
Le Moulin à musique	10 000 \$
Les Filles électriques	10 000 \$

Les Impatients (Fondation pour l'art thérapeutique et l'art brut du Québec)	13 000 \$
Les Productions Funambule Médias	15 000 \$
Lilith & Cie	8 000 \$
Maison de l'architecture du Québec	11 000 \$
Objets Dansants Non-Identifiés (O.D.N.I.)	12 000 \$
Productions réalisations indépendantes de Montréal (PRIM)	13 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	12 000 \$
Studio XX	12 000 \$
Théâtre Aux Écuries	11 000 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-04 15:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164407001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 328 220 \$ à 30 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2016 de l'Entente MCC/Ville 2016-2017.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont mis en place en 2005 le Programme montréalais d'action culturelle qui vise à renforcer la participation des citoyens à la vie culturelle. Ce programme permet de soutenir des organismes culturels professionnels pour la mise en place d'activités d'animation, de sensibilisation et de médiation culturelle auprès de clientèles ciblées.

Dans le cadre de l'appel de projets 2016 du Programme montréalais d'action culturelle, dont la date de tombée était le 22 février, le Service de la culture a reçu 70 projets provenant d'organismes culturels professionnels totalisant des demandes de 899 178 \$. Le comité d'évaluation, composé de deux représentants du milieu culturel professionnel, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et de deux représentants du Service de la culture de la Ville, a analysé les projets déposés et en a retenu 30 qui correspondaient aux critères du programme pour un total de 329 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1167 - 6 juillet 2016 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017.

CE12 1023 - 20 juin 2012 : Accorder un soutien financier totalisant 304 700 \$ à 28 organismes dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2012 de l'Entente MCCCC/Ville 2012-2015.

CE13 0701 - 22 mai 2013 : Autoriser le versement d'un soutien financier totalisant 266 500 \$ à 27 organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2013 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015.

CE14 0793 - 22 mai 2014 : Accorder un soutien financier totalisant 255 500 \$ à 26 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2014 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015.

CE15 0916 - 13 mai 2015 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 311 500 \$ à 29 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2015 de l'Entente MCC/Ville 2015-2016.

DESCRIPTION

Voici la liste des trente (30) organismes retenus dans le cadre du Programme :

Organismes	% du budget	Subventions accordées
Association des libraires du Québec	67 %	10 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustique du Québec *	86 %	15 000 \$
Bouge de là inc.	77 %	12 500 \$
Casteliers	64 %	10 000 \$
Centre d'art et de diffusion Clark	67 %	10 000 \$
Centre Turbine *	33 %	13 000 \$
Circuit-Est	26 %	13 000 \$
Conscience urbaine	39 %	12 000 \$
Danse Danse *	37 %	12 000 \$
Danse Imédia O.S.B.L.	33 %	10 000 \$
Des mots d'la dynamite	79 %	15 000 \$
DIASOL	50 %	10 000 \$
Espace Libre *	50 %	12 000 \$
Festival international de musique POP Montréal	46%	7 320 \$
Fondation Metropolis Bleu	26 %	3 000 \$
Galerie & Atelier La Centrale électrique	55 %	5 000 \$
Groupe d'intervention vidéo de Montréal inc.	75 %	12 000 \$
Jamais Lu	48 %	6 400 \$
La Otra Orilla	63 %	13 000 \$
Le Moulin à musique	40 %	10 000 \$
Les Filles électriques	61 %	10 000 \$
Les Impatients (Fondation pour l'art thérapeutique et l'art brut du Québec)	65 %	13 000 \$
Les Productions Funambule Médias	100 %	15 000 \$
Lilith & Cie	77 %	8 000 \$
Maison de l'architecture du Québec	61 %	11 000 \$
Objets Dansants Non-Identifiés (O.D.N.I.)	45 %	12 000 \$
Productions réalisations indépendantes de Montréal (PRIM)	60 %	13 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	30 %	12 000 \$
Studio XX	68 %	12 000 \$
Théâtre Aux Écuries	57 %	11 000 \$
Total des soutiens recommandés		328 220 \$

La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet.

Les projets suivis d'un astérisque (*) correspondent à des engagements pluriannuels recommandés par le comité d'évaluation. Lorsqu'accepté sur une base pluriannuelle, le soutien de l'étape subséquente d'un projet est conditionnel à l'atteinte des résultats, à la remise d'un bilan satisfaisant de l'année précédente ainsi que des disponibilités financières de l'Entente. Il doit également faire l'objet d'un sommaire décisionnel à chacune des étapes du projet.

JUSTIFICATION

Développé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le programme s'étend à tout le territoire de la Ville de Montréal. Il vise à susciter des initiatives permettant :

- d'accompagner les citoyens montréalais dans leurs apprentissages culturels, et plus particulièrement les clientèles sensibles éloignées de l'offre culturelle;
- d'accroître la participation des jeunes et des membres des communautés ethnoculturelles aux activités culturelles;
- de créer des situations d'échange et de rencontre entre les Montréalais et les milieux culturels et artistiques professionnels.

Les demandes ont été évaluées à partir des critères annoncés dans le programme, notamment les moyens mis en œuvre pour rejoindre les citoyens, et particulièrement les clientèles éloignées de l'offre culturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 328 220 \$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032 Entente Développement Culturel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 328 220 \$ est subventionnée à 164 110 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 164 110 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-02.03.02.00-0006.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme montréalais d'action culturelle atteint plusieurs objectifs de l'Agenda 21 de la culture:

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;
- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les jeunes, les communautés immigrantes et les familles;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour permettre aux citoyens de s'approprier la culture et pour contrer l'exclusion culturelle sur tout le territoire de la Ville. Le non-versement des sommes aux organismes culturels remettrait en question la capacité de la Ville à atteindre ses objectifs en matière d'accès à la culture et de participation des citoyens au développement culturel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme convenu avec le Service des communications, ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2016 Octroi des subventions aux organismes
Août 2016 à juillet 2017 Réalisation des projets par les organismes
Septembre 2017 Dépôt des bilans des projets par les organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 50 000 \$. Le service des Affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danièle RACINE
Commissaire à la médiation culturelle

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-27

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514 872-2884
Approuvé le : 2016-08-03



Dossier # : 1167307002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 128 200 \$ à 17 organismes pour 21 événements, dans le cadre de la 2e date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016.

Il est recommandé :

1- D'accorder un soutien financier totalisant 128 200 \$ aux 17 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la deuxième date de tombée en 2016, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 21 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine (PSÉS) 2016;

Répartition du soutien financier		
Événements	Organisme	Soutien proposé
Volet I : International		
Tournois Invitation de Goalball de Montréal	Association Sportive des Aveugles du Québec (ASAQ)	1 500 \$
Compétition de BMX Flatland Real City Spin	Association du BMX Flatland au Québec	6 000 \$
Tournoi ITF 18 ans (Catégorie 2)	Tennis Canada	5 000 \$
Championnats Internationaux de Tennis en Fauteuil Roulant	Tennis Canada	5 000 \$
Championnat International Camo Invitation 2016	Club de plongeon Camo Montréal Inc.	7 500 \$
Tournoi Invitation du Club Sportif MAA	Squash Québec	10 000 \$
Total		35 000 \$
Volet II : National		
Sélection nationale senior 2	Fédération de patinage de vitesse du Québec	2 500 \$

Championnat canadien junior 16 ans et moins	Fondation Élite Junior Tennis I.D.S.	5 000 \$
Championnats canadiens de handball senior 2016	Club de handball Celtique de Montréal	3 700 \$
Championnats Nationaux de Développement Speedo 2016	Club de plongeon Camo Montréal Inc.	7 000 \$
Sélections des coupes du monde d'automne	Fédération de patinage de vitesse du Québec	2 500 \$
Championnat Canadien Ouvert en danse sportive	Danse Sport Québec	5 000 \$
Total		25 700 \$
Volet III : Métropolitain		
Tournoi Bantam/Midget du Sud-Ouest de Montréal, 7 ^e édition	Tournoi Bantam/Midget du Sud-Ouest de Montréal	9 000 \$
Festival Bravy	Association des braves d'Ahuntsic Inc.	5 000 \$
Défi Cheer UQÀM	Club des Citadins de l'UQÀM	6 000 \$
Les championnats d'athlétisme de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	9 000 \$
Les événements de cross-country de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	9 000 \$
Classique verdunoise	Multisports Métro	6 000 \$
Défi international de bateau-dragon & Festival de la culture de Montréal	Montreal Chinese Cultural & Arts Foundation (MCCAF)	6 000 \$
40 ^e Omnium du Québec et entraînement jeunesse	Judo Québec	8 500 \$
Extreme Cheerfest	North Shore Cheerleading	9 000 \$
Total		67 500 \$
Grand total		128 200 \$

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-02 08:58

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167307002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 128 200 \$ à 17 organismes pour 21 événements, dans le cadre de la 2e date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 novembre 2015, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine* (Programme) pour l'année 2016. Ce Programme relève de la compétence de l'agglomération en matière d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. L'enveloppe budgétaire globale pour 2016 est de 450 000 \$. Les événements admissibles au Programme pour l'année 2016 sont ceux se tenant entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0841 18 mai 2016 Accorder un soutien financier total de 285 500 \$ à 28 organismes pour 34 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016.

CG15 0712 26 novembre 2015 Déposer le bilan 2012-2015 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, et approuver les modifications au Programme et son renouvellement pour l'année 2016.

CG14 0478 30 octobre 2014 Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015.

DESCRIPTION

Le Programme a pour objectif de soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Il comporte trois volets avec des critères d'admissibilité et des critères d'évaluation distincts. Le tableau suivant présente le soutien maximal pour un événement selon chaque volet :

Volet 1	Événements sportifs d'envergure internationale	25 000 \$
Volet 2	Événements sportifs d'envergure nationale	10 000 \$
Volet 3	Événements sportifs d'envergure métropolitaine	15 000 \$

Pour la seconde date de dépôt des candidatures, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a reçu vingt-trois (23) demandes en provenance de dix-huit (18) organismes. Deux (2) demandes n'étaient pas admissibles et les vingt-et-une (21) autres demandes admissibles ont été analysées.

Demandes inadmissibles

Volet 2 - Événements sportifs d'envergure nationale :

- Championnat canadien senior courte piste : Selon un critère d'admissibilité général, l'organisme doit tenir l'événement durant l'année prévue par le Programme en vigueur. Cet événement doit avoir lieu en janvier 2017. En conséquence, la demande a été jugée inadmissible. Elle sera analysée dans le cadre de la 1^{re} date de dépôt du Programme en 2017.

Volet 3 - Événements sportifs d'envergure métropolitaine :

- Tournoi Tous Unis pour les Droits des Filles : Selon les critères d'admissibilité spécifiques, l'événement doit réunir un minimum de 1000 participants en provenance d'au moins 17 arrondissements et villes liées. L'événement, qui en est à sa première édition, réunit seulement 200 participantes réparties en 9 équipes, dont 5 sont situées dans l'agglomération de Montréal. Par conséquent, la demande a été jugée irrecevable pour cette année.

Demandes retenues

Il est recommandé d'accorder un soutien financier à vingt-et-un (21) événements organisés par dix-sept (17) organismes pour une somme totale de 128 200 \$, soit plus spécifiquement :

- Six (6) événements internationaux pour une somme totale de 35 000 \$;
- Six (6) événements nationaux pour une somme totale de 25 700 \$;
- Neuf (9) événements métropolitains pour une somme totale de 67 500 \$.

Deux (2) des demandes retenues requièrent d'ajuster un critère spécifique d'admissibilité, soit le nombre de participants :

- Tournoi invitation de goalball de Montréal : 25 % des athlètes proviennent de l'extérieur du Canada, au lieu du 30 % exigé par le Programme pour un événement international sanctionné. Ce sport est pratiqué exclusivement par des athlètes ayant un handicap visuel, soit environ 4 % de la population. De plus, comme chaque équipe de goalball est constituée de trois (3) athlètes, l'atteinte du minimum de 30 % d'athlètes extérieurs exige la participation d'un grand nombre d'équipes. Pour ces raisons, il est recommandé d'ajuster ce critère du Programme pour s'adapter à la réalité des sports adaptés et d'octroyer un soutien financier de 1 500 \$.

- Classique Verdunoise : La première édition de cet événement en 2015 n'avait pas réuni les 1000 participants exigés par le volet métropolitain du Programme. Pour la deuxième édition, l'organisme a mis en place un plan de communication plus développé, en suscitant notamment la participation de la clientèle scolaire, afin d'augmenter le nombre de participants et atteindre le seuil minimum exigé. Un soutien de 6 000 \$ est recommandé.

JUSTIFICATION

L'approbation du soutien de 128 200 \$ à 17 organismes contribuera à assurer la réussite organisationnelle et financière de leurs événements.

Le Programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organisateurs d'événements. Il rassemble ainsi les requêtes pour les présenter en bloc au comité exécutif deux fois par année.

Le Programme favorise l'émergence de nouveaux événements sportifs et permet la consolidation d'événements récurrents déjà bien implantés. La tenue de tels événements favorise le développement de l'expertise organisationnelle de la communauté sportive montréalaise. De plus, il contribue à affirmer le positionnement international de Montréal et à renforcer son image de « Ville sportive » de premier plan. En encourageant la pratique sportive, il contribue à la promotion de saines habitudes de vie, en plus du développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine* pour l'année 2016 est de 450 000 \$. Une somme de 285 500 \$ a déjà été octroyée suite à l'analyse des demandes reçues lors de la première date de tombée (15 février 2016). Un solde de 164 500 \$ est ainsi disponible pour la deuxième date de dépôt (31 mai 2016).

Il est recommandé d'accorder un soutien aux 17 organismes ci-après désignés, pour la réalisation de leurs événements respectifs selon les montants indiqués :

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016			
Dépôt 2 - 31 mai 2016			
SOUTIEN FINANCIER PROPOSÉ ET POURCENTAGE DE CE SOUTIEN SUR LE BUDGET DE L'ÉVÉNEMENT			
Volet 1 : International			
Événements	Organisme	Soutien proposé	Pourcentage du soutien proposé sur le budget de l'événement
Tournois Invitation de Goalball de Montréal	Association Sportive des Aveugles du Québec (ASAQ)	1 500 \$	14 %
Compétition de BMX Flatland Real City Spin	Association du BMX Flatland au Québec	6 000 \$	15 %
Tournoi ITF 18 ans (Catégorie 2)	Tennis Canada	5 000 \$	17 %
Championnats Internationaux de Tennis en Fauteuil Roulant	Tennis Canada	5 000 \$	11 %

Championnat International Camo Invitation 2016	Club de plongeon Camo Montréal Inc.	7 500 \$	24 %
Tournoi Invitation du Club Sportif MAA	Squash Québec	10 000 \$	17 %
Volet 1 - Sous-total		35 000 \$	
Volet 2 : National			
Événements	Organisme	Soutien proposé	Pourcentage du soutien proposé sur le budget de l'événement
Sélection nationale senior 2	Fédération de patinage de vitesse du Québec	2 500 \$	16 %
Championnat canadien junior 16 ans et moins	Fondation Élite Junior Tennis I.D.S.	5 000 \$	18 %
Championnats canadiens de handball senior 2016	Club de handball Celtique de Montréal	3 700 \$	22 %
Championnats Nationaux de Développement Speedo 2016	Club de plongeon Camo Montréal Inc.	7 000 \$	12 %
Sélections des coupes du monde d'automne	Fédération de patinage de vitesse du Québec	2 500 \$	21 %
Championnat Canadien Ouvert en danse sportive	Danse Sport Québec	5 000 \$	25 %
Volet 2 - Sous-total		25 700 \$	
Volet 3 : Métropolitain			
Événements	Organisme	Soutien proposé	Pourcentage du soutien proposé sur le budget de l'événement
Tournoi Bantam/Midget du Sud-Ouest de Montréal, 7 ^e édition	Tournoi Bantam/Midget du Sud-Ouest de Montréal	9 000 \$	12 %
Festival Bravy	Association des braves d'Ahuntsic Inc.	5 000 \$	12 %
Défi Cheer UQÀM	Club des Citadins de l'UQÀM	6 000 \$	22 %
Les championnats d'athlétisme de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	9 000 \$	19 %
Les événements de cross-country de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	9 000 \$	7 %
Classique verdunoise	Multisports Métro	6 000 \$	10 %
Défi international de bateau-dragon & Festival de la culture de Montréal	Montreal Chinese Cultural & Arts Foundation (MCCAF)	6 000 \$	17 %
40 ^e Omnium du Québec et entraînement jeunesse	Judo Québec	8 500 \$	16 %
Extreme Cheerfest	North Shore Cheerleading	9 000 \$	6 %
Volet 3 - Sous-total		67 500 \$	
Total		128 200 \$	

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal, puisqu'elle concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération.

L'engagement du solde de 36 300 \$ fera l'objet d'une prochaine proposition qui sera soumise pour approbation à l'instance concernée d'ici la fin de l'année 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports a sensibilisé le promoteur à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet, notamment en le précisant dans le guide du programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet égard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leur événement. La mise en œuvre du programme permet de rehausser la qualité et l'envergure des événements déjà tenus ou prévus et incitera les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations, promoteurs, etc.) à en attirer davantage à Montréal. Pour de nombreux organisateurs, le soutien financier de la Ville sert de levier afin de solliciter des fonds additionnels de la part des deux paliers de gouvernement ainsi que de leurs fédérations sportives québécoises et canadiennes. Ce soutien financier contribue ainsi de façon significative au succès des événements retenus.

Le refus d'approuver le versement des subventions aux organisateurs ayant déposé une demande de soutien à la Ville irait à l'encontre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, étant donné que les événements soutenus ont été analysés selon les critères adoptés par le conseil d'agglomération de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les promoteurs des événements soutenus par le Programme doivent appliquer un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août - octobre 2016 :

- Annonce du soutien financier accordé à chaque organisateur d'événements retenus et octroi du montant correspondant à chaque organisateur.
- Soumettre une proposition à l'instance concernée pour l'engagement des sommes restantes.

Octobre 2016 : Évaluation du programme pour l'année 2016 (bilan).

Octobre - novembre 2016 : Révision du programme et identification des modifications à y apporter, le cas échéant, pour son renouvellement en 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laetitia CHIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2016-07-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-07-28



Dossier # : 1163220005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 380 \$, pour l'année 2016, à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la réalisation de son plan d'action territorial en développement social, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017) - Ville liée de Pointe-Claire / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 16 380 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la réalisation de son plan d'action territorial en développement social, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (Alliances pour la solidarité Ville-MTESS 2013-2017) - Ville liée de Pointe-Claire;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-04 08:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163220005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 380 \$, pour l'année 2016, à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la réalisation de son plan d'action territorial en développement social, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017) - Ville liée de Pointe-Claire / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. Cette entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications

stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;

- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CE15 1776 du 30 septembre 2015

Accorder un soutien financier de 16 380 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la réalisation du projet « Choisir les priorités d'actions concernant les besoins de la population du sud de l'Ouest-de-l'Île », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CE14 1216 du 6 août 2014

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ pour l'année 2014, à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) faisant aussi affaire sous le nom de TQSOI - Table de Quartier du Sud de l'Ouest de l'Île, pour la réalisation du projet « Diagnostic des besoins de la population vulnérable », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014-2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Entre 2013 et 2015, la Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS), faisant aussi affaire sous le nom de TQSOI - Table de Quartier Sud de l'Ouest de l'Île, a réalisé un diagnostic des besoins de sa population. Elle a mené des sondages, organisé des forums citoyens ainsi que des groupes témoins afin d'identifier les préoccupations et les enjeux vécus par les résidents du Sud de l'Ouest-de-l'Île de Montréal, incluant les besoins des populations vulnérables. À l'issue de ces rencontres, un portrait de la population ainsi que des besoins de certaines populations vulnérables a été dressé. Le 28 novembre 2015, lors d'un grand événement rassembleur, les acteurs de l'Ouest-de-l'Île ont identifié les priorités sur lesquelles ils souhaitent travailler au courant des prochaines années : service de transport en commun efficace, accessibilité aux logements sociaux et abordables, aux soins de santé, aux services sociaux ainsi qu'aux aliments frais.

Les sommes allouées dans le cadre de ce projet seront consacrées à la rédaction du premier plan d'action en développement social pour l'Ouest-de-l'Île. Plus précisément, la TQS mobilisera des citoyens, des municipalités ainsi que des partenaires communautaires et institutionnels pour former des comités de travail en lien avec les enjeux mentionnés ci-dessus. Ces derniers ont pour mandat de réfléchir et de proposer des pistes d'action permettant d'améliorer la qualité de vie des citoyens. La contribution de la Ville à ce projet est complémentaire à d'autres sources de financement, notamment une contribution de 14 772 \$ provenant de la Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal et une autre de 50 233 \$ octroyée par Centraide du Grand Montréal.

La date de début du projet est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, car il s'agit d'un projet en reconduction et financé entre-temps à même le budget autonome de l'organisme. Le soutien financier recommandé est en continuité du soutien financier accordé antérieurement par la Ville et vise la consolidation et la poursuite des actions développées par cet organisme.

JUSTIFICATION

Le secteur Sud de l'Ouest-de-l'Île est traditionnellement vu comme étant fortuné et ses besoins de développement social passent très souvent inaperçus. Les travaux réalisés par la TQS, notamment l'élaboration du portrait de la population du Sud de l'Ouest-de-l'Île, ont permis de documenter certains quartiers à risques et les enjeux sociaux importants auxquels les populations qui y habitent font face. Le soutien à un mécanisme intersectoriel et multiréseau comme la TQS est essentiel afin d'unir les diverses forces vives du Sud de l'Ouest-de-l'Île et d'identifier collectivement les enjeux locaux et les pistes d'action pouvant améliorer la qualité de vie de ces citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Organisme	Montant accordé			Montant recommandé 2016	Projet	Soutien financier MTESS p/r au projet global
	2013	2014	2015			
Table de quartier Lac	10 000 \$	10 000 \$	16 380 \$	16 380 \$	Rédaction du plan d'action	16 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans la priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 *Ensemble pour une métropole durable* qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé. »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement accordé par la Ville de Montréal permet de soutenir un mécanisme structuré et permanent de concertation intersectorielle et multiréseau en développement social dans le Sud de l'Ouest-de-l'Île sous la forme d'une Table de quartier. La subvention octroyée permet de soutenir les activités liées au fonctionnement, à l'animation et à la coordination de la Table et de ses comités de travail en plus de prendre en compte, de manière intégrée, les différents enjeux liés au développement des communautés locales tels que :

- Développement de priorités communes et d'actions concertées;
- Meilleure utilisation des ressources disponibles;
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes;
- Réduction de la pauvreté;
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention entre les parties.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2016 Présentation au comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Nadia BASTIEN
Chef de la division Relations interculturelles et
clientèles spécifiques.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2016-08-03



Dossier # : 1166344008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière de 5 000\$ au Regroupement arts et culture de Rosemont-Petite-Patrie pour la réalisation du Parcours M, édition 2016. Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000\$ au Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie pour la réalisation du projet Parcours M, édition 2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-03 14:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166344008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière de 5 000\$ au Regroupement arts et culture de Rosemont-Petite-Patrie pour la réalisation du Parcours M, édition 2016. Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la création du comité organisateur des Rendez-vous culturels Rosemont-Petite-Patrie en 2011 à l'initiative du Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie (RACRPP), les acteurs locaux et les citoyens se mobilisent autour du développement des arts et de la culture dans cet arrondissement. Plus d'une centaine de personnes ont participé à chacune des éditions des Rendez-vous culturels de 2011 à 2016. La Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ont appuyé le Rendez-vous 2013 et 2015. De cette mobilisation a découlé un plan d'action, présenté en juin 2013, qui s'inscrit notamment dans la perspective de développement des quartiers culturels. Pour réaliser ce plan d'action, le comité organisateur des Rendez-vous s'est doté d'une nouvelle structure en devenant une Table de concertation culturelle à l'échelle de l'arrondissement regroupant : la Corporation de développement communautaire de Rosemont, le Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie, la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont-Petite-Patrie, le Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie, la Caisse Desjardins De Lorimier-Villeray, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, Culture Montréal, le milieu scolaire, la Société d'histoire Rosemont-Petite-Patrie, des organismes culturels, artistes et citoyens. La mission de la Table est d'assurer une cohérence et une vue d'ensemble de toutes les initiatives en culture dans le quartier et de rassembler les citoyens, travailleurs et acteurs de différents réseaux dans une approche concertée et inclusive. Cette instance se veut complémentaire aux actions existantes et suscite la participation d'un grand nombre de personnes aux enjeux culturels du territoire. Elle est aussi une interlocutrice privilégiée sur les enjeux culturels.

À l'été 2015, la Ville et le MCC ont soutenu le RACRPP dans la réalisation du projet Parcours M. Il s'agit d'un projet d'expositions d'oeuvres d'art dans les vitrines de la promenade Masson. Initiative lancée par une citoyenne et portée par des bénévoles du RACRPP depuis 2010, Parcours M est appuyé par la Société de développement commercial avec la contribution de commerçants et un support technique est offert par l'arrondissement. Cette activité permet le maillage entre les artistes et les commerçants et favorise le

rapprochement entre les citoyens et les arts tout en contribuant à l'animation de l'espace public. En 2015, le projet a pris de l'expansion en intégrant un volet d'art public et trois bancs publics ont été transformés par des artistes.

En résumé, Parcours M, c'est :

- 28 expositions
- 82 exposants
- 3 bancs publics transformés
- 120 000 personnes rejointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1167 - 6 juillet 2016

Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017.

CE15 1422 - Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 11 500 \$ au Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie pour la réalisation d'un projet de concertation locale dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

CE13 1083 - 31 juillet 2013 - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 29 000 \$ à La Ligne Bleue (9 000\$), Voies culturelles des faubourgs (10 000\$) et le Regroupement arts et culture de Rosemont (10 000\$) pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

CM13 0485 - 17 juin 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports suite à l'examen public portant sur les quartiers culturels.

DESCRIPTION

En 2016, l'organisme souhaite bonifier le volet art public en :

- développant un projet de marquage au sol artistique par un artiste issu des arts urbains pour relier les différents éléments du Parcours;
- ajoutant des sculptures éphémères sur des terrains non-utilisés;
- transformant de manière artistique du mobilier en frêne fourni par l'arrondissement;
- organisant des activités avec des écoles et des groupes communautaires pour assurer un pont entre artistes et citoyens.

Plus particulièrement, le projet de marquage au sol se déroulera durant la période estivale, du printemps à l'automne 2016, et s'articulerait autour de la création d'oeuvres d'art reliant les différents éléments du Parcours M. Les bancs, les pianos publics et les oeuvres dans les vitrines seraient reliés par un marquage artistique intégrant les éléments du mobilier urbain présents (les passages piétons, bacs à fleurs etc.). De plus, un signe distinctif sera peint au sol ou dessiné au pochoir pour identifier les neuf commerces participants du volet vitrine.

Parcours M découle s'inscrit dans le cadre du plan d'action culturel de l'arrondissement (2016-2020) aux actions suivantes:

(1.6.9) Développer une programmation quatre saisons hors les murs en poursuivant la diversification d'initiatives culturelles annuelles sur le domaine public. Le moyen: Poursuite du soutien financier et technique des pianos publics, bancs publics, etc. de 2016 à 2020.

(4.4.9) Consolider ou mettre en place des partenariats locaux (culturels, commerciaux, communautaires, associatifs, etc.) pour développer les activités culturelles à l'échelle des quartiers culturels. En partenariat avec le milieu culturel, le milieu des affaires, développer

un projet culturel incluant des artistes professionnels ou amateurs. Le moyen, expérimentation d'un projet mettant en lien le milieu culturel et le milieu des affaires. Le projet peut notamment se déployer sur les artères commerciales de l'arrondissement. (exemple: pianos publics, bancs publics, parcours M, projet de marquage, marquise de la Plaza).

JUSTIFICATION

La création de la Table de concertation en culture de Rosemont–La Petite-Patrie par le RACRPP et le développement de différents projets culturels sur le territoire de l'arrondissement sont des gestes répondant aux objectifs de la Ville quant à la mise en valeur des quartiers culturels. En effet, la Ville encourage les initiatives de concertation et de mobilisation locales entourant la consolidation et le développement des quartiers culturels. Elle souhaite ainsi soutenir la mise en œuvre des projets qui favorisent la concertation, la promotion et la démocratisation des arts et de la culture dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Le soutien accordé à l'organisme RACRPP pour la réalisation du Parcours M servira à bonifier le volet art public du parcours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 5 000 \$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032 Entente Développement culturel.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 5 000 \$ est subventionnée à 5 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui ne laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante : 16-02.05.04.00-0005.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier accordé au RACRPP permettra de renforcer le volet de l'intégration de la culture dans l'aménagement du cadre de vie des Montréalais et pour une alliance entre la culture et l'économie. Ceci, en lien avec l'Agenda 21 de la culture et Culture 21 Actions.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribuer à la mise en œuvre du plan Réalisons ensemble nos quartiers culturels prévoyant notamment la valorisation d'un dialogue continu entre citoyens, artistes et créateurs afin de s'assurer de leur apport au développement de la ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme respectera le protocole de visibilité prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet se déroule d'avril à septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel, du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle et du Plan de mise en oeuvre des quartiers culturels. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève AUCLAIR
Agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-01

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514 872-2884
Approuvé le : 2016-08-03



Dossier # : 1165008004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution non récurrente de 26 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 relatif à la promotion de l'entrepreneuriat lors du GSEF2016 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de protocole à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 26 000,00 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 afin de faire la promotion de l'entrepreneuriat dans le cadre du GSEF2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165008004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution non récurrente de 26 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 relatif à la promotion de l'entrepreneuriat lors du GSEF2016 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de protocole à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal soutient la tenue du Forum mondial de l'économie sociale GSEF2016 du 7 au 9 septembre 2016 au Palais des Congrès. Au cours de cet événement, près de 2 000 représentants de gouvernements locaux et de l'économie sociale du monde entier se réuniront pour découvrir et échanger sur les expériences de collaboration entre les pouvoirs publics locaux et l'économie sociale dans le développement des villes. Le Service de développement économique a également le mandat de soutenir la promotion et le développement de l'entrepreneuriat des secteurs privé et de l'économie sociale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0399 - Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 pour l'organisation du Forum - GSEF 2016 prévu les 7, 8 et 9 septembre 2016.

CM15 0052 - Accorder un contrat de services professionnels au Chantier de l'économie sociale pour les travaux préalables à la tenue du *Global Social Economy Forum 2016* à Montréal pour une somme maximale de 125 000 \$.

CE14 0799 (21 mai 2014) Approbation du cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. / Approbation des règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants.

CG12 0369 (27 septembre 2012) Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) Approbation du protocole d'entente entre le gouvernement du

Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 (22 juin 2011) Approbation de la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'octroyer une contribution non récurrente de 26 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 (Société) afin de faire la promotion de l'entrepreneuriat collectif lors du Forum mondial de l'économie sociale GSEF2016, les 7, 8 et 9 septembre 2016. À cette fin, des outils de promotion du Forum et de l'entrepreneuriat collectif seront réalisés en vue d'une diffusion auprès de 2 000 participants. Il est notamment prévu qu'une vidéo mettant de l'avant l'entrepreneuriat social montréalais soit produite.

La Société dispose, pour ce projet, d'un budget de 92 000 \$, soit 66 000 \$ en fonds propre et 26 000 \$ de la part de la Ville de Montréal, pour concevoir et produire des outils de promotion, réaliser des photos et des vidéos. La contribution de la Ville correspond à 28 % du coût soit moins de 60 % du coût total comme exigé par le volet « Soutien au projet structurant » du Service du développement économique.

Société pour l'organisation du Forum mondial de l'économie sociale GSEF2016	66 000 \$	72 %
Ville de Montréal - Entente de 175 M\$	26 000 \$	28 %
TOTAL	92 000 \$	

JUSTIFICATION

Le Forum mondial de l'économie sociale GSEF2106 offre à la Ville de Montréal une visibilité internationale lui permettant de faire valoir les talents et initiatives d'ici aux quelques 2 000 participants attendus dont plusieurs représentants de pouvoirs publics. En outre, cette visibilité confirme la Ville de Montréal dans son rôle de leader international à l'égard du développement de l'économie sociale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 26 000 \$ de la Ville de Montréal à la Société pour l'année 2016 sera puisée dans le fond dédié aux projets structurants de la programmation de l'entente de 175 M\$ conclue avec le Gouvernement du Québec. Les crédits sont prévus au budget du Service du développement économique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces activités de promotion assureront le rayonnement international de Montréal auprès de 2 000 représentants de pouvoirs publics locaux et d'acteurs de l'économie sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le cas échéant, une stratégie de communication sera préparée en collaboration avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Production de la vidéo : août 2016
Diffusion de la vidéo : septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LAVOIE
Commissaire a l'économie sociale

ENDOSSÉ PAR

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

Le : 2016-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain HOUDE
Directeur

Tél : 514 872-1908
Approuvé le : 2016-07-15

CE : 20.029
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.030
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166708005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure

Il est recommandé d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-09 05:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166708005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure

CONTENU

CONTEXTE

L'obtention des approbations, des autorisations, des permissions, des attestations, des certificats ou des permis auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est préalable à la réalisation des travaux de réhabilitation, de construction sur d'anciens lieux d'élimination, de construction en rives, de construction d'infrastructures de pompage et de traitement des eaux ou d'autres projets réalisés par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Afin de permettre à ce service de réaliser les mandats qui lui sont confiés, il est pertinent que son directeur ou son représentant soit autorisé à déposer diverses demandes au MDDELCC au nom de la Ville.

Afin de respecter les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) (LQE), notamment l'application des articles 22, 31.75, 32, 65, 70.8, 70.9 et des documents requis en vertu des articles de la section IV.2.1 de la LQE, seul un représentant désigné par la Ville peut signer les demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis et déposer les documents requis par le MDDELCC.

L'article 22 de la LQE prévoit que « Nul ne peut ériger ou modifier une construction, entreprendre l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ni augmenter la production d'un bien ou d'un service s'il est susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, à moins d'obtenir préalablement du ministre un certificat d'autorisation. Cependant, quiconque érige ou modifie une construction, exécute des travaux ou des ouvrages, entreprend l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ou augmente la production d'un bien ou d'un service dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans un lac, un étang, un marais, un marécage ou

une tourbière doit préalablement obtenir du ministre un certificat d'autorisation . »

L'article 31.75 de la LQE prévoit que « Tout prélèvement d'eau est subordonné à l'autorisation du ministre ou, dans les cas prévus par Règlement pris en vertu de l'article 31.9, du gouvernement .»

L'article 32 de la LQE prévoit que « Nul ne peut établir un aqueduc, une prise d'eau d'alimentation, des appareils pour la purification de l'eau, ni procéder à l'exécution de travaux d'égout ou à l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées avant d'en avoir soumis les plans et devis au ministre et d'avoir obtenu son autorisation. Cette autorisation est également requise pour les travaux de reconstruction, d'extension d'installations anciennes et de raccordements entre les conduites d'un système public et celles d'un système privé . »

L'article 65 de la LQE prévoit que « Aucun terrain qui a été utilisé comme lieu d'élimination des matières résiduelles et qui est désaffecté ne peut être utilisé pour fins de construction sans la permission écrite du ministre . »

Les articles 70.8 et 70.9 de la LQE concernent l'obtention de permis et d'autorisation relativement à la possession et à l'entreposage de matières dangereuses.

Les articles 31.43, 31.51, 31.54 et 31.57 de la section IV.2.1 de la LQE concernent le dépôt de plans de réhabilitation.

Une résolution du Conseil d'agglomération a été adoptée le 29 août 2013 (CG13 0345) pour autoriser le directeur principal du Service des Infrastructures, du Transport et de l'Environnement (SITE) et les directeurs des Directions des Infrastructures, du Transport, de l'Environnement ou leur représentant autorisé, à soumettre au MDDEP, pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ou des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission.

À la suite des changements à la structure organisationnelle de la Ville en 2014, le SITE a été scindé en deux Services relevant de la Direction générale adjointe du Développement, soient le Service de l'Environnement et le SIVT dont relèvent notamment la Direction des infrastructures et la Direction des transports. Ainsi, les autorisations accordées par la résolution CG13 0345 aux directeurs des Directions des Infrastructures et des transports demeurent valides alors que celles accordées aux Directeurs du SITE et de la Direction de l'environnement doivent être renouvelées pour les Directeurs des Services de l'environnement et du SIVT.

Le renouvellement de l'autorisation pour le Directeur du Service de l'environnement s'est fait par la résolution CG15 0631 du 29 octobre 2015 et le présent dossier porte sur le renouvellement de l'autorisation pour le Directeur du SIVT.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0345-29 août 2013 : Autoriser le directeur principal du Service des Infrastructures, du Transport et de l'Environnement et les directeurs des Directions des Infrastructures, du Transport, de l'Environnement ou leur représentant autorisé, à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ou des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission.

CG15 0631 - 29 octobre 2015 : Autoriser le directeur du Service de l'Environnement à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la Ville, des demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ., c. Q-2), notamment en vertu des articles 22, 31.43, 31.51, 31.54, 31.57, 31.75, 32, 65, 70.8, 70.9; ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission.

DESCRIPTION

À la demande de la Direction régionale de Montréal du MDDELCC, les demandes déposées en vertu des articles 22, 31.75, 32, 65, 70.8, 70.9 et de la section IV.2.1 de la LQE doivent être soumises par une personne autorisée à représenter la Ville de Montréal et à signer des demandes préalables à l'exécution de certains travaux. Une résolution est ainsi requise afin d'autoriser le directeur du SIVT ou son représentant, à soumettre au MDDELCC, pour et au nom de la Ville, des demandes d'approbation en vertu des articles 31.43, 31.51, 31.54, 31.57 de la section IV.2.1 de la LQE ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de sa mission.

Par ailleurs, des démarches sont actuellement en cours pour améliorer les pratiques de la Ville dans la gestion des autorisations déléguées aux directeurs pour représenter la Ville dans ces démarches. Deux avis de motion ont été émis récemment par le Conseil municipal et le Conseil d'agglomération:

- Avis de motion CM16 0799 du 21 juin 2016 - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)
- Avis de motion CG16 0440 du 22 juin 2016 - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement.

On ne peut présumer de la décision des instances à ce sujet. Ainsi, pour ne pas retarder la réalisation du projet Bonaventure et du projet du Campus Outremont dont le SIVT est responsable, le présent dossier porte strictement sur le renouvellement de l'autorisation pour ces deux projets en particulier.

JUSTIFICATION

Le MDDELCC exige que la personne qui dépose les documents demandés par celui-ci soit autorisée et ce, par voie de résolution par l'instance décisionnelle appropriée. Ainsi, il y a lieu de désigner le directeur du SIVT afin qu'il soit autorisé à déposer les documents requis pour le projet Bonaventure et le projet du Campus Outremont afin qu'ils ne subissent aucun délai de réalisation.

La désignation d'une personne autorisée à agir au nom de la Ville permettra de simplifier et d'accélérer les démarches devant être faites auprès du MDDELCC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'obtention des autorisations auprès du MDDELCC s'inscrit dans une démarche de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'obtention des approbations du MDDELCC est préalable à la poursuite de la réalisation de certaines facettes du projet Bonaventure et du Campus Outremont. Conséquemment, une résolution pour agir au nom de la Ville est requise. L'adoption d'une résolution pour désigner une personne au SIVT permettra de procéder à l'obtention des documents et des autorisations requis auprès du MDDELCC.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien DESHAIES
Chef de section et
Vincent Defejt ing.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-15

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE

Directeur

Tél :

514 872-6855

Approuvé le :

2016-08-05

CE : 30.002

2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.003
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.004

2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167286004

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Division des communications corporatives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 40 000\$ toutes taxes incluses, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications afin de réaliser une campagne de recrutement de citoyens testeurs.

Il est recommandé d'autoriser un virement budgétaire de 40 000\$ toutes taxes incluses, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications afin de réaliser une campagne de recrutement de citoyens testeurs.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-26 16:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167286004

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Division des communications corporatives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 40 000\$ toutes taxes incluses, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications afin de réaliser une campagne de recrutement de citoyens testeurs.

CONTENU

CONTEXTE

Initiative du Bureau de la ville intelligente et numérique, le groupe de Citoyens Testeurs a été lancé en projet pilote en décembre 2015. La création de ce groupe vise à impliquer les Montréalais dans la conception et les tests des applications et des services publics numériques qui leur sont destinés afin d'en améliorer l'expérience utilisateur. Actuellement, le groupe compte 223 citoyens « branchés » recrutés de façon informelle sur les réseaux sociaux (recrutement réalisé en 3 semaines par le Bureau de la ville intelligente et numérique).

Afin d'appuyer le Bureau de la ville intelligente et numérique dans cette démarche, le Service des communications souhaite réaliser une campagne de communication afin d'accroître le nombre de citoyens testeurs d'ici le printemps 2017.

Ce projet sera bénéfique pour la Ville et les projets de communication à venir et notamment dans le cadre de la stratégie numérique.

À ce titre, le Service des communications réalisera et déploiera une stratégie de communication qui comprendra :

- La conception d'outils de recrutement
- Un plan média (qui permettra de rejoindre les publics cibles représentatifs de Montréal et entre autres les ultra-branchés, intermédiaires, et non numériques)
- Des partenariats de visibilité

Par ailleurs, ce projet soulignera les changements numériques qui ont cours à la Ville en plus d'afficher de la transparence et de l'inclusion auprès des citoyens en accentuant la notion de *Montréal par et pour les Montréalais* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser la campagne de communication pour le recrutement de citoyens testeurs. Le budget, administré dans le respect des orientations de gestion du Service des communications, permettra de concevoir les trousseaux de recrutement, les éléments de promotion et de réalisation du placement média pour informer les citoyens de cette démarche.

JUSTIFICATION

L'objectif des activités de communication est de promouvoir l'existence du groupe de Citoyens Testeurs et de favoriser le recrutement de participants opéré par le Bureau de ville intelligente et numérique.

· L'objectif de recrutement pour 2016 et le printemps 2017 du Bureau de la ville intelligente et numérique est fixé à 2 000 testeurs.

Toutefois, le Service des communications ne dispose pas d'un budget pour réaliser ces opérations qui ne figuraient pas au budget 2016.

Ce transfert budgétaire est nécessaire afin de doter le Service des communications d'un budget de réalisation pour cette campagne de recrutement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2016, les crédits budgétaires nécessaires aux opérations de communication pour la réalisation de cette campagne n'ont pas été prévus au budget du Service des communications. En conséquence, les crédits nécessaires à la réalisation de ce dossier seront assumés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration, donc il n'y aura aucun impact sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En raffinant ces données pour prendre ses décisions, le Service des communications mais également la Ville, pourra ajuster son offre numérique grâce à l'implication et à la rétroaction de ses citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août à septembre 2016

Conception de la campagne de recrutement et planification de placements

Fin septembre 2016 à avril 2017
Déploiement de la campagne de recrutement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lise ROUSSEL, Service des finances

Lecture :

Lise ROUSSEL, 22 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chloé ROUMAGÈRE
Chargée de communications

ENDOSSÉ PAR

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

Le : 2016-07-20



Dossier # : 1160003002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement au montant de 244 300 \$ destiné au financement de trois (3) postes permanents au Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC — Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC, à compter de 2017 au montant de 358 200 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement au montant de 244 300 \$ destiné au financement de trois (3) postes permanents au Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC ;
2. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC, à compter de 2017 au montant de 358 200 \$;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-29 10:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160003002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement au montant de 244 300 \$ destiné au financement de trois (3) postes permanents au Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC — Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC, à compter de 2017 au montant de 358 200 \$

CONTENU

CONTEXTE

Au cours de l'année 2003-2004, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont entrepris une vaste étude de l'ensemble des besoins reliés à la consolidation du réseau des bibliothèques publiques de Montréal.

En juillet 2005, les résultats de l'étude ont été publiés sous la forme du « Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal ». Ce diagnostic décrit les forces et les faiblesses des bibliothèques et met en lumière ce que Montréal doit faire pour améliorer son offre de services. Des normes et des barèmes de comparaison ont été établis selon la moyenne des grandes villes canadiennes de 500 000 habitants et plus. Le document révèle également de très sérieuses carences, entre autres :

- Les espaces disponibles ainsi que les équipements publics faisaient défaut par rapport aux besoins de la population.
- Les disparités entre les arrondissements créaient des iniquités dans la prestation de services.

En 2007, après la création des villes liées en 2006, une mise à jour du Diagnostic a été réalisée pour tenir compte de la nouvelle structure de la Ville de Montréal, des effets de la Grande Bibliothèque de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) sur la fréquentation et pour intégrer certains des éléments de la bibliothèque du 21^e siècle.

À l'occasion du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle*, la Ville de Montréal et le MCCQ ont profité de cette tribune pour annoncer la mise à niveau des bibliothèques publiques de Montréal. Afin de hisser Montréal au niveau général des grandes villes canadiennes, un plan de rattrapage et de mise à niveau a été conçu. Ce fut là, l'acte de naissance du Programme RAC (CE07 1967).

La volonté de reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir et de procéder au rattrapage et à leur mise à niveau ainsi qu'au

renforcement de leur utilisation par les citoyens a été inscrite dans le « Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle ».

Le Programme RAC, le volet immobilier du Plan de consolidation des Bibliothèques de Montréal, s'inscrit dans l'axe 3 de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 conclue entre le MCCQ et la Ville de Montréal.

Afin de poursuivre les objectifs du Programme RAC et ceux fixés dans le Plan de consolidation des Bibliothèques, le Plan d'action quinquennal 2013-2017, préparé en mai 2013 par le Service de la culture et adopté par le comité exécutif en août 2013 (CE13 1161) a permis de statuer sur les priorités d'actions dans le cadre du déploiement des ressources humaines et financières liées à ce Programme.

En janvier 2016, la Direction générale recommandait la création de trois (3) postes permanents au Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC, afin que cette dernière puisse répondre aux objectifs corporatifs ayant trait à la réalisation accélérée des projets de construction, de rénovation et d'agrandissement des bibliothèques, au maintien de cet actif, à la gestion et à la gouvernance des projets et, finalement, au développement de l'expertise-conseil et du soutien aux arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

5 décembre 2007 CE07 1967 : Confirmer la mise en place du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC)

16 juin 2008 CM08 0505 : Adopter, en vertu du PTI 2009-2010, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 30 M\$ pour la réalisation de travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et d'achat de collections initiales

14 janvier 2009 CE09 0007 : Approuver le processus administratif et décisionnel présidant aux projets de construction de bibliothèques entrepris dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC) et les modifications au texte du Programme RAC

23 septembre 2009 CE09 1757 : Autoriser les modifications du texte *Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie et suivis budgétaires* du Programme RAC afin d'y apporter certaines précisions

20 juin 2011 CM11 0516 : Adopter, en vertu du programme triennal d'immobilisation 2012-2015, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 60 M\$ pour la réalisation de travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et d'achat de collections initiales

7 août 2013 CE13 1161 : Approbation du bilan 2007-2012 et du plan d'action quinquennal 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (Programme RAC)

13 avril 2016 DA160384021 : Autoriser la création d'un poste de conseiller en ressources documentaires (emploi 492810), d'un poste de bibliothécaire (emploi 400500) et d'un poste d'agent technique en architecture (emploi 783310) à la Division RAC au Service de la culture, et ce, à compter de la date de signature de la décision.

DESCRIPTION

Financement de trois (3) postes permanents ainsi que des dépenses afférentes au budget de fonctionnement à cesdits postes :

- Un (1) conseiller en ressources documentaires (code d'emploi 492810). Mandat : expertise-conseil, suivi des projets, liens avec les arrondissements.
- Un (1) Bibliothécaire (code d'emploi 400500). Mandat : suivi des projets en arrondissements, expertise bibliothéconomique, veille informationnelle et meilleures pratiques pour l'approche RFID et libre-service.
- Un (1) agent technique en architecture (code d'emploi 783310). Mandat : suivi des projets en arrondissements, expertise-conseil et coordination des achats d'équipements spécialisés pour l'approche RFID et libre-service.

JUSTIFICATION

Les ajustements demandés au budget de fonctionnement de la Division RAC, de la Direction des bibliothèques, du Service de la culture, découlent de l'autorisation donnée le 13 avril 2016 par la Direction générale de créer trois (3) nouveaux postes permanents au sein de la Division RAC (DA160384021).

L'ajout de ces postes répond à la volonté de l'administration d'accélérer la réalisation des projets tout en maintenant les services et le soutien aux arrondissements. L'entrée en fonction de ces trois (3) personnes nécessite donc un ajustement budgétaire consacré à la masse salariale, incluant les avantages sociaux, ainsi qu'un ajustement du budget de fonctionnement de la Division RAC au chapitre des autres dépenses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de ce dossier en 2016, soit 244 300 \$ destiné au financement de trois (3) postes permanents au Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC sera financé par le budget de fonctionnement.

Un virement de 244 300 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, doit être effectué vers le budget 2016 du Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des années subséquentes du Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division RAC. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire à hauteur de 358 200 \$ est requis.

Cette dépense sera assumée à la hauteur de 100 % par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

Ce dossier permettra de faciliter la réalisation des projets du Programme RAC qui s'inscrivent dans l'orientation du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ».

De plus, les projets du Programme RAC se doivent de viser une certification LEED OR ou, à tout le moins, de s'inscrire en accord avec la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal 2009.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Offrir à la population des bibliothèques ainsi que des équipements culturels de qualité et qui font une large place à l'innovation et aux technologies numériques.

1. Offrir aux arrondissements un accompagnement et une expertise-conseil.
2. Répondre aux objectifs de l'administration afin d'accélérer la réalisation des projets de bibliothèques dans le cadre du Programme RAC et atteindre les objectifs de l'administration au chapitre des dépenses inscrites au PTI.
3. Accélérer la conversion et l'adaptation des bibliothèques du réseau à la technologie RFID et l'approche libre-service.
4. Contribuer au maintien des actifs immobiliers de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comblement des trois (3) postes permanents en juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier s'inscrit dans la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal, qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7, libellé comme suit : « *La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux* ».

Il s'inscrit également dans les suites données à l'engagement 9 qui prévoyait que le réseau de diffusion culturelle, maintenant connu sous le nom d'Accès culture, se dote des moyens nécessaires pour mettre en œuvre une mission collective clarifiée et mieux arrimée aux nouvelles réalités montréalaises.

La première orientation intitulée « *Améliorer l'accès à la culture* » du Plan d'action 2007–2017 — Montréal, métropole culturelle prévoit, quant à elle, deux actions spécifiques, à savoir « *reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir* » ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent et « *consolider et mettre en valeur le réseau de diffusion culturelle* ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard ADAM
Chef de division RAC

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-24

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-06-27



Dossier # : 1164107005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 254 500 \$, destiné à la création de cinq postes dont un ingénieur forestier, un conseiller en aménagement, un agent technique et deux inspecteurs en horticulture vers le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à partir des dépenses contingentes imprévues d'administration. Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 2017 de 519 100 \$, de 2018 de 532 000 \$ et de 2019 de 270 400 \$ du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Il est recommandé :

- d'autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 254 500 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des grands, du verdissement et du Mont-Royal;
- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de 2017 de 519 100 \$, de 2018 de 532 000 \$ et de 2019 de 270 400 \$ du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-07-05 13:39

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164107005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 254 500 \$, destiné à la création de cinq postes dont un ingénieur forestier, un conseiller en aménagement, un agent technique et deux inspecteurs en horticulture vers le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à partir des dépenses contingentes imprévues d'administration. Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 2017 de 519 100 \$, de 2018 de 532 000 \$ et de 2019 de 270 400 \$ du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, le dossier de la foresterie urbaine a pris de l'ampleur : par la lutte à l'agrile du frêne, par des mesures de protection de son patrimoine végétal, par l'accroissement de la présence d'arbres sur le domaine public. Récemment, la Ville a adopté un nouveau programme visant à supporter la lutte à l'agrile du frêne sur le domaine privé. Elle a aussi adopté un ambitieux programme d'investissements visant à accroître de manière significative la présence d'arbres sur le domaine public. Les ressources demandées dans le présent sommaire le sont pour permettre l'application de ces nouveaux mandats au SGPVMR, mandats qui seront réalisés en étroite collaboration avec les arrondissements et les services corporatifs interpellés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal s'est vu mandaté pour appliquer, en concertation avec les arrondissements, le nouveau programme de subventions et la nouvelle réglementation visant à contrer la propagation de l'agrile du frêne sur le domaine privé. Pour se faire, le SGPVMR demande l'ajout de trois ressources cols blancs sur une base annuelle : un agent technique et deux inspecteurs en arboriculture. Ces nouvelles ressources se joindront à l'équipe déjà en place dans la section biodiversité et écologie urbaine pour réaliser ce nouveau mandat.

Le SGPVMR s'est aussi vu confier la responsabilité d'accroître la présence d'arbres sur le domaine public avec la réalisation d'un important programme de plantation d'arbres : 75

000 sur dix ans. Dans le cadre du PTI 2016-2017, le SGPVMR doit développer et mettre en œuvre un programme de plantation d'arbres, en collaboration avec les arrondissements et les services corporatifs intervenant sur le domaine public : identification des emplacements, identification des conditions optimales de survie, coordination avec les arrondissements et les services corporatifs, etc. Pour supporter la réalisation de ce mandat et de ce programme, le SGPVMR demande deux postes de professionnels : un conseiller en aménagement et un ingénieur forestier. Ces professionnels développeront le programme et supporteront les arrondissements dans l'identification de leurs besoins.

Le besoin de ces postes s'étale sur une période initiale de trois ans, et sera réévalué par la suite.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de ce dossier en 2016, soit 254 500 \$, sera financé par les dépenses contingentes imprévues d'administration vers le service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier de 2016, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des trois exercices subséquents jusqu'en 2019. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à hauteur de 1 321 500 \$ est requis pour les exercices 2017 à 2019.

Cette dépense sera assumée à la hauteur de 100 % par la ville centrale.

Compte de Provenance				
AF-Général -Agglo/ Dépenses contingentes imprévues d'administration	254 500 \$			
Compte d'imputation				
AF-Général /Service des grands parcs du verdissement et du Mont-Royal	254 500 \$			
Ajustement de la base budgétaire		519 100 \$	532 000 \$	270 400 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conforme aux objectifs de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Préservation des arbres existants sur le domaine privé;

- réduction de la propagation de l'agrile du frêne;
- accroissement du couvert végétal sur le domaine public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À court terme, des opérations ciblées auprès des propriétaires ciblés doivent être faites pour s'assurer de l'efficacité de la nouvelle réglementation touchant la gestion du frêne sur le domaine privé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BÉDARD
conseiller(ere) en aménagement- c/e

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-01

Pierre JUTRAS
Chef de section Biodiversité et Écologie
urbaine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la
Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre
C-11.4), je désigne M. Daniel Hodder, chef de
division, pour me remplacer du 30 juin au 5
juillet 2016 dans l'exercice de mes fonctions de
directrice du Service des grands parcs, du
verdissement et du Mont-Royal et exercer tous
les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Et j'ai
signé, Carole Paquette

Tél : 514 872-1712

Approuvé le : 2016-07-04

CE : 30.008
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.009
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.010
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.011
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.012
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.013
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.014
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.015
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161179009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089)

Il est recommandé :
d' adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien
financier aux artères en chantier (15-089).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161179009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089)

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de soutien financier aux artères en chantier a été adopté le 23 novembre 2015 par le conseil municipal. Il consiste à accompagner les associations de gens d'affaires ou les SDC dans le but de contribuer au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme des artères sélectionnées pendant et après les travaux majeurs d'infrastructure. Le programme comporte deux volets :

- contribution financière maximale de 50 000 \$ par année pendant trois ans pour l'embauche de ressources professionnelles et techniques, responsables de la mise en œuvre d'un plan d'action, de la prospection d'investisseurs, du recrutement commercial, de la promotion du programme de subvention, du démarchage en vue de faciliter la réalisation de projets d'investissement ainsi que de la réalisation de publicité, de promotion, de projets mobilisateurs et d'événements visant à consolider l'offre commerciale et à favoriser l'achalandage pendant les différentes phases du chantier ainsi que pendant l'année suivant sa complétion;
- contribution financière maximale de 100 000 \$ par année pendant deux ans pour la réalisation de projets mobilisateurs visant à consolider l'offre commerciale et favoriser l'achalandage pendant les différentes phases du chantier.

Dans sa deuxième année d'application, le Service du développement économique (SDE) constate que le Règlement 15-089 restreint ou limite la portée du programme et que ce dernier bénéficierait d'une plus grande souplesse à l'égard de certains éléments. Le SDE recommande donc des modifications allant en ce sens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1368 (23 novembre 2015) : Adopter le règlement établissant le programme de soutien aux artères en chantier (15-089)

DESCRIPTION

La majorité des modifications proposées au Règlement établissant le programme de soutien aux artères en chantier ont pour objectifs de :

1. permettre aux Sociétés de développement commercial (SDC) ou aux regroupements de gens d'affaires constitués en organisme à but non lucratif implantés dans les secteurs désignés d'octroyer des contrats de ressources professionnelles et techniques nécessaires à la planification et à la réalisation de projets mobilisateurs. Le Règlement actuel n'admettant pas ce type de dépense aux fins de la subvention, les organismes bénéficiaires doivent assumer le coût de telles ressources à même leur masse salariale;
2. permettre à ces même organismes de présenter leurs demandes de subventions séparément pour chacun des deux volets, soit le volet « ressources professionnelles » et le volet « projets mobilisateurs ». Le Règlement actuel oblige les organismes bénéficiaires à présenter leurs demandes de subventions dans les deux volets à la fois;
3. préciser que la subvention visant le volet « ressources professionnelles » s'applique pendant un maximum de trois exercices financiers consécutifs et que la subvention visant le volet « projets mobilisateurs » s'applique pendant un maximum de deux exercices financiers consécutifs.

JUSTIFICATION

Les modifications proposées à propos de l'engagement des ressources professionnelles et techniques donneront plus de souplesse aux organismes en leur permettant d'octroyer des contrats à des travailleurs autonomes. De jeunes organisations sans permanence qui bénéficient actuellement du programme seront ainsi libérées d'obligations et de coûts administratifs importants (obtention d'un numéro d'employeur, inscription à la CNESST, loyer ainsi que l'aménagement et les frais d'un bureau).

Quant aux modifications proposées relativement à la présentation des demandes de subvention, elles offriront plus de flexibilité aux organismes en leur permettant d'engager d'abord des ressources professionnelles au cours du premier exercice financier d'application de la subvention. Ces dernières pourraient ainsi planifier les projets mobilisateurs qui, eux, feraient l'objet d'une demande de subvention subséquente dans le cadre du second volet. Cela permettra également aux organisations bénéficiaires de planifier le moment du dépôt de leurs demandes des exercices financiers suivants en fonction des dépenses réelles encourues pour chacun des deux volets qui ne se déroulent pas nécessairement au même rythme.

Les modifications proposées respectent les motivations à l'origine de ce programme et faciliteront l'atteinte des objectifs poursuivis.

Enfin, les modifications proposées relativement à la durée d'application du programme dans les secteurs désignés permettront d'éliminer toute ambiguïté potentielle quant à la durée de l'application du programme dans un secteur désigné.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications proposées n'ont aucun impact financier. Le fait de rendre certains frais admissibles au programme n'en change pas les paramètres ou limites.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le programme de soutien financier aux artères en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, il s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au cœur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications proposées au Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier contribueront à rendre le soutien financier de la Ville plus performant dans l'objectif poursuivi de minimiser les impacts inhérents aux chantiers majeurs planifiés dans l'agglomération de Montréal, en améliorant la qualité des milieux de vie des citoyens et des travailleurs et en participant au développement économique local. Si les modifications proposées n'étaient pas adoptées ou si elles étaient retardées, ceci aurait pour effet de ne pas faire bénéficier notre programme d'une plus grande souplesse à l'égard des différents éléments exposées au présent dossier décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication ne sera élaborée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'adoption du règlement, informer les organismes bénéficiaires des modifications apportées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Martine ÉTHIER
Conseiller(ere) économique

Le : 2016-07-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain HOUDE

Directeur

Tél : 514 872-1908

Approuvé le : 2016-07-28



Dossier # : 1163430014

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) »

Il est recommandé au conseil municipal d'adopter le « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) »

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2016-08-05 14:10

Signataire :

Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163430014

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) »

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a adopté, le 30 novembre 2010, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1 – « la Loi »). Tel qu'il est mentionné dans les notes explicatives, "cette loi crée une obligation aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et de le réviser après chaque élection générale." La Loi prévoit que le conseil municipal devait adopter, par règlement, le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus au plus tard le 2 décembre 2011.

Conformément à la loi, le conseil a adopté le règlement intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (11-031) à son assemblée du 24 octobre 2011. Comme édicté par l'article 13 de la Loi, le conseil a adopté un code d'éthique et de déontologie révisé avant le 1^{er} mars qui a suivi l'élection générale, soit à son assemblée du 24 février 2014 (14-004).

Par ailleurs, le gouvernement a adopté, le 10 juin 2016, le projet de loi 83 - la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17). Cette loi apporte diverses modifications concernant le domaine municipal. Elle modifie, entre autres, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin de prévoir que les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux doivent interdire certaines annonces lors d'activités de financement politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0181 – 24 février 2014 – Adoption - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement
 CM11 0827 – 24 octobre 2011 – Adoption – Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement et d'une résolution à l'effet de prolonger au 1^{er} janvier 2015 la déclaration du conseil de la Ville à l'effet d'être compétent en matière d'éthique à l'égard de ses membres.

DESCRIPTION

L'article 101 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* vise à donner suite à la recommandation no 46 de la Commission d'enquête sur l'industrie de la construction concernant le code d'éthique et de déontologie des élus. Il modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour prévoir que ce code doit contenir une disposition obligatoire interdisant aux élus de faire des annonces à propos de projets, de contrats et de subventions lors d'activités de financement politique. Cette interdiction est effective tant que la décision finale sur la réalisation du projet, la conclusion du contrat et l'octroi de la subvention n'est pas prise par l'autorité compétente.

Par ailleurs, ces modifications législatives prévoient que les élus qui emploient du personnel de cabinet doivent veiller à ce que ces employés respectent cette même interdiction. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, l'élu est imputable aux fins de toute sanction prévue au code.

L'article 102 de la Loi est en lien avec l'amendement précédent visant à rendre applicable aux employés municipaux la même interdiction que celle prévue pour les élus municipaux. Un dossier distinct sera soumis au conseil d'agglomération pour la modification requise au Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) (dossier 1165019001).

Il est prévu que ces interdictions doivent être introduites dans les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux au plus tard le 30 septembre 2016 (article 155).

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification de l'actuel Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) est requise, d'ici le 30 septembre, pour se conformer à la Loi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis de motion et présentation du projet de règlement à l'assemblée du 22 août 2016;
Avis public faisant suite à l'avis de motion et présentant un résumé du projet de règlement, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 12);

Avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public, faisant suite à l'avis de motion, présentant un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 12);

Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) » - Conseil municipal - Assemblée du 26 septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-02

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-08-05



Dossier # : 1165019001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-09 11:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165019001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a adopté, le 30 novembre 2010, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1 - « la Loi »). Tel que mentionné dans les notes explicatives, « *cette loi crée une obligation aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et de le réviser après chaque élection générale. Elle prévoit également une obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.* »

Conformément à la Loi, le conseil d'agglomération a adopté le règlement intitulé Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) à son assemblée du 20 décembre 2012.

Par ailleurs, le gouvernement a adopté, le 10 juin 2016, le projet de loi 83 - la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17). Cette loi apporte diverses modifications concernant le domaine municipal. Elle modifie, entre autres, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin de prévoir que les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux doivent interdire certaines annonces lors d'activités de financement politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0495 - 20 décembre 2012 - Adoption - Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

L'article 101 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (« la loi modificatrice ») vise à donner suite à la recommandation no 46 de la Commission d'enquête sur l'industrie de la construction (« la CEIC ») concernant le code d'éthique et de déontologie des élus. Il modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour prévoir que ce code doit contenir une disposition obligatoire interdisant aux élus de faire des annonces à propos de projets, de

contrats et de subventions lors d'activités de financement politique. Cette interdiction est effective tant que la décision finale sur la réalisation du projet, la conclusion du contrat et l'octroi de la subvention n'est pas prise par l'autorité compétente.

Par ailleurs, ces modifications législatives prévoient que les élus qui emploient du personnel de cabinet doivent veiller à ce que ces employés respectent cette même interdiction. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, l'élu est imputable aux fins de toute sanction prévue au code.

Un dossier distinct sera soumis au conseil municipal pour la modification requise au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) (dossier 1163430014).

L'article 102 de la loi modificatrice est en lien avec l'amendement précédent, visant à rendre applicable aux employés municipaux la même interdiction que celle prévue pour les élus municipaux.

Bien que la recommandation no 46 de la CEIC vise les élus et leur personnel politique, la modification introduite par l'article 102 à l'égard des employés s'explique par le remplacement, par cette même loi modificatrice, de l'article 284 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) : alors que cette disposition interdisait aux employés municipaux toute activité de nature partisane à l'occasion d'une élection tenue dans la municipalité qui les emploie, la nouvelle disposition permet maintenant à un employé municipal d'exercer une activité de nature partisane « *lorsque cette activité n'est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité* » (par exception, les titulaires de certains postes identifiés ne peuvent pas exercer une activité de nature partisane) (article 49 de la loi modificatrice).

Il est prévu que ces interdictions doivent être introduites dans les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux au plus tard le 30 septembre 2016 (article 155).

De plus, en conséquence du remplacement de l'article 284 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalité*, l'Annexe A du Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal doit être modifiée afin de refléter ce remplacement.

JUSTIFICATION

La modification à l'actuel Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) est requise d'ici le 30 septembre 2016 pour se conformer à loi modificatrice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis de motion et présentation du projet de règlement à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2016

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du projet de règlement à l'assemblée du conseil du 22 août 2016

Adoption du projet de règlement à l'assemblée du conseil du 26 septembre 2016

Adoption du projet de règlement à l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves GRIMARD
c/d enquêtes et analyses

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-02

Alain BOND
contrôleur général

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain BOND
contrôleur général

Tél : 514 872-1232
Approuvé le : 2016-08-09

CE : 40.004
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.005

2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.006

2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.007
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.008
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.009
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.010
2016/08/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161079004

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique de l'OCPM visant le développement futur des quartiers environnant l'échangeur Turcot

Il est proposé de déposer le rapport de la consultation publique de l'OCPM visant le développement futur des quartiers environnant l'échangeur Turcot.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2016-07-29 14:02

Signataire :

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1161079004

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique de l'OCPM visant le développement futur des quartiers environnant l'échangeur Turcot

CONTENU

CONTEXTE

Le 4 novembre 2015, le comité exécutif de la Ville de Montréal confiait à l'Office de consultation publique le mandat d'accompagner l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour un territoire comprenant une portion des quartiers Saint-Henri Ouest, Côte-Saint-Paul et Émard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le territoire identifié pour le PDUES comprend la partie ouest du quartier Saint-Henri. Situé au nord du canal de Lachine, le secteur s'étend de la rue de Courcelle jusqu'à la rue place Turcot à l'Ouest. Cette portion du quartier est traversée par la voie ferrée du CN et comprend notamment le village des Tanneries, enclavé entre le chemin de fer et l'échangeur, le village Turcot, circonscrit par les rues Saint-Rémi, Notre-Dame et la voie ferrée, ainsi que le pôle récréosportif du complexe Gadbois.

JUSTIFICATION

Dans la foulée de la construction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et du réaménagement de l'échangeur Turcot, l'arrondissement du Sud-Ouest a commencé, dès 2008, à réfléchir à l'avenir des quartiers autour de l'échangeur Turcot à l'aide d'une étude de design urbain pour le quartier Saint-Henri Ouest . Puis, en 2012, deux autres activités de réflexion ont été organisées : une charrette sur le village Turcot situé dans Saint-Henri Ouest, et un exercice d'idéation pour la mise en valeur du secteur Gadbois - Côte-Saint-Paul - De La Vérendrye. La présente consultation en est une dite d'amont puisqu'il s'agit d'une

consultation publique qui intervient avant même la rédaction et l'adoption du document de planification du territoire qu'est le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) Turcot. En raison des objectifs énoncés par l'arrondissement du Sud-Ouest pour cette consultation, celle-ci a porté sur l'avenir des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot. Cette consultation a lieu en amont du dépôt du projet de PDUES par l'arrondissement du Sud-Ouest et a pour objectif l'élaboration de la vision de développement qui constituera le point de départ du PDUES pour les quartiers avoisinant l'échangeur Turcot.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Résolution CA15 22 0402 CA de l'arrondissement du Sud-Ouest, en date du 6 octobre 2015 demandant au CE de mandater l'Office pour cette consultation

Résolution CE15 1977 en date du 4 novembre 2015 mandatant l'Office pour accompagner l'arrondissement du Sud-Ouest dans cette consultation

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche vise à impliquer les citoyens et groupes dans un exercice de vision qui fera du quartier un endroit viable pour les habitants en atténuant les impacts de la construction de l'échangeur Turcot.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La démarche de consultation mise en place visait à recueillir les avis d'une large diversité de citoyens afin de bien cerner les besoins d'intervention, de dégager une vision et des propositions d'orientations afin d'alimenter les prochaines étapes de planification, de requalification et de développement du secteur.

Les nombreux participants ont bien répondu à l'appel. Jeunes et moins jeunes, personnes seules et familles, organisations communautaires, partenaires institutionnels ou milieu des affaires, les contributions ont été nombreuses et étoffées. Tous ont identifié des enjeux auxquels ils espèrent que le PDUES pourra répondre et avancé de nombreuses propositions concrètes pour son élaboration.

Prendre acte du passé, contrer les effets néfastes de certaines infrastructures par un verdissement massif, s'approprier les barrières physiques pour les transformer en leviers de développement et tisser des liens forts pour améliorer la qualité de vie, sont les éléments clés autour desquels le rapport propose d'orienter la vision d'un milieu résolument tourné vers demain.

Pour ce qui est des orientations, la commission croit qu'elles devraient s'articuler autour d'un positionnement économique original qui demande encore à être confirmé, de la recherche d'une mixité sociale saine et responsable ainsi que d'interventions sur le domaine public qui contribuent à désenclaver le territoire et à augmenter la connectivité tant physique que sociale.

La commission estime que l'arrondissement est engagé sur la bonne voie en faisant le choix d'un urbanisme participatif et l'invite à garder cet esprit de collaboration avec les populations locales tout au long des prochaines étapes de planification et de mise en œuvre du futur PDUES. Une façon d'y arriver est de se doter de mécanismes pérennes de communication, de concertation et de coordination des ressources et des énergies. Il s'agit d'un projet ambitieux qui, bien mené, pourrait être le moyen de mettre à profit les ressources de tous pour innover, transformer les obstacles en opportunités, construire des ponts, façonner un milieu durable et vert qui crée de la richesse pour tous ses résidents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque le rapport sera rendu public, l'Office émettra un communiqué de presse et fera parvenir une copie du rapport à ceux et celles qui l'auront demandé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 10 août et déposé au CM du 22 août.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

Le : 2016-07-29



Dossier # : 1163496007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er juillet 2016 au 31 juillet 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 juillet 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-02 17:52

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163496007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er juillet 2016 au 31 juillet 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 juillet 2016, il est démontré qu'il y a eu une (1) décision déléguée accordée par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1132 - 22 juin 2016 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 juillet 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-08-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-08-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-08-02